BULLETIN 2008

de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

Advisory Council on the Status of Women
Conseil consultatif sur la condition de la femme

Un profil statistique
Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

BULLETIN 2008

de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Population 4
Éducation et formation 11
Santé 17
Revenu et pauvreté 28
Responsabilités familiales 34
Marché du travail 42
Postes d'influence 55
Justice 62
Violence 65
Index 73

Un profil statistique Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

236, rue King, Fredericton (N.-B.) E3B 1E2

506 444-4101
1 800 332-3087
Télécopieur : 506 444-4318

acswcccf@gnb.ca
www.acswcccf.nb.ca

Présidente : Ginette Petitpas-Taylor

Directrice générale : Rosella Melanson

This publication is also available in English.
Request the *2008 Report Card on the Status of Women in N.B.*

Recherche : Wendy Johnston

Concept : Rosella Melanson

ISBN 978-1-55471-073-7

POINTS SAILLANTS
Bulletin 2008 de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick

Population

En 2005, on ne comptait que 44 naissances pour 1 000 femmes. Le taux était de 80 naissances en 1974. Près de la moitié (48%) des femmes en âge de procréer n'ont jamais donné naissance, comparativement à 42% en 1990. Le taux de natalité chez les adolescentes est à la baisse mais demeure pire que le taux canadien, et les variations régionales sont importantes. Les femmes d'identité autochtone représentent 2,4% de la population féminine au N.-B. en 2006 et elles ont un âge médian de 31,9 ans, comparativement à 42,1 ans pour les femmes non autochtones.

Santé

Dans tous les groupes d'âge, la population féminine est moins active physiquement. Presque deux fois plus de femmes que d'hommes ont consulté les centres publics de santé mentale pour des symptômes de dépression en 2006/07. Les femmes représentaient presque un tiers des adultes qui ont reçu des traitements pour toxicomanie en 2006/07 ; 36% des jeunes en traitement étaient des filles. Le cancer était la principale cause de décès chez les femmes et les hommes en 2005, surtout le cancer du poumon chez les femmes. Moins d'adolescentes que d'adolescents fument le tabac. 28% de toutes les naissances étaient des accouchements par césarienne en 2006/07 et les femmes au N.-B. sont bien plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes ; d'importantes variations régionales pour ces deux interventions demeurent inexpliquées. En 2005/06, la clinique Morgentaler de Fredericton était responsable de 58% des avortements pratiqués, et les hôpitaux publics, de 42%. Entre 2002 et 2003, la province a eu la plus importante baisse du taux d'avortement au pays, surtout chez les adolescentes.

Revenu et pauvreté

En 2005, 10% des femmes et 9% des hommes vivaient sous le seuil de faible revenu. Presque quatre mères seules sur 10 (37%) vivaient sous le seuil de faible revenu et le montant moyen leur manquant pour atteindre ce seuil était de 4 100$. Seulement 4% des femmes âgées avaient un revenu sous le seuil de pauvreté - 8% dans le cas des femmes âgées qui vivent seules ou avec une personnes non apparentée. Bien que le taux de pauvreté des femmes âgées est à la baisse, le revenu des femmes âgées demeure bien plus faible que celui des hommes (elles avaient 63% du revenu moyen des hommes âgés en 2005, alors qu'elles avaient 75% du revenu masculin en 1985). 41% des femmes âgées avaient un revenu d'un régime privé de retraite (65% des hommes) et 80% d'elles recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (98% des hommes.)

Éducation

En 2005/06, 2,9% des garçons de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études, comparativement à 1,9% des filles. Chez les jeunes autochtones qui vivent sur une réserve et qui étudient à une école hors réserve, 6,9% des filles et 9% des garçons ont décroché avant de compléter leur 12e année. En 2006/07, seulement 36% des étudiants qui fréquentaient le Collège communautaire à plein temps étaient des femmes et elles sont concentrées dans les programmes de formation traditionnellement féminine ; 58% des étudiants à plein temps dans les universités sont des femmes, mais seulement 18% de ceux en génie et les sciences appliquées et 26% en mathématiques et les sciences physiques, où leurs nombres diminuent.

Responsabilités familiales

En 2006, 73% des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans avaient un emploi (Canada, 66%). La majorité des mères occupant un emploi avaient un emploi à plein temps. En 2005, les femmes ont consacré en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches reliées aux travaux ménagers, et les hommes, 2,5 heures (une légère baisse pour les hommes depuis 1998). Presque trois-quarts des femmes consacrent du temps à la préparation de repas et au nettoyage après le repas, et 44% des hommes. Les garderies agréées peuvent accueillir 14% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins. Les travailleuses en garderies gagnaient entre 10,67$ et 13,68$ l'heure, selon la formation. Seulement 34% des garderies sont à but non lucratif. 18% des montants dus pour le soutien d'enfants n'a pas été versé au tribunal familial en 2006/07, soit plus de 9,5 millions.

Postes d'influence

À la fin de 2007, 28% des membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial sont des femmes. Certains conseils et commissions d'intérêt aux femmes comptent même moins de femmes qu'en 1996. Les femmes représentent 33% des membres nommés des régies régionales de la santé. 19% des juges nommés par la province et 28% des juges nommés par le gouvernement fédéral sont des femmes. Les femmes comptent pour 13% des membres de l'Assemblée législative, 26% des conseillers municipaux et 12% des maires. 47% des membres élus ou nommés aux conseils d'éducation de districts sont des femmes. À la fin de 2007, les femmes sont 29% des conseillers et 27% des chefs des gouvernements élus des 15 Premières nations.

Justice

Les femmes sont 12% des contrevenants condamnés en 2004/05. Les autochtones sont sur représentées parmi les contrevenants dans le système correctionnel, surtout parmi la population incarcérée. Près d'un jeune contrevenant sur cinq est une fille.

Violence

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne publie plus les données sur les cas de violence faite aux femmes (la suite donnée aux cas rapportés à la police, les résultats des mises en accusation, etc). En 2005/06, 1 447 femmes ont trouvé refuge dans des maisons d'hébergement pour femmes violentées, accompagnées de 757 enfants. 67 agressions sexuelles par 100 000 de population ont été enregistré par la police en 2006 (Canada : 68) et le pourcentage des agressions sexuelles rapportées qui ont abouti à des accusations était faible (35%) ; on note des variations régionales importantes dans ces deux taux. Au N.-B. le taux des accusations d'agression sexuelle portées contre un adulte qui ont mené à une condamnation est presque le double de la moyenne canadienne. 38% des adultes condamnés pour agression sexuelle ont écopé d'une peine conditionnelle, comparativement à 16% au Canada.

Marché du travail

En 2007, presque la moitié des personnes actives sur le marché du travail était des femmes ; et 9% d'elles des travailleuses indépendantes, les autres étant employées. Autant de femmes que d'hommes avaient un emploi temporaire au N.-B. en 2007. 60% des femmes étaient sur le marché du travail, comparativement à 68% des hommes. La proportion de femmes au N.-B. qui travaillent à temps partiel (23% en 2007 contre 9% des hommes) a peu changé depuis les années 1970. 28% des travailleuses à temps partiel disaient vouloir un travail à temps plein mais ne pouvoir l'obtenir. Le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a presque triplé depuis 1987 (en 2007, 5% de toutes les femmes ayant un emploi).

Les femmes gagnaient en moyenne 87,4% du salaire des hommes en 2007, un écart salarial horaire de 12,6% (15,80$ contre 18,07$). Les femmes qui avaient obtenu un diplôme du Collège communautaire en 2006 et qui travaillaient à temps plein gagnaient en moyenne 20,3% de moins que leurs homologues de sexe masculin. Les femmes diplômées d'une université en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2004 gagnaient 82% de ce que les hommes gagnaient. 5% de toutes les femmes ayant un emploi sont payés au salaire minimum (3% des hommes) en 2006. Les femmes sont 61% des personnes travaillant au salaire minimum, la plupart d'elles, des adultes, alors que la plupart des hommes travaillant au salaire minimum sont des adolescents.

1. Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2006

Les femmes représentent 51% de la population totale du Nouveau-Brunswick. Dans le groupe des personnes âgées, les femmes comptent pour 57% des personnes ayant 65 ans et plus, et pour 70% des personnes de 85 ans et plus. Les mêmes tendances sont notées au niveau canadien et demeurent inchangées depuis le dernier recensement en 2001. Le vieillissement de la population est dramatique : en 2006, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 16% de la population féminine totale au N.-B. et 13% de la population masculine, comparativement à 10% et 8% en 1976 (Canada, 2006 : 15% de la population féminine et 12% de la population masculine; 1976 : 10% et 8%).

Espérance de vie : Les filles nées en 2004 ont une espérance de vie de 82,2 ans, et les gars, de 77 ans (à peu près semblable qu'au Canada : 82,6 ans et 77,8 ans). L'écart entre les sexes s'atténue : les filles nées en 1979 avaient une espérance de vie de 78,6 ans et les garçons, de 70,5 ans. (Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0025 et 102-0511).

Langue maternelle : L'anglais était la langue maternelle de 64% des femmes au N.-B., le français, 33% et 3% avaient soit une langue autochtone, une autre langue ou plus d'une langue maternelle. La composition a peu changé depuis le recensement de 2001. (Statistique Canada, Recensement 2006, No de catalogue 97-555-XCB200607; Recensement 2001, No de catalogue 97F007XCB01001).

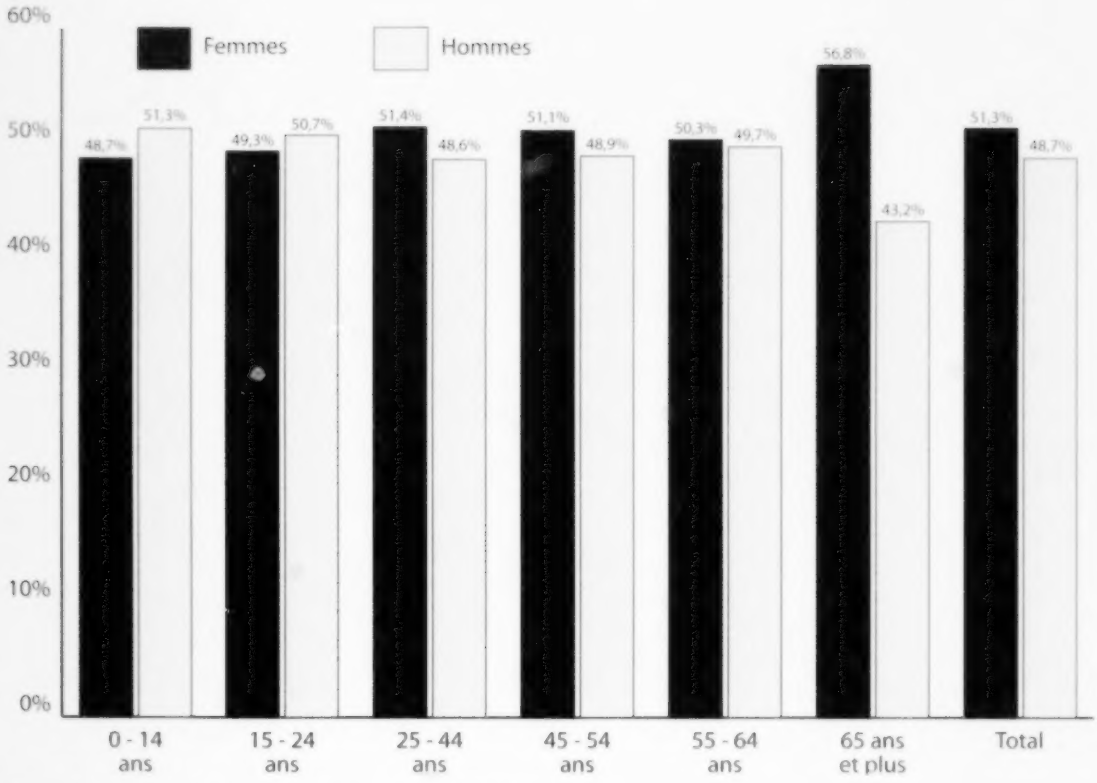

Source : *Statistique Canada, Recensement 2006, No de catalogue 97-551-XCB2006005.*

Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2006

Femmes autochtones : Les femmes d'identité autochtone* de tout âge représentent 2,4% de la population féminine au N.-B. en 2006, comparativement à 3,8% au niveau national (Statistique Canada, 2006 Recensement du Canada, No de catalogue 97-558-XWE2006002). Les enfants de 14 ans et moins sont 25% de la population d'identité autochtone de la province (Canada : 30%), comparativement à seulement 16% de la population non autochtone (Canada : 17%). L'âge médian*** des femmes d'identité autochtone au N.-B. est de 31,9 ans en 2006, comparativement à 42,1 ans pour les femmes non autochtones (Canada, 2006 : 27,7 ans pour les femmes autochtones et 40,5 ans pour les non autochtones).

Handicap : Près de 18% des femmes de tout âge au N.-B., et 17% des hommes, étaient des personnes handicapées** en 2006, comparativement à 15% et 14% en 2001. Au niveau national, les taux sont un peu inférieurs : 15% des Canadiennes et 13% des Canadiens en 2006 (13% et 12% respectivement cinq ans plus tôt) (Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006, No de catalogue 89-628-XWE).

* La population d'identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Les personnes handicapées sont celles qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouie, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

*** La moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est plus jeune.

2. Structure de la famille, N.-B. et Canada, 2006

Les couples mariés avec enfants à la maison étaient 36% de toutes les familles au Nouveau-Brunswick en 2006, une baisse par rapport à 40% en 2001. Ces chiffres comprennent 30 couples mariés de même sexe, dont 20 couples formés de femmes, et ayant des enfants à la maison. Les couples *mariés* de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2006.

Les familles monoparentales, la majorité ayant une femme à leur tête (82% au N.-B. ; 80% au Canada) formaient un autre 16% de toutes les familles au N.-B., à peu près la moyenne canadienne et une légère augmentation comparativement à 2001. En 1991, les familles monoparentales représentaient 13% des familles au N.-B. et en 1981, 12%.

Les couples en union libre, avec ou sans enfants à la maison, représentaient un autre 14% de toutes les familles au N.-B. en 2006 (15,9% au Canada, une hausse par rapport à 15,7% en 2001), une augmentation comparativement à 13% en 2001, 8% en 1991 et 4% en 1981. Soixante couples en union libre avec enfants à la maison étaient de même sexe, surtout des femmes (50 des 60).

On comptait 770 couples formés de partenaires de même sexe au N.-B. en 2006 (425 femmes et 345 hommes), comparativement à près de 500 en 2001 lorsqu'ils ont été recensés pour la première fois. En 2006, ils représentaient 0,4% des couples de la province (0,3% en 2001) (Canada : 0,6% en 2006, 0,5% en 2001). En 2006, on comptait 125 couples mariés de même sexe au N.-B., 70 d'hommes, 50 de femmes, ou 16,2% de tous les couples de même sexe (Canada: 16.5% de tous les couples de même sexe)

La majorité des enfants de moins de 15 ans au N.-B. (62,8%) vivaient avec leurs parents mariés en 2006, une baisse par rapport à 68% en 2001. (Canada, 65,7% en 2006, une baisse par rapport à 69% en 2001). Un autre 13,9% des enfants au N.-B. demeuraient avec des parents en union libre (Canada: 14,6% en 2006, une hausse par rapport à 13% en 2001). Enfin, 21,8% des enfants au N.-B. demeuraient avec un parent seul en 2006, une augmentation par rapport à 16,1% en 2001, en grande majorité des mères (19% des enfants au N.-B., 16% au Canada) (Statistique Canada, 2006 Recensement, Série Analyses, No de catalogue 97-553-XWE2006012001 & 2006 Recensement, No de catalogue 97-553-X2006011).

Structure de la famille		Nombre de familles	% de toutes les familles
Couples mariés avec enfants à la maison	**Total**	77 775	35,7%
	Sexe opposé	77 745	
	Même sexe	30	
Couples mariés sans enfants à la maison	**Total**	73 435	33,7%
	Sexe opposé	73 340	
	Même sexe	95	
Couples en union libre avec enfants à la maison	**Total**	13 135	6,0%
	Sexe opposé	13 075	
	Même sexe	60	
Couples en union libre sans enfants à la maison	**Total**	17 865	8,2%
	Sexe opposé	17 280	
	Même sexe	585	
Famille avec un parent seul	**Femme**	29 150	13,4%
	Homme	6 435	3%
Total – toutes les familles		**217 795**	**100%**

Nota : Les couples avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge.

Source : *Statistique Canada, 2006 Recensement, No de catalogue 97-553-XCB2006022 & 97-553-XCB2006024.*

Structure de la famille, N.-B. et Canada, 2006

Ménages d'une personne : Presque un ménage sur quatre (24%) des 296 000 ménages au Nouveau-Brunswick étaient composés d'une personne seule en 2006, comparativement à 22% en 2001, ce qui représente une plus forte augmentation que celle observée au niveau canadien (27% en 2006 et 26% en 2001 au Canada). La majorité des personnes qui vivaient seules en 2006 étaient des femmes, 58% des 71 950 ménages d'une personne au N.-B., la même proportion qu'en 2001 (Canada : 56% en 2006 et 2001) (Statistique Canada, 2006 Recensement, Série Analyses, No de catalogue 97-553-XWE2006012001 ; 2006 Recensement, No de catalogue 97-553-XCB2006018 ; Statistique Canada, 2006 Recensement, Série Analyses, No de catalogue 96F0030XIE200100 ; 2006 Recensement, No de catalogue 95F0315XCB2001004).

Modalités de vie des personnes ainées: Plus de neuf personnes âgées sur dix vivent dans des ménages privés, mais les femmes âgées sont plus susceptibles de vivre seules, avec leurs enfants ou d'autres membres de la parenté ou dans un établissement de soins que les hommes de leur âge. En 2006 comme en 2001, 34% des femmes âgées de 65 ans ou plus au N.-B. vivaient seules dans un ménage privé, comparativement à 16% des hommes âgés (Canada : femmes, 37% en 2006, 35% en 2001; hommes, 17% en 2006, 16% en 2001). En 2006, près de trois-quarts des hommes âgés de 65 ans ou plus vivaient avec leur conjointe ou leur partenaire (72% au N.-B., une hausse par rapport à 59% en 2001; 73% au Canada, une hausse par rapport à 61% en 2001), mais seulement près de quatre femmes âgées sur 10 vivaient avec leur conjoint ou leur partenaire (41% au N.-B., une hausse par rapport à 34% en 2001; 42% au Canada, une hausse par rapport à 35% en 2001). Quelque 15% des femmes âgées au N.-B. et seulement 5% des hommes âgés demeuraient avec leurs enfants ou d'autres membres de la parenté en 2006 (Canada: 14% des femmes âgées; 5% des hommes âgés) (Statistique Canada, 2006 Recensement, No de catalogue 97-553-XCB2006018 & 97-551-XCB2006005; 2001 Recensement, Série Analyse, No de catalogue 96F0030XIE2001003; 2001 Recensement, No de catalogue 95F0315XCB2001004).

3. Taux de natalité chez les femmes de 15 à 44 ans, 1974 et 2005, N.-B. et Canada

Le taux de natalité des femmes au Nouveau-Brunswick chute de façon importante depuis quelques décennies. En 1974, on notait 80 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans au N.-B. En 2005, on ne comptait que 44 naissances, un taux à peu près constant depuis quelques années. Le taux canadien était de 67 en 1974 et de 50 en 2005.

Parmi toutes les femmes au N.-B. ayant donné naissance en 2005, 39% étaient âgées de 30 ans ou plus, comparativement à 16% en 1974. Au Canada, près de la moitié des femmes ayant donné naissance en 2005 (49%) étaient âgées de 30 ans ou plus, comparativement à 20% en 1974. Les femmes dans la jeune trentaine (30 à 34 ans) au N.-B. enregistraient 77 naissances pour 1 000 femmes en 2005, comparativement à 64 en 1974 et 68 en 2001. Les taux canadiens sont plus élevés encore : 97 naissances pour 1 000 femmes de 30 à 34 ans en 2005, comparativement à 66 en 1974 et 90 en 2001. Au niveau national, le taux a augmenté également chez les femmes de 35 à 39 ans: 42 naissances pour 1 000 de ces femmes en 2005, comparativement à 23 en 1974.

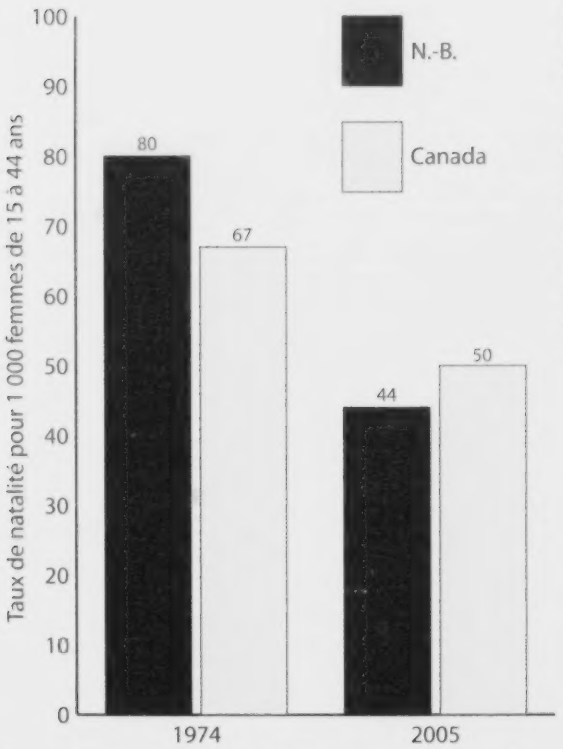

Source : *Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, Canada, 1974-1993, No de catalogue 82-568-XPB; CANSIM Tableau 106-9002; Statistique Canada, Naissances 2005, No de catalogue 84F0210XIE; Statistique Canada, Division de la démographie, Estimations post censitaires de la population, au 1er juillet 2005 (pour le calcul des taux de 2005).*

Indice de fécondité : L'indice synthétique de fécondité, qui estime le nombre moyen d'enfants que les femmes auront au cours de leur vie, a augmenté légèrement en 2005, étant passé à 1,41 enfants par femme au N.-B. (1,54 au Canada), comparativement à 1,40 en 2004 (1,53 au Canada). À long terme, le taux de fécondité chez les femmes du Nouveau-Brunswick chute de façon dramatique, ayant tombé en deçà du taux de remplacement de 2,1 enfants par femme en 1976 (Statistique Canada, Rapports sur la santé, hiver 1996, vol 8, no 3 ; Statistique Canada, CANSIM Tableau 102-4505).

Les femmes qui ne donnent pas naissance : Une proportion grandissante des femmes en âge de procréer ne donnent pas naissance. Près de la moitié (48%) des femmes âgées de 15 à 44 ans rapportaient à Statistique Canada en 2006 (Enquête sociale générale) qu'elles n'avaient jamais donné naissance, une augmentation comparativement à 45% en 2001 et à peu près 42% en 1990. Parmi les femmes du N.-B. qui ont entre 45 et 54 ans, 12% rapportaient en 2006 qu'elles n'avaient jamais donné naissance (Statistique Canada ne publie pas les données des années précédentes pour ce groupe d'âge au N.-B. parce qu'il considère qu'elles ne sont pas assez fiables). Parmi le groupe le plus jeune, les femmes entre 15 et 24 ans, en 2006 seulement 6% rapportent avoir donné naissance alors qu'en 1990, 30% avaient eu un enfant. Au Canada, le pourcentage des femmes entre 15 et 44 ans qui n'ont jamais donné naissance est même plus élevé qu'au N.-B. : 51% en 2006, par rapport à 45% en 1995 et 47% en 2001. Quant aux Canadiennes âgées de 45 à 54 ans, en 2006, 17% rapportaient n'avoir jamais donné naissance (14% en 2001, 11% en 1990) (Statistique Canada, tableaux personnalisés à base de l'Enquête sociale générale, 1990, 1995, 2001 & 2006).

4. Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, 1974-2004, N.-B.

Taux de grossesse : Le taux de grossesse chez les adolescentes ne cesse de chuter au N.-B. En 2004, 24,2 filles étaient enceintes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, comparativement à 63,9 en 1974. Depuis les années 1980, le taux de grossesse chez les adolescentes du N.-B. est inférieur à la moyenne nationale (Canada, 2004 : 30,5 grossesses pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans, comparativement à 53,9 en 1974.) Le N.-B. comptait 581 adolescentes enceintes en 2004, comparativement à 885 en 1999 et 2 275 en 1974.

Taux de natalité : Quant au taux de natalité chez les adolescentes au N.-B., il est également à la baisse mais demeure pire que le taux canadien. En 2005, on comptait 16,3 naissances à une mère adolescente pour 1 000 adolescentes au N.-B., une amélioration par rapport au taux de 1974 (54,8). La moyenne canadienne était meilleure encore, 13,4 sur 1 000 en 2005, comparativement à 13,6 en 2004 et 35,7 en 1974. La proportion de toutes les naissances au N.-B. qui sont attribuées à des mères adolescentes est de 5,5% en 2005, une baisse par rapport à 12,9% en 1980 (Service Nouveau-Brunswick, Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2005).

Avortement : La baisse dans le taux de natalité des adolescentes du N.-B. serait le résultat de moins de grossesses plutôt que d'un recours accru à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B. était moins de la moitié de la moyenne nationale en 2004 (6,5 adolescentes pour 1 000 ont eu un avortement provoqué au N.-B., comparativement à 16,3 au Canada.) Dans chaque province sauf au Québec, en Ontario et en C.-B., la majorité des adolescentes enceintes donnent naissance plutôt que de subir un avortement. (Statistique Canada, Statistiques sur les avortements provoqués 2004, No de catalogue 82223XIE; CANSIM Tableau 106-9002)

Nota : Pour les chiffres déclarés par Statistique Canada, le nombre de grossesses chez les femmes âgées de 19 ans et moins (à la fin de leur grossesse) représente la somme, selon le lieu de résidence, des naissances vivantes enregistrées, des avortements provoqués (thérapeutiques) pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidantes du N.-B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada (avant 1994, le N.-B. déclarait seulement les avortements pratiqués dans ses hôpitaux et non dans ses cliniques), des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés (durée de gestation d'au moins 20 semaines ou fœtus d'au moins 500 grammes), ainsi que des avortements spontanés, des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada. Le nombre de grossesses est estimé selon l'âge des femmes à la fin de leur grossesse. Le taux est le nombre de ces événements par 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans. Les taux de grossesse selon les comtés rapportés par le ministère de la Santé peuvent être inférieurs en partie parce qu'ils ne tiennent pas compte des avortements pratiqués sur des femmes résidant au N.-B. dans des cliniques au N.-B. ou des cliniques ou hôpitaux ailleurs au Canada.

Source : *Statistique Canada, CANSIM Tableau 106-9002*

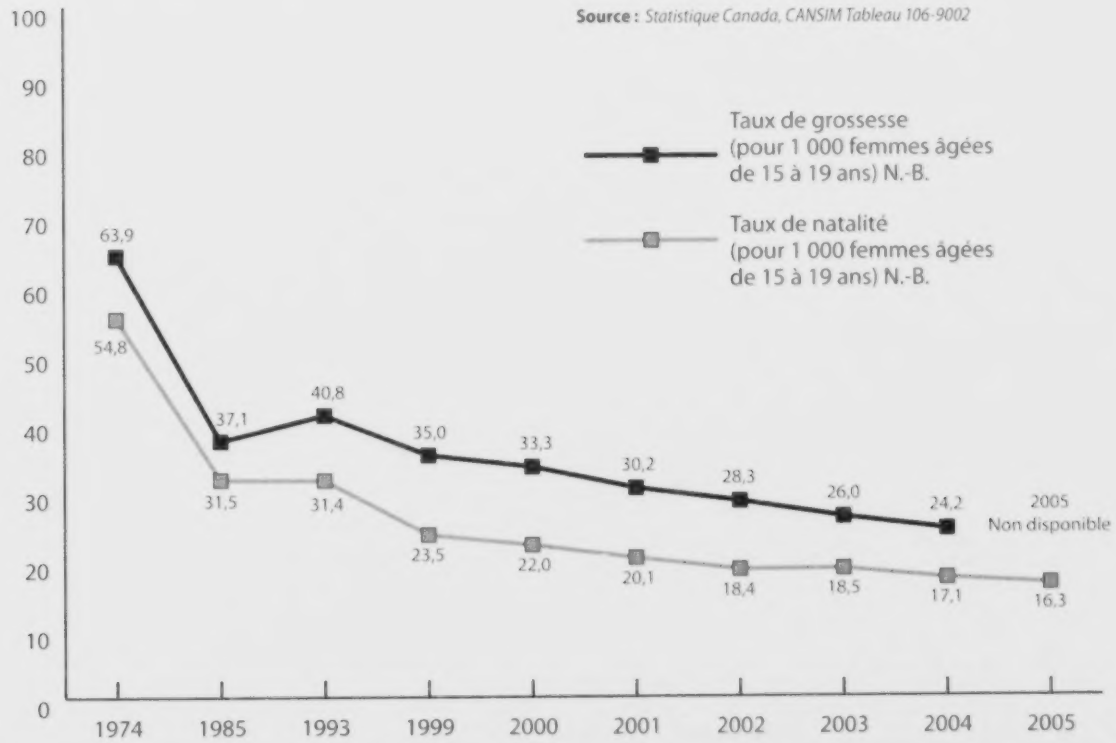

5. Taux de grossesse chez les adolescentes selon le comté, N.-B., 1991 – 2005

Taux de grossesse : Le taux de grossesse chez les adolescentes a fluctué de façon importante dans les comtés du Nouveau-Brunswick pendant les années 90 et plus récemment. En 2005, le taux le plus bas était de 10,8, et le plus élevé, 33,2. Dans certains comtés où historiquement les taux sont plus élevés que la moyenne provinciale mais où la tendance était à l'amélioration - Charlotte, Carleton, York - les taux se sont empirés en 2005. Le comté de Saint John, par contre, a continué son amélioration en 2005, mais il demeure le comté avec le taux le plus élevé au N.-B., 33,2 filles enceintes pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans. D'autres comtés - Northumberland et Westmorland - maintiennent leur niveau spectaculaire d'amélioration, et dans les comtés où historiquement les taux sont mieux que la moyenne provinciale - Madawaska, Gloucester, Albert et Kings – les taux demeurent bas.

Taux de natalité : Les taux de natalité chez les filles âgées entre 15 et 19 ans sont également à la baisse dans la plupart des comtés (aucun graphique). En 2005, on notait 16,1 naissances pour 1 000 adolescentes au N.-B. Ce chiffre varie entre 9,8 dans le comté de Kings et 10,1 au Northumberland à 27,4 à Saint John et 26,7 à Charlotte. Certains comtés, comme ceux de Saint John et de Victoria, ont des taux de natalité plus élevés que la moyenne provinciale depuis au moins les années 1980, alors que d'autres, comme Albert, Madawaska, Gloucester et Westmorland, demeurent sensiblement en dessous de la moyenne provinciale depuis au moins les années 1980 (Ministère de la Santé du N.-B., Service provincial d'épidémiologie. Les taux selon le comté pour les années 1980 sont calculés au moyen des données des Statistiques de l'état civil et de ceux sur la population de Statistique Canada.)

Nota : Taux de grossesse pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans résidantes du N.-B. seulement. Dans ses calculs, le ministère de la Santé du N.-B. tient compte des naissances vivantes enregistrées, des avortements pratiqués dans les hôpitaux reconnus du N.-B. ainsi que des accouchements d'enfants mort-nés (gestation d'au moins 20 semaines.) Les chiffres visent les femmes âgées de 15 à 19 ans à la fin de leur grossesse et comprennent les naissances ou les enfants morts-nés par des résidantes du N.-B. hors province. La Direction des statistiques de l'état civil ne tient pas compte des avortements pratiqués dans les cliniques ou à l'extérieur de la province, des avortements spontanés ou d'autres pertes fœtales. Les taux de grossesse selon le comté pour les années précédant 1991 ne sont pas connus.

Comté	1991	1994	2001	2002	2003	2004	2005
Albert	21,9	28,3	22,0	19,9	14,3	20,5	12,3
Carleton	49,8	49,5	20,5	21,0	27,5	19,1	23,9
Charlotte	40,3	62,4	27,7	25,5	24,5	23,9	30,0
Gloucester	23,8	26,7	22,9	24,0	16,3	15,5	16,3
Kent	35,1	50,9	39,1	25,9	21,2	20,4	16,0
Kings	26,9	24,9	17,8	18,9	14,8	11,2	11,1
Madawaska	24,7	20,3	18,2	15,2	18,4	13,0	12,8
Northumberland	45,2	37,8	32,7	19,5	19,7	17,9	10,8
Queens	30,7	30,6	29,7	27,8	14,8	33,0	15,5
Restigouche	27,3	38,1	23,7	20,9	22,8	10,9	15,7
Saint John	49,1	53,9	29,5	34,5	35,9	37,2	33,2
Sunbury	50,4	45,9	35,5	28,3	28,0	16,6	24,2
Victoria	37,9	30,6	27,1	23,5	28,1	27,8	30,1
Westmorland	43,8	44,0	24,4	26,4	17,6	20,1	18,9
York	48,4	47,7	32,5	28,4	25,6	22,2	25,6
N.-B.	**37,6**	**39,1**	**26,3**	**24,5**	**21,7**	**20,1**	**19,8**

Source : *Ministère de la Santé au Nouveau-Brunswick, Service provincial d'épidémiologie.*

1. Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1991, 2001

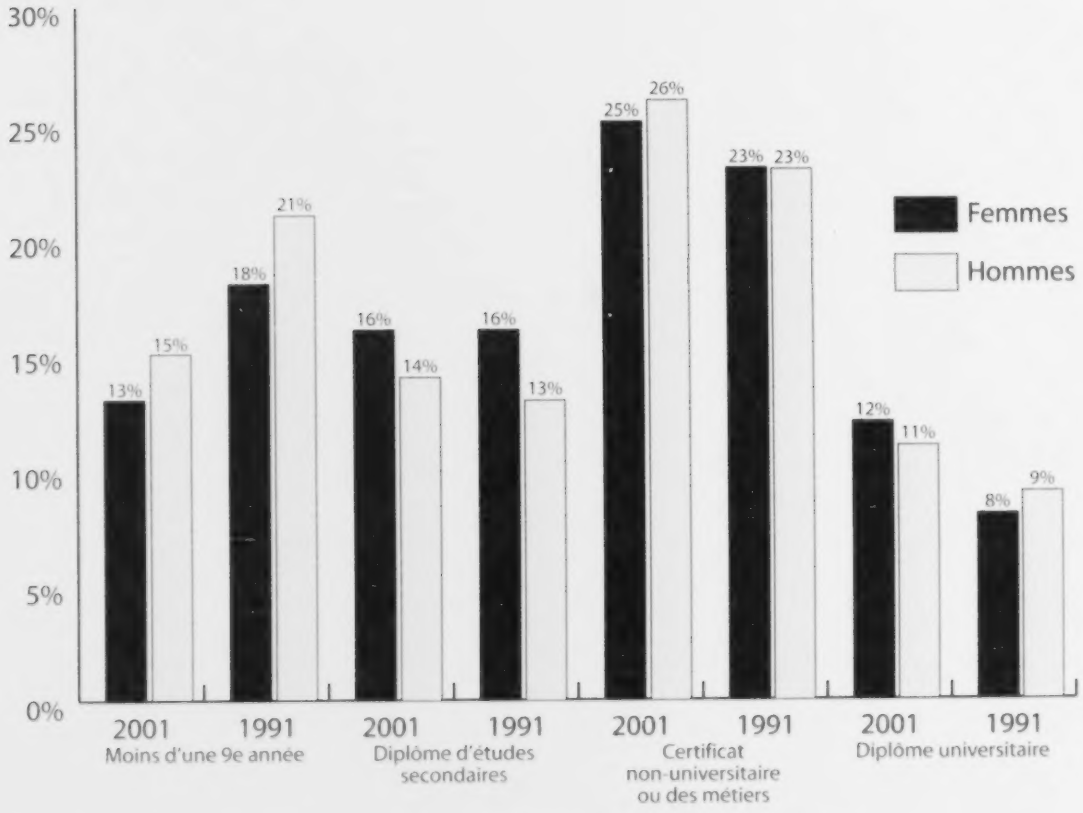

Source : *Statistique Canada, 1991 et 2001 Recensement du Canada, No de catalogue 97F0017XCB01001 & 97F0017XCB01002.*

Nota : Ces données ne tiennent pas compte des personnes ayant plus d'une 9e année mais n'ayant pas complété un diplôme ou un certificat.

Des données plus récentes sur les niveaux de scolarité seront publiées par Statistique Canada au printemps 2008. La version électronique de ce document sera alors mise à jour.

Le niveau de scolarité des hommes et des femmes au Nouveau-Brunswick s'améliore et les femmes ont dépassé les hommes à certains niveaux. En 2001, 12% des femmes et 11% des hommes de 15 ans et plus au N.-B. détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 8% et 9% respectivement en 1991, et 2% et 5% en 1971. Les femmes et les hommes au N.-B. ont un niveau de scolarité inférieur à la moyenne canadienne. Au niveau national en 2001, l'écart entre les hommes et les femmes est moins important et plus d'hommes que de femmes détiennent un diplôme universitaire : 16% des Canadiens et 15% des Canadiennes.

La population autochtone : Les femmes autochtones au N.-B. ont un meilleur niveau de scolarité que les hommes autochtones, mais elles sont moins nombreuses à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires que la moyenne de la population non-autochtone. En 2001, 40% des femmes d'identité autochtone* de 15 ans et plus au N.-B. et 46% des hommes n'avaient pas complété leurs études secondaires, comparativement à 36% et 39% des femmes et des hommes non autochtones. Quant à un diplôme universitaire, 7% des femmes autochtones au N.-B. et 3% des hommes en détenaient, comparativement à 12% et 11% des femmes et des hommes non autochtones. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, No de catalogue 97F0011XCB01043).

Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, hez les personnes de 15 ans et plus

Les populations anglophones et francophones : En 2001, 21% des femmes francophones avaient moins d'une 9e année de scolarité, comparativement à 8% des femmes anglophones et 23% des hommes francophones. Quant à un diplôme universitaire, 11% des femmes francophones, 12% des femmes anglophones et 9% des hommes francophones en détenaient en 2001. (Fédération des dames d'Acadie, *Profil socioéconomique des femmes francophones du Nouveau-Brunswick*, avril 2004).

Les personnes ayant un handicap **: En 2001, 42% des femmes et 48% des hommes au N.-B. âgés entre 15 et 64 ans et ayant un handicap n'avaient pas complété leurs études secondaires, comparativement à 28% des femmes et 31% des hommes sans handicap. Quant à un diplôme ou un certificat universitaire, 9% des femmes et 6% des hommes avec handicap en détiennent, comparativement à 16% et 13% des hommes sans handicap. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001, No de catalogue 89-587-XIE).

L'alphabétisation : En 2003, comme en 1994, les hommes du N.-B. ont plus tendance que les femmes à éprouver de sérieuses difficultés en compréhension de textes suivis. En 2003, 25% des hommes et 20% des femmes se sont classés au niveau de compétence le plus faible dans ce domaine. 54% des femmes et 59% des hommes au N.-B. n'atteignent pas le niveau 3, seuil minimal reconnu, dans le domaine de la compréhension de textes suivis. Les femmes font un peu mieux que les hommes dans le domaine de la résolution des problèmes et les hommes obtiennent des résultats légèrement meilleurs pour ce qui est de la numératie. Ces résultats représentent une amélioration, pour les hommes surtout, depuis 1994. Des différences semblables selon le sexe marquent également les résultats canadiens pour 2003. (Source pour résultats de l'enquête de 1994 : Statistique Canada, Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : le Nouveau-Brunswick en un clin d'œil, 1998 ; Statistique Canada, tableau personnalisé fondé sur l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 2003).

* Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Les personnes handicapées sont celles qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouie, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

2. Taux d'abandon scolaire*, 7e à 12e année, écoles publiques du Nouveau-Brunswick, 1998/99 - 2005/06

Année scolaire	1998/99	1999/ 2000	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Toutes les filles au N.-B.	2,4% (717)	2,2% (659)	2,1% (622)	2,3% (663)	2,2% (632)	2,4% (687)	1,9% (541)	1,9% (535)
Tous les garçons au N.-B.	4,0% (1 287)	3,5% (1 112)	3,6% (1 108)	3,5% (1 066)	3,4% (1 027)	3,4% (1 051)	2,8% (850)	2,9% (860)
Filles autochtones**	4,4% (19)	4,4% (19)	3,7% (16)	6,9% (28)	3,4% (13)	4,5% (19)	7,2% (32)	6,9% (33)
Garçons autochtones**	4,5% (20)	7,3% (32)	8,6% (38)	4,1% (17)	3,0% (14)	4,1% (20)	7,6% (39)	9,0% (48)

* % des élèves de la 7e à la 12e année qui étaient actifs au 30 septembre, qui ont décroché et qui ne sont pas retournés à l'école au plus tard le 30 septembre suivant. Le nombre d'élèves qui ont décroché est en parenthèse.

** Des jeunes autochtones qui vivent sur une réserve et qui sont inscrits dans une école publique du Nouveau-Brunswick.

Source : *Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.*

Les garçons sont plus portés que les filles à décrocher de l'école. En 2005/06, 2,9% des garçons de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études (860 garçons), comparativement à 1,9% des filles (535 filles). Cet écart entre les sexes a très peu changé depuis 1998/99, alors que le taux de décrochage était de 4% pour les garçons et de 2,4% pour les filles.

Les jeunes autochtones qui vivent sur une réserve et qui étudient à une école publique hors réserve sont beaucoup plus portés à quitter l'école sans un diplôme, surtout les garçons, que les autres jeunes des écoles publiques. En 2005/06, 6,9% des filles et 9% des garçons autochtones ont décroché avant de compléter leur 12e année. Le taux a fluctué ces dernières années, mais il est plus élevé qu'en 1998/99 quand 4,4% des filles et 4,5% des garçons avaient abandonné leurs études.

3. Représentation des femmes parmi la population étudiante dans les programmes à plein temps du Collège communautaire dans quelques domaines de formation, N.-B., 2006/07

Seulement 36% des étudiants qui fréquentent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à plein temps en 2006/07 étaient des femmes, une baisse par rapport à 37% en 2004/05, 40% en 2003/04 et le niveau le plus élevé, 46%, atteint en 1988/89. En 2006/07, 2 678 femmes étaient étudiantes à plein temps au Collège communautaire (618 en 1985/86 et 7 659 en 1995/96). Les femmes représentaient 54% des 498 étudiants inscrits à temps partiel en 2006/07.

Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins. Plus d'une étudiante à plein temps sur 10 (12%) est inscrite en récupération scolaire ou un programme de langue seconde, où elles sont 59% des étudiants en 2006/07. Les programmes de techniques de bureau (où sont 11% de toutes les étudiantes inscrites à plein temps au Collège communautaire) et d'infirmière

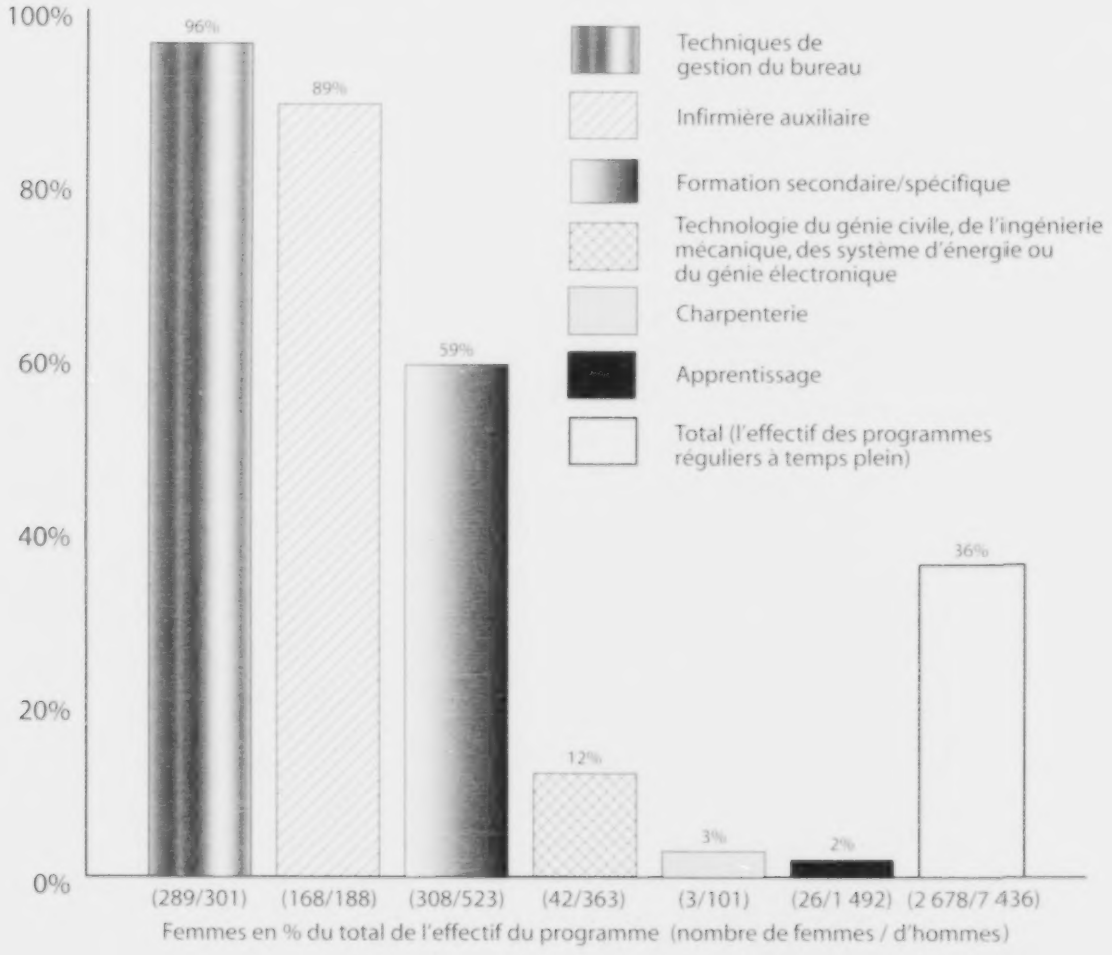

Source : *Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail.*

Nota : Le total des effectifs comprend les apprentis dans les programmes offerts au Collège communautaire.

Représentation des femmes parmi la population étudiante dans les programmes à plein temps du Collège communautaire

auxiliaire (où sont 6% de toutes les étudiantes inscrites à plein temps au Collège communautaire) étaient composés de femmes à 96% et 89% respectivement. Les femmes sont toujours minoritaires dans les programmes traditionnellement masculins, les programmes technologiques de plus longue durée et les programmes d'apprentissage, qui mènent à des emplois mieux rémunérés dans les métiers spécialisés. Seulement 2% des apprentis dans les programmes à temps plein étaient des femmes en 2006/07 (26 sur 1 492), comparativement à 4% (38 sur 858) en 2002/03.

Aide financière : La diminution numérique et proportionnelle des femmes dans le Collège communautaire peut être liée à la réduction des subventions de formation. En 1985/86, près de 80% des étudiantes du Collège communautaire recevaient un appui financier du gouvernement ou du secteur privé, mais en 1996/97, seulement 57% recevaient une telle aide et à la fin des années 1990, moins de 30%. (Source: Joan McFarland, *Women's Access to Training in New Brunswick*, 1999). Parmi les personnes qui recevaient une aide financière en vertu du programme provincial Formation et perfectionnement professionnel en 2006/07, 50% étaient des femmes, une hausse comparativement à 42% en 2001/02. La subvention moyenne accordée aux femmes était de 6 700$, contre 5 100$ pour les hommes. Un certain nombre de bourses sont offertes depuis peu aux étudiants qui entament des études au Collège communautaire dans des secteurs où la participation féminine ou masculine est limitée, dans le cadre du Plan d'action sur l'écart salarial du gouvernement provincial.

4. Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein par domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2006/07

Domaine/ Année	1980/81	1990/91	2001/02	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Éducation*	63%	65%	71%	72%	73%	71%	71%
Beaux-arts et arts appliqués	61%	63%	66%	68%	70%	71%	69%
Sciences humaines et domaines connexes	62%	50%	48%	63%	65%	71%	65%
Sciences sociales et domaines connexes	53%	64%	74%	69%	69%	70%	68%
Commerce et administration	36%	45%	48%	49%	47%	46%	52%
Sciences agricoles et biologiques	51%	59%	64%	65%	66%	67%	65%
Métiers et professions de la santé	98%	86%	89%	88%	88%	86%	87%
Génie et sciences appliquées	9%	13%	19%	16%	19%	17%	18%
Mathématiques et physique	30%	26%	22%	22%	22%	24%	26%
Total – Tous les domaines	45%	52%	58%	58%	58%	58%	58%

Source : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

* Comprend l'éducation physique, les sports et les loisirs.

Nota : Effectif à temps plein des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Depuis plus de 10 ans, les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick. En 2006/07, les femmes représentaient 58% des étudiants à plein temps dans les universités de la province, le même niveau qu'au début de la décennie (45% en 1980/81).

En génie et les sciences appliquées, la sous représentation des femmes est sévère (18%) et elles ont perdu du terrain depuis 1996/97 alors qu'elles étaient 22% des étudiants. En mathématiques et les sciences physiques, elles sont 26% des étudiants en 2006/07, une baisse comparativement à 30% en 1980/81.

Les femmes ont intégré certains domaines non traditionnels tel le droit. 52% des étudiants en droit au N.-B. étaient des femmes en 2006/07, comparativement à 60% en 2001/02 et 37% en 1980/81.

La majorité des étudiants à temps partiel sont des femmes : 63% en 2006/07, comparativement à 65% en 2005/06 et 60% en 1980/81.

La participation des femmes au niveau du doctorat ou de la maîtrise a augmenté dans les derniers 20 ans. En 2006/07, 46% des étudiants au doctorat sont des femmes et 56% des étudiants à la maîtrise (à plein temps et à temps partiel), comparativement à 13% et 36% respectivement en 1980/81.

1. Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 1994/95 – 2005

Âge /Niveau d'activité	Année	Population féminine - N.-B.	Population féminine - Canada	Population masculine - N.-B.	Population masculine - Canada
12 à 19 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	60,8%	50,4%	67,4%	64,5%
	2000/01	45,0%	54,8%	52,9%	63,9%
	2005	**62,1%**	**64,1%**	**72,4%**	**74,9%**
20 à 34 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	35,5%	35,8%	45,7%	43,3%
	2000/01	37,8%	42,7%	34,7%	46,4%
	2005	**50,2%**	**52,4%**	**52,0%**	**57,1%**
35 à 44 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	31,2%	34,0%	31,0% (E)	37,5%
	2000/01	35,2%	39,9%	30,0%	40,1%
	2005	**41,0%**	**48,1%**	**46,0%**	**48,1%**
45 à 64 ans % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	27,0%	36,5%	31,9%	35,4%
	2000/01	32,5%	39,3%	35,8%	39,7%
	2005	**42,4%**	**46,9%**	**42,7%**	**47,7%**
65 ans et plus % qui est physiquement actif ou modérément actif	1994/95	16,6% (E)	28,3%	45,0% (E)	37,2%
	2000/01	18,8%	29,7%	27,2%	40,6%
	2005	**25,6%**	**35,5%**	**35,9%**	**46,1%**

E : Statistique Canada avise que ces pourcentages doivent être utilisés avec prudence.

F : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Nota : Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique durant les loisirs signalées par les répondants aux enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Les répondants sont groupés comme actifs, modérément actifs ou inactifs selon un indice d'activité physique quotidienne moyenne au cours des 3 mois précédents. Pour chaque activité physique déclarée par le répondant, on calcule une dépense quotidienne moyenne d'énergie en multipliant la fréquence par la durée moyenne de l'activité et par le nombre d'équivalents métaboliques (kilocalories brûlées par kilogramme de poids corporel par heure) de l'activité. L'indice est la somme des dépenses quotidiennes moyennes d'énergie de toutes les activités. Les répondants sont groupés selon les catégories suivantes en ce qui a trait à l'activité physique: 3,0 kcal/kg/jour ou plus = personne active; 1,5 à 2,9 kcal/kg/jour = personne modérément active; inférieure à 1,5 kcal/kg/jour = personne inactive. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu (non déclaré). L'enquête de 2005 a été menée durant l'année calendrier.

Source : *Données de Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population (pour 1994/95) et Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes (pour 2000/01 et 2003), présentées dans ministère de la Santé et du Mieux-être du N.-B., Indicateurs de rendement en matière de santé, septembre 2002, et dans Statistique Canada, CANSIM tableau 105-0233 ; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2005, Statistique Canada, Indicateurs de la santé, juin 2006 et tableau CANSIM 105-0433*

Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge

La population féminine de tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick est moins **active** physiquement que la population masculine, selon des données fondées sur des autodéclarations. En 2005, 37% des filles de 12 à 19 ans étaient **inactives** physiquement, comparativement à 26% des garçons. Chez les 45 à 64 ans, le groupe d'âge où les taux des deux sexes se ressemblent le plus, 57% des femmes et 56% des hommes étaient **inactifs**. Près de trois-quarts (71%) des femmes âgées de 65 ans ou plus, et 55% des hommes de cet âge, étaient inactifs.

Depuis 1994/95, le pourcentage des personnes au N.- B. qui sont **inactives** a diminué, avec une exception notable, chez la population adolescente en 2000/01. Cependant, le nombre de Néo-brunswickois, femmes et hommes, qui sont **inactifs** demeure élevé et nos taux sont pires que la moyenne nationale. La moitié (49,7%) des femmes de 20 à 34 ans étaient **inactives** en 2005, et 46% des hommes au N.-B., comparativement à 42% des Canadiens et à 46% des Canadiennes de ce groupe d'âge.

Obésité : Les taux d'obésité chez les femmes, les hommes, les enfants et les adultes au Nouveau-Brunswick dépassent les taux déjà élevés au niveau canadien. Par le passé, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes à avoir une « surcharge pondérale » ou à être obèse (surcharge pondérale grave), mais les taux se rapprochent depuis quelque temps. En 2005, selon les données qui mésurent directement le poids et la taille, 23% des femmes âgées de 18 ans et plus, et le même taux chez les hommes, étaient obèses au N.-B. (Canada: 14% des femmes, 17% des hommes). Un autre 29% des femmes adultes et 44% des hommes adultes au N.-B. avaient une surcharge pondérale, comparativement à 26% des Canadiennes et 41% des Canadiens. Les taux d'obésité ont augmentent depuis 10 ans, surtout chez les hommes : au N.-B. en 1994/95, 20% des femmes et 15% des hommes étaient obèses, et au niveau canadien, 13% des femmes et des hommes.

Un taux alarmant d'adolescents ont une surcharge de poids. Les données les plus récentes sont des taux basés sur des autodéclarations pour 2005 pour les 12 à 17 ans. Un garçon sur cinq (20%) et presque autant de filles (17%) avaient une surcharge de poids pour leur taille, et un autre 8% des garçons et 6% des filles étaient obèses. Au niveau canadien, 10% des filles et 17% des garçons de ce groupe d'âge avaient une surcharge pondérale, et un autre 6% des gars et 3% des filles étaient obèses en 2005. (Statistique Canada, CANSIM tableaux 105-4009 & 105-0408 ; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes: Nutrition, 2004; Enquête santé Canada, 1978/79. **Nota:** Les autodéclarations entrainent une sous estimation de la prévalence de l'embonpoint et de l'obésité)

2. Certains problèmes de santé mentale diagnostiqués dans les centres de santé mentale selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2006/07

Sexe	Principaux problèmes présentés	0 – 15	16 – 24	25 – 54	55 – 74	75+	Tous les âges
Femmes	Symptômes de dépression	181	623	1 760	404	76	3 041
	Pensées suicidaires	105	168	328	69	9	679
	Symptômes liés aux drogues	19	84	162	18	0	282
	Troubles de l'alimentation	20	33	42	6	1	103
	Intention suicidaire	16	28	57	19	1	121
Hommes	Symptômes de dépression	138	280	1 041	230	40	1 731
	Pensées suicidaires	92	125	338	66	8	628
	Symptômes liés aux drogues	11	119	279	48	2	459
	Intention suicidaire	14	30	77	15	5	131
	Troubles de l'alimentation	4	4	5	0	0	13

Source : *Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Services de santé mentale.*

Nota : Les chiffres selon le groupe d'âge représentent le nombre de personnes qui présentent le problème particulier. Le total pour tous les âges peut comprendre un certain nombre de personnes dont la date de naissance n'est pas connue.

Près de 4 226 femmes et 2 962 hommes de tous âges ont consulté les centres publics de santé mentale de la province en 2006/07, une baisse par rapport à 5 700 et 4 300 en 2004/05 et à 5 100 et 4 000 en 2002/03. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes à demander de l'aide avec des symptômes de dépression ou des troubles de l'alimentation, alors que les hommes consultent plus souvent que les femmes suite à des symptômes liés aux drogues.

En 2006/07, 103 filles et femmes, la majorité d'elles étant âgées de moins de 25 ans, ont consulté un centre de santé mentale en raison d'un trouble de l'alimentation, alors que 13 hommes, la plupart âgés de moins de 25 ans, ont consulté pour cette raison.

Presque deux fois plus de femmes que d'hommes se sont présentées à un centre de santé mentale avec des symptômes de dépression : 3 041 filles et femmes, et 1 731 garçons et hommes, en 2006/07 (une légère baisse depuis 2004/05).

Les problèmes les plus fréquents : Les dix problèmes présentés le plus fréquemment par les clientes des centres publics de santé mentale en 2006/07 étaient les suivants : symptômes de dépression, symptômes d'anxiété, difficultés d'adaptation, problèmes dans les relations, pensées suicidaires, autres conditions pouvant nécessiter une attention clinique, difficulté à gérer les comportements et les émotions, relations familiales conflictuelles; troubles du sommeil et deuil. Chez les hommes, les trois principaux problèmes étaient les mêmes, suivis de d'autres conditions pouvant nécessiter une attention clinique, pensées suicidaires, difficulté à gérer les comportements et les émotions, symptômes liés aux drogues, problèmes dans les relations, troubles du sommeil et comportements nuisibles.

3. Principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2005

Le cancer était la principale cause de décès chez les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick en 2005, le même rang que les cinq années précédentes. Plus d'hommes que de femmes meurent de cancer. Les taux de mortalité du cancer étaient de 278 pour 100 000 hommes et 223 pour 100 000 femmes au N.-B. en 2005. Les maladies du cœur étaient en deuxième place parmi les causes de décès, à la fois chez les femmes et chez les hommes en 2005, le même rang depuis quelques années. Les maladies du cœur étaient la cause principale de décès chez les femmes avant 2001. Il faut noter que les maladies du cœur et les maladies cérébrovasculaires sont ensemble la cause de plus de décès chez les femmes au N.-B. que le cancer. Ces maladies sont liées à des facteurs de risque identiques et demeurent une menace importante pour les femmes et les hommes.

Suicide : Le suicide est la neuvième cause de décès en importance chez les hommes au Nouveau-Brunswick, et la quinzième chez les femmes. En 2005, 80 hommes (dont 8 âgés entre 15 et 24 ans) et 20 femmes (dont 4 âgées entre 15 et 24 ans) se sont suicidés au N.-B.

44% des 18 femmes qui se sont suicidées en 2004 sont mortes par auto-intoxication (empoisonnement). Un autre 17% ont utilisé une arme à feu. Chez les femmes, le taux de suicide était le plus élevé pour les 25 à 34 ans. Le centre de santé communautaire ayant enregistré le taux de suicide le plus élevé chez les femmes : Grand-Sault, 13,3 / 100 000 habitants. Le moyen emprunté par 36% des 70 hommes qui se sont suicidés était la pendaison, la strangulation ou la suffocation. Un autre 31% ont utilisé une arme à feu. Chez les hommes, le taux de suicide était le plus élevé dans la catégorie des 80 et plus ans. Le centre de santé communautaire ayant le taux de suicide le plus élevé chez les hommes était Campbellton, 42 / 100 000 habitants.(Ministère de la santé du N.-B., Données sur le suicide au N.-B., 2004).

Tentatives de suicide : Bien plus de femmes que d'hommes tentent de se suicider. Au N.-B. en 2001/02, 417 femmes et 289 hommes ont été hospitalisés après une tentative de suicide, ou 59% femmes. La situation est semblable au Canada, 62% femmes. Le N.-B. a eu le taux de tentatives de suicide le plus élevé de toutes les provinces en 2001/02, soit 9,6 pour 100 000 habitants (femmes et hommes), comparé à 7,6 pour 100 000 au niveau national (L'Institut canadien d'information sur la santé). Une étude de 102 suicides complétés (85 hommes, 17 femmes) et de 35 tentatives de suicide (26 hommes, 9 femmes) au N.-B. en 2002/03 a conclu que les écarts sont majeurs entre les interventions reçues et requises par les personnes ayant fait une tentative de suicide. Les lacunes se retrouvent surtout au niveau de l'offre de services en psychothérapie, des besoins en suivis intensifs et des évaluations psychiatriques (M. Séguin et al., Projet de recherche comparant les cas de mortalité par suicide à des personnes ayant fait des tentatives de suicide entre avril 2002 et 31 mai 2003, décembre 2006).

Cause de décès – Femmes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes
1. Cancer	833	27%
2. Maladie du coeur	683	22%
3. Maladie respiratoire	267	9%
4. Maladie cérébrovasculaire	215	7%
5. Diabète	133	4%

Cause de décès – Hommes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes
1. Cancer	990	31%
2. Maladie du coeur	721	23%
3. Maladie respiratoire	276	9%
4. Maladie cérébrovasculaire	153	5%
5. Diabète	138	4%

Source : *Service N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2005*

Principales causes de décès selon le sexe

Incidence du cancer du sein et du poumon : Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes mais plus de femmes meurent du cancer du poumon, un cancer dont le taux d'incidence a augmenté de façon spectaculaire dans les 30 dernières années chez les femmes. Le nombre de cas nouvellement diagnostiqués de cancer du sein a augmenté chez les femmes au N.-B. de 74 pour 100 000 de population en 1976, à 104 en 2006 (Canada : 85 et 106) probablement en partie grâce à un meilleur dépistage. Le taux de cancer du poumon chez les femmes au N.-B. est passé de 15 pour 100 000 de population en 1976 à 59 (estimation) en 2006 (Canada : de 16 à 50). Chez les hommes au N.-B., la hausse du taux de cancer du poumon a été moins importante, et au niveau canadien, le taux masculin a diminué. Au N.-B., le taux était de 72 pour 100 000 hommes en 1976 et de 93 (estimation) en 2006 (Canada : 76 en 1976 et 70 (estimation) en 2006). Bien plus d'hommes que de femmes meurent du cancer du poumon au N.-B. (325 hommes et 238 femmes en 2005) mais l'écart tend à disparaître. Le taux de mortalité pour cause du cancer du poumon chez les femmes au N.-B. était de 37 pour 100 000 de population en 2003 (35 chez les Canadiennes ; 82 chez les hommes du N-.B.; 63 chez les Canadiens), comparativement à 17 pour 100 000 de population en 1979 (16 chez les Canadiennes ; 74 chez les hommes du N-.B ; 72 chez les Canadiens). Le taux de mortalité pour cause de cancer du sein était de 23 pour 100 000 en 2003, comparativement à 32 en 1979 (Canada : 24, comparativement à 30 en 1979). Plus de femmes sont mortes du cancer du poumon que du cancer du sein au N.-B. en 2005 : 238 sont mortes du cancer du poumon et 121 du cancer du sein. (Service NB, Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2005 ; Statistique Canada, tableaux CANSIM 102-0026, 102-0126 & 103-0204).

Tabagie : Moins d'adolescentes que d'adolescents fument le tabac au Nouveau-Brunswick : 8% et 11% en 2005, comparativement à 16% (filles) et 15% (garçons) en 2000/01. Au Canada, les jeunes filles et garçons ont les mêmes taux (12,3% et 11,9% in 2005). Dans l'ensemble de la population du N.-B. en 2005, moins de femmes que d'hommes fument : 16,5% des femmes âgées de 12 et plus, comparativement à 20% des hommes fument quotidiennement (un autre 4% des femmes et 5% des hommes fument occasionnellement au N.-B.), une amélioration par rapport à 21% et 25% respectivement en 2000/01. Au Canada, 15% des femmes et 18% des hommes âgés de 12 et plus fument quotidiennement ; 5% des femmes et des hommes fument occasionnellement (Statistique Canada, tableaux CANSIM 105-0027 et 105-0427. **Nota :** Statistique Canada avise que les données de 2005 pour le N.-B. doivent être utilisés avec prudence).

4. Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé Nouveau-Brunswick, 1997/98 – 2006/07

Les accouchements par césarienne sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick : 28% de toutes les naissances étaient des accouchements par césarienne en 2006/07, contre 22% en 1997/98 et 15% en 1979. D'importantes variations régionales sont notées et demeurent inexpliquées : la région de Campbellton rapporte le taux le plus élevé, 40%, et celle de Saint John, la plus faible, à 22%, des hausses comparativement à 30% et 20% respectivement en 1997/98.

Les taux d'accouchements par césarienne augmentent au Canada et dans les autres pays occidentaux. En moyenne au Canada, 26,3% des accouchements étaient des césariennes en 2005/06 (les chiffres les plus récents), alors que seulement 19% l'étaient en 1997/98 et 15% en 1979. (Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé ; Statistique Canada, Rapports sur la santé, été 1996). Les taux sont de 30% aux États-Unis en 2005, 22% en Grande-Bretagne en 2004 ; 16% en Finlande en 2005 ; et 14% aux Pays-bas en 2004 (U.S. Department of Health and Human Services, National Vital Statistics Reports; Organisation mondiale de la santé, Base de données européenne de la Santé pour tous). Selon l'Organisation mondiale de la santé, un taux de 15% des naissances par voie césarienne est à conseiller, en raison des risques pour le bébé et la mère.

Taux d'hystérectomie : Les femmes au Nouveau-Brunswick sont bien plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2005/06, le taux d'hystérectomie était de 514 pour 100 000 femmes âgées de 20 ou plus au N.-B., comparativement à 730 en 2000/01, mais 346 pour 100 000 au Canada. Les taux varient de façon importante au N.-B. : de 606 dans la région de Moncton (région 1) à 404 dans la région de Fredericton (région 3). Les taux moyens au N.-B. et au Canada sont généralement à la baisse depuis 1997/98, quand ils étaient 770 pour 100 000 Néo-Brunswickoises, comparativement à 484 pour 100 000 Canadiennes. (Statistique Canada, Indicateurs de santé, décembre 2000; Institut canadien d'information sur la santé, Les indicateurs de santé).

Taux d'initiation à l'allaitement : Sept sur 10 mères au Nouveau-Brunswick (71%) ont allaité leur enfant avant leur départ de l'hôpital en 2005/06, une hausse comparativement au taux de 59% 10 ans passés. Les taux selon les régions ne sont plus rendus publics. Le taux canadien pour 2003 (les données les plus récentes) était mieux que celui du N.-B., 85%. Les données ne permettent pas de connaître la durée de l'allaitement à l'hôpital et suite au retour au foyer par région. En janvier 2006, le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il mettait en œuvre le programme Initiative Hôpitaux Amis des bébés de l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef, qui fait la promotion de l'allaitement maternel. (Ministère de la Santé, Rapport annuel 2005/06 ; Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2003).

Régie régionale de la santé / Année	1997/98	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
1 – Beauséjour	15,3%	23,4%	21,5%	25,9%	20,6%	24,4%
1 – Sud-est	23,3%	27,9%	28,6%	27,2%	30,4%	35,5%
2 – Saint John	20,0%	25,4%	25,5%	26,2%	25,1%	22,3%
3 – Fredericton	21,7%	27,7%	31,5%	29,9%	32,2%	29,8%
4 – Edmundston	27,6%	32,9%	30,0%	32,1%	29,2%	30,2%
5 – Campbellton	29,5%	32,5%	36,4%	38,9%	48,2%	40,3%
6 – Bathurst	22,7%	29,8%	31,6%	30,7%	25,2%	23,7%
7 – Miramichi	24,2%	34,8%	32,7%	30,0%	31,7%	30,5%
Nouveau-Brunswick - total	22,1%	27,8%	28,7%	28,7%	28,8%	28,3%

Source : *Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.*

5. Nombre de cas et taux de chlamydia, selon le sexe, N.-B. et Canada, 1992 – 2006

Le chlamydia est l'infection transmise sexuellement la plus répandue chez les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il présente souvent aucun symptôme et peut mener à la stérilité. Le taux d'infection au chlamydia augmente depuis quelques années, surtout chez les femmes, qui représentent trois-quarts des cas rapportés au N.-B. en 2006.

En 2006, le taux chez les femmes au N.-B. était de 255 pour 100 000 de population. On comptait 968 cas rapportés. Chez les hommes, on rapportait 378 cas, et un taux de 102 pour 100 000 de population. Ce sont les jeunes et les jeunes adultes qui ont les taux d'infection les plus élevés: Chez les femmes du N.-B., 35% des cas rapportés étaient des filles de 19 ans et moins (336 de 968 cas) et un autre 58% des femmes étaient âgées de 20 à 29 ans. Chez les hommes, 16% des cas de chlamydia (60 des 378 cas) étaient des garçons de 19 ans ou moins, et 72% (271 hommes) avaient entre 20 et 29 ans. La tendance nationale est similaire, bien qu'en 2006, le taux canadien était de 265 pour 100 000 Canadiennes, comparativement à 255 au N.-B. ; par le passé, le taux chez les Canadiennes était légèrement meilleur que le taux provincial.

VIH / Sida : Entre 1985 et 2006, 312 hommes et 43 femmes au Nouveau-Brunswick ont été diagnostiqué séropositifs au VIH. Durant cette même période, 150 hommes et 16 femmes au N.-B. ont eu un diagnostique de Sida, et 91 hommes et 9 femmes en sont morts (Ministère de la Santé du N.-B.). Les femmes représentent une proportion grandissante des personnes infectées du VIH ou atteintes du Sida au Canada. Plus d'un nouveau cas de VIH sur 4 rapportés au Canada en 2006 était une femme (27,7%), une hausse par rapport à 11,1% entre 1985 et 1996. En 2006, les jeunes femmes de 15 à 19 ans représentaient 63,8% de ceux de ce groupe d'âge diagnostiqués séropositifs au VIH. Quant au Sida, en 2006, 24,7% des personnes diagnostiquées au Canada étaient des femmes, comparativement à 7,5% avant 1997. (Agence de santé publique du Canada, Le VIH et le sida au Canada : Rapport de surveillance en date du 31 décembre 2006).

Nota : Statistique Canada avise que les données de 2006 pour le Canada sont préliminaires et sont susceptibles d'être modifiées.

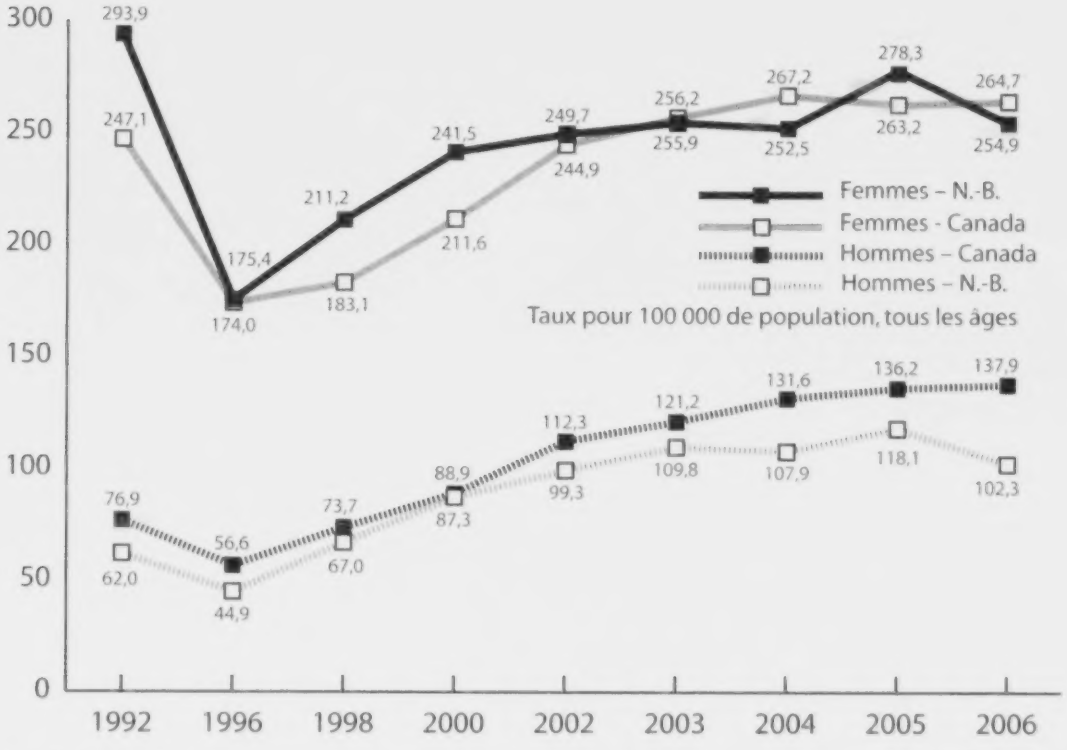

Source: *Canada et N.-B., 1992-1996 : Agence de la santé publique Canada, tableau ITS en ligne 1.2 et tableau ITS en ligne, Chlamydia, 1997-2006 ; N.-B. 1998–2006 : Bureau du Médecin-hygiéniste en chef, Ministère de la Santé du N.-B.*

6. Nombre d'avortements provoqués et taux*, selon le groupe d'âge, résidentes du Nouveau-Brunswick, 1974 – 2004

Année / Groupe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40+	Nombre total** Taux pour 1 000 femmes, 15 à 44 ans
1974	4,4 (157)	4,9 (151)	2,1 (54)	1,7 (33)	1,2 (19)	0,7 (11)	3,1 (440)
1976	4,2 (163)	3,6 (121)	2,2 (64)	1,4 (30)	0,9 (16)	0,7 (12)	2,6 (400)
1978	4,6 (168)	3,8 (130)	2,7 (79)	1,2 (30)	1,4 (26)	0,8 (13)	2,8 (454)
1980	5,2 (188)	4,2 (143)	1,9 (59)	1,3 (35)	1,2 (25)	0,6 (8)	2,8 (467)
1982	2,2 (75)	2,5 (84)	1,4 (44)	0,7 (21)	0,4 (9)	0,1 (1)	1,4 (243)
1984	2,3 (73)	2,9 (101)	1,4 (44)	0,8 (25)	0,7 (17)	0,7 (13)	1,6 (278)
1986	3,6 (107)	3,6 (121)	2,1 (68)	0,9 (27)	0,8 (22)	0,4 (8)	2,0 (358)
1988	3,6 (105)	5,1 (161)	3,4 (110)	1,9 (61)	1,0 (29)	0,3 (7)	2,7 (475)
1990	4,5 (132)	7,1 (205)	3,5 (114)	1,6 (51)	0,9 (27)	0,4 (11)	3,0 (542)
1992	5,4 (155)	9,0 (259)	4,3 (135)	2,2 (71)	1,1 (35)	0,5 (13)	3,7 (671)
1994	6,9 (185)	12,1 (334)	6,5 (184)	2,6 (83)	1,7 (54)	0,4 (11)	4,8 (852)
1996	8,8 (229)	15,9 (428)	7,9 (207)	4,3 (134)	2,1 (66)	1,0 (31)	6,5 (1 120)
1998	10,0 (253)	16,2 (422)	8,0 (210)	3,6 (105)	2,4 (76)	1,1 (35)	6,5 (1 106)
1999	9,9 (250)	14,9 (382)	7,6 (199)	4,0 (112)	1,7 (55)	0,7 (22)	6,1 (1 031)
2000	10,1 (255)	16,6 (418)	7,6 (200)	4,7 (125)	2,3 (72)	0,8 (24)	6,6 (1,098)
2001	9,5 (237)	16,0 (396)	8,1 (200)	3,9 (102)	2,0 (63)	0,6 (19)	6,3 (1 028)
2002	9,2 (226)	14,8 (363)	9,6 (235)	4,5 (116)	2,2 (66)	0,9 (29)	6,5 (1 045)
2003	7,1 (173)	16,1 (395)	8,1 (195)	4,0 (103)	1,6 (45)	0,8 (25)	5,9 (944)
2004	6,5 (157)	13,2 (327)	8,1 (194)	4,9 (123)	3,1 (86)	X	5,8 (920)

Source : *Statistique Canada, Santé périnatale : Grossesses et taux, Canada, 1974-1993 (No de catalogue 82-568-XPB) ; Statistique Canada, Division des statistiques sur la santé, tableau personnalisé; Statistique Canada, tableaux CANSIM 106-9013, 106-9024 ; Statistique Canada, Statistiques sur les avortements provoqués 2003 et 2004, No de catalogue 82-223-XIE*

* Taux pour 1 000 femmes.

** Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.

X : les données sont supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la Loi sur les statistiques.

Nota : Comprend des avortements provoqués pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes, parce que la province de résidence n'était pas signalée avant 2004; et depuis 2004, aucun renseignement au sujet de Canadiennes obtenant des avortements aux É.-U. n'est rapporté. Des sous-estimations du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. peuvent survenir parce que la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports de certains hôpitaux et cliniques sur les non-résidentes.

Nombre d'avortements provoqués et taux, selon le groupe d'âge,

Le nombre d'avortements et le taux pour 1 000 femmes au Nouveau-Brunswick ont augmenté depuis les années 1970 mais le taux demeure nettement inférieur au taux national. Entre 2002 et 2003, la province a eu la plus importante baisse du taux d'avortement au Canada, surtout chez les adolescentes, dont le taux a chuté de 9,2 à 7,1. En 2004, le taux provincial était de 5,8 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans (3,1 en 1974), comparativement à une moyenne canadienne de 14,6 (10,2 en 1974). Les femmes de 20 à 24 ans avaient le taux le plus élevé, soit 13,2 pour 1 000 femmes au N.-B. et 28,9 au niveau canadien, en 2004.

Les taux dans les autres pays développés en 2003 variaient de 7 pour 1 000 femmes en Suisse et 8 en Belgique et en Allemagne à 17 en Angleterre/Pays de Galles et 21 aux États-Unis. Ces taux ont peu changé depuis 1996. (Gilda Sedgh et al., "Legal Abortion Worldwide: Incidence and Recent Trends", International Family Planning Perspectives, septembre 2007)

Les avortements en clinique et à l'hôpital : Moins de la moitié (46%) des avortements pratiqués sur des résidentes du Nouveau-Brunswick en 2004 l'étaient dans un hôpital de la province : 421 avortements ont eu lieu dans un hôpital et 479 en clinique. Un autre 20 avortements ont été obtenus dans des hôpitaux à l'extérieur de la province. (Division des statistiques sur la santé, Statistique Canada, tableau personnalisé. **Nota :** Ces données sous-estiment le nombre de femmes qui obtiennent un avortement à l'extérieur de leur province de résidence puisque les cas d'avortements pratiqués aux États-Unis sur les résidentes canadiennes ne sont pas rapportés et la province de résidence n'est pas signalée dans les rapports des hôpitaux et/ou de cliniques dans certaines provinces telles que le Québec, la C.-B. et l'Ontario).

La proportion des avortements pratiqués au Nouveau-Brunswick qui sont obtenus dans des hôpitaux de la province ne cesse de diminuer depuis quelques années. En 2005/06, la clinique Morgentaler de Fredericton était responsable de 58% des avortements pratiqués au N.-B., et les hôpitaux, de 42%, comparativement à 46% en clinique et 54% dans un hôpital de la province en 2002/03 (Ministère de la Santé du N.-B.; Fredericton Morgentaler Clinic).

7. Filles et femmes en pourcentage de la clientèle des services de traitement des dépendances, N.-B., 1993/94 – 2006/07

Population adulte :

Année/ Programme	**Désintoxication** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Soins résidentiels à court terme** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Soins résidentiels à long terme** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Consultation externe** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus	**Total – tous les programmes** Nombre de femmes de 20 ans et plus/ total 20 ans et plus
1993/94	452 / 2 614 17%	56 / 344 16%	0 / 97 0%	514 / 2 030 25%	1 022 / 5 085 20%
1998/99	554 / 2 603 21%	90 / 348 26%	0 / 106 0%	736 / 2 437 30%	1 380 / 5 491 25%
2003/04	648 / 2 557 25%	44 / 177 25%	0 / 116 0%	925 / 2 754 34%	1 617 / 5 604 29%
2004/05	594 / 2 315 26%	56 / 195 29%	0 / 100 0%	904 / 2 697 34%	1 554 / 5 307 29%
2006/07	625 / 2 190 29%	58 / 171 34%	0 / 100 0%	973 / 2 745 35%	1 656 / 5 206 32%

Jeunes :

Année/ Programme	**Désintoxication** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Soins résidentiels à court terme** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Soins résidentiels à long terme** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Consultation externe** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins	**Total – tous les programmes** Nombre de femmes de 19 ans et moins/ total 19 ans et moins
1993/94	47 / 202 23%	1 / 6 17%	0 / 3 0%	150 / 533 28%	198 / 741 27%
1998/99	69 / 206 34%	2 / 5 40%	0 / 2 0%	349 / 1 033 34%	420 / 1 244 34%
2003/04	45 / 153 28%	1 / 2 50%	0 /1 0%	562 / 1 641 34%	606 / 1 797 34%
2004/05	41 / 138 30%	1 / 2 50%	0 / 0 0%	548 / 1 578 35%	590 / 1 718 34%
2006/07	47 / 127 37%	5 / 9 56%	0 / 0 0%	533 / 1 503 35%	585 / 1 639 36%

Source : Ministère de la Santé du N.-B., Système des services régionaux de toxicomanie.

Nota : Un individu peut être compté dans plus d'une région et plus d'un programme dans la même année financière ; les totaux des programmes et globaux peuvent donc être légèrement exagérés. Les jeunes qui participent au programme mixte Portage ne sont pas inclus dans les chiffres pour les Soins résidentiels à long terme de ce tableau.

Filles et femmes en pourcentage de la clientèle des services de traitement des dépendances

Le nombre de femmes de 20 ans et plus qui suivent un traitement dans le cadre des services de toxicomanie du Nouveau-Brunswick a augmenté dans la dernière décennie, mais les hommes demeurent en majorité parmi la clientèle de ces programmes. Les femmes représentaient presque un tiers (32%) des personnes âgées de 20 ans et plus qui ont reçu des traitements en 2006/07, comparativement à 20% dix ans plus tôt. La majorité des femmes étaient clientes des programmes en consultation externe (elles étaient 35% de la clientèle de ce programme en 2006/07; 25% en 1993/94). Le programme de consultation externe est celui qui a vu la plus forte augmentation, chez sa clientèle féminine et de façon générale. Le seul établissement de soins résidentiels à long terme au N.-B., Lonewater Farm dans le sud-ouest de la province, est réservé exclusivement aux hommes.

Près de 26% des femmes traitées au N.-B. étaient âgées de 19 ans ou moins en 2006/07, une hausse par rapport à 16% en 1993/94. Parmi les jeunes en traitement, 36% étaient des filles en 2006/07, une hausse par rapport à 27% en 1993/94. La majorité des filles étaient clientes des programmes en consultation externe, alors que certaines sont admises dans des centres de désintoxication. Enfin, 21 filles et 45 garçons, âgés entre 14 et 22 ans, suivaient un traitement dans l'établissement résidentiel mixte Portage près de Cassidy Lake en 2006/07, comparativement à 30 jeunes filles et 24 gars l'année précédente.

Durée moyenne du séjour : En 2006/07, la durée moyenne du séjour des femmes de 20 ans et plus admises dans des centres de désintoxication était de 6,2 jours et de 14,8 jours en soins résidentiels à court terme, comparativement à 6,1 jours et 21 jours pour les hommes. La durée des séjours en 1993/94 était un peu plus longue, 6,7 jours pour les femmes et 6,4 pour les hommes en désintoxication; et 21,4 jours pour les femmes et 23,9 jours pour les hommes en soins résidentiels à court terme. Les hommes de 20 ans et plus sont demeurés en moyenne 83,7 jours dans les soins résidentiels à long terme en 2006/07, une diminution comparativement à 120,7 jours en 1993/94.

1. Population à faible revenu, N.-B., 1980 – 2005

En 2005, 10% de toutes les personnes de sexe féminin de tous âges et 9% de toutes les personnes de sexe masculin au Nouveau-Brunswick vivaient sous le seuil de faible revenu (après impôt) de Statistique Canada. Ces taux ont peu changé depuis quelques années mais représentent une baisse comparativement aux taux en 1980, quand 14% des femmes et filles et 11% chez les hommes et garçons avaient un revenu sous le seuil.

Les mères seules et leurs enfants demeurent particulièrement vulnérables face à la pauvreté. Presque quatre mères seules sur dix au N.-B. (37%) vivaient sous le seuil de faible revenu en 2005, comparativement à 36% en 2004. Le taux fluctue, mais on note généralement une baisse depuis une décennie, de 61% en 1995 à 38% en 2000 au N.-B. (au Canada, 49% en 1995, 36% en 2000 et 29% en 2005). Même les familles ayant un salaire d'emploi font face à la pauvreté : 22% des familles à mère seule où un membre avait un emploi rémunéré vivaient sous le seuil de faible revenu au N.-B. en 2005, à peu près le même taux que la moyenne canadienne.

Depuis les années 1980, on constate un déclin marqué du taux de pauvreté chez les femmes âgées de 65 ans et plus, au N.-B. et au Canada. Le taux de pauvreté chez les femmes âgées au N.-B. était de 4% en 2005, comparativement à 19% en 1980 (Canada : 8% en 2005 et 27% en 1980). Le taux de pauvreté chez les hommes âgés au N.-B. en 2005 était de 3%, comparativement à 10% en 1980. Les femmes âgées qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté ont un taux plus élevé de pauvreté, 8% au N.-B. (Canada : 20%). Les données comparables pour les hommes âgés qui vivent seuls ne sont pas assez fiables pour être publiées (Canada: 13%).

Années	Femmes de tous âges	Hommes de tous âges	Femmes âgées (65 et plus)	Hommes âgés (65 et plus)	Femmes âgées seules (65 et plus)**	Hommes âgés seuls (65 et plus)**	Mères seules ***
1980	14,3%	10,8%	18,8%	10,1%	51,1%	42,1%	45,1%
1985	13,9%	10,1%	12,9%	4,4%	33,5%	17,9%	58,9%
1990	11,8%	9,3%	7,1%	3,9%	17,9%	24,3%	51,3%
1995	13,7%	11,8%	3,3%	1,4%	6,2%	(F)	61,4%
2000	9,4%	9%	5%	1,2% (E)	11,2% (E)	(F)	38,4%
2003	9,6%	9,7%	3,3% (E)	2,5% (E)	4,8% (E)	7,8% (E)	44,9% (E)
2004	8,8%	8,5%	2,9% (E)	2,3% (E)	6,2% (E)	(F)	35,7% (E)
2005	10,1%	9%	3,7% (E)	3,1% (E)	7,5% (E)	(F)	37% (E)

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2005, No de catalogue 13F0022-MIE, tableaux 202-0802, 202-0804.*

* Base de 1992 – Seuil de faible revenu après impôt.
** Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.
*** Mères seules : Familles monoparentales ayant une femme à leur tête (comprend au moins 1 enfant de moins de 18 ans; les familles dont le parent a 65 ans ou plus sont exclues).

E : Statistique Canada mise en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »
F : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

2. Taux de pauvreté des enfants : proportion d'enfants vivant dans des familles à faible revenu*, N.-B., 1980-2005

La proportion d'enfants au Nouveau-Brunswick âgés de moins de 18 ans qui vivent dans la pauvreté a diminué depuis quelques années, mais elle demeure élevée. En 2005, environ 15 000 enfants ou 10%, vivaient dans des familles à faible revenu, soit une baisse par rapport à 20% en 1995 (le taux le plus élevé des années 1990), et 23% en 1983 (le taux le plus élevé des années 1980), d'après le seuil de faible revenu après impôt.

Les enfants qui vivent dans une famille dirigée par une mère seule sont particulièrement vulnérables. En 2005, au N.-B., 36% de ces enfants (environ 10 000) vivaient dans la pauvreté, comparativement à 48% en 2001, 65% en 1995 et 47% en 1980.

Le taux de pauvreté des enfants canadiens était plus élevé que celui au N.-B. en 2005: 11,7% au Canada versus 10,3% au N.-B. Le taux canadien était de 14% en 2000, 19% en 1996 (le taux le plus élevé depuis 1980) et 12% en 1980. Cependant le taux national de pauvreté chez les enfants de mère seule est inférieur au taux du N.-B. en 2005: 33% au niveau canadien, une baisse comparativement à 59% en 1985 et 50% en 1980.

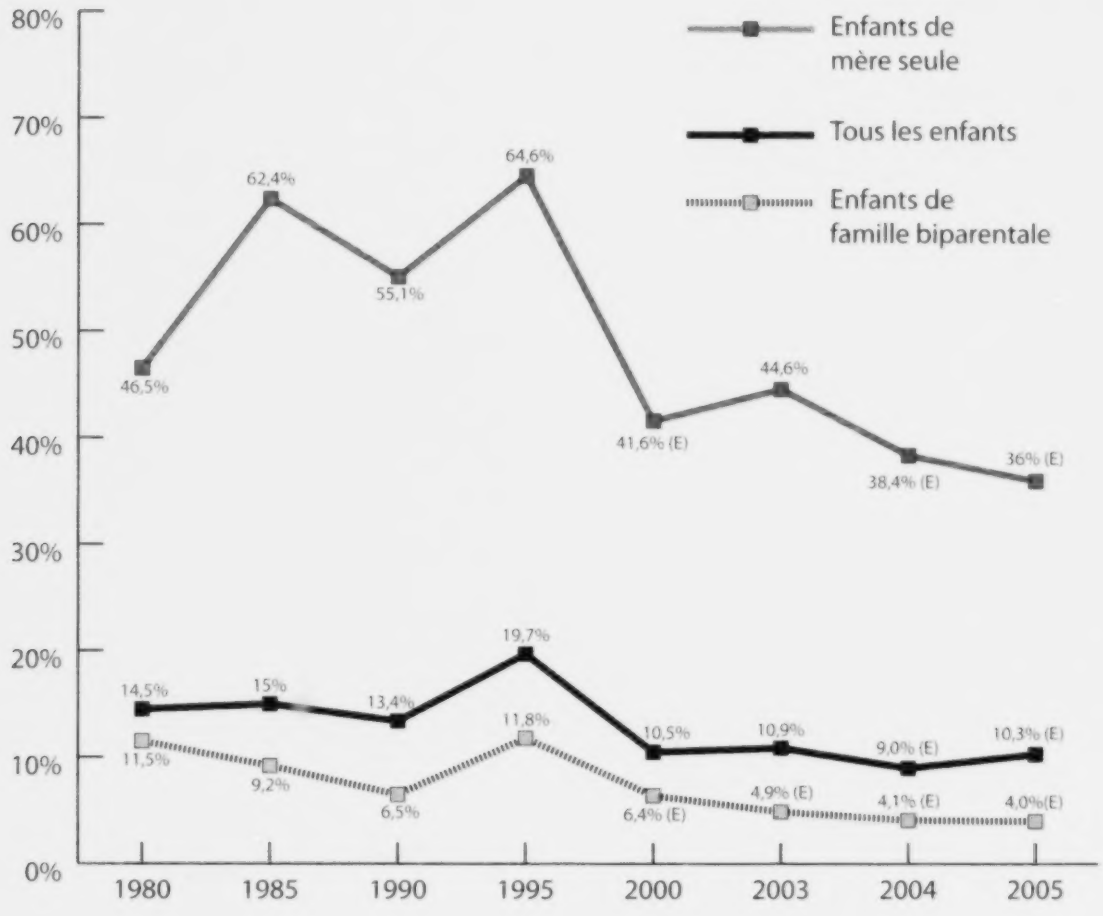

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2005, No de catalogue 13F0022-MIE, tableau 202-0802.*

* Base de 1992 – Seuil de faible revenu après impôt; enfants de moins de 18 ans.
E : Statistique Canada mise en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »

3. Moyenne de l'écart de faible revenu, N.-B., 1980 - 2005*

Quel est le degré de pauvreté des personnes vivant sous le seuil de pauvreté au Nouveau-Brunswick? Quel est leur manque à gagner pour atteindre le seuil de faible revenu de Statistique Canada?

Le montant moyen qui manque aux familles monoparentales ayant un chef féminin et vivant sous le seuil de faible revenu au N.-B. a diminué au cours des 20 dernières années. En 2005, ces familles auraient eu besoin d'un montant additionnel de 4 100$ afin d'atteindre le seuil du faible revenu, comparativement à 7 100$ en 1981 (en dollars constants de 2005). La moyenne canadienne du montant qui manque aux familles monoparentales avec un chef féminin était de 6 700$ en 2005, une baisse par rapport au 8 800$ manquant en 1981.

Quant aux familles biparentales avec enfants vivant sous le seuil de pauvreté, le montant additionnel moyen qu'elles doivent percevoir pour atteindre le seuil de faible revenu au N.-B. a fluctué depuis 20 ans. En 2000, la plus récente année où des données fiables ont été publiées, il manquait 6 800$ à ces familles au N.-B. pour atteindre le seuil de faible revenu, pire que le 6 700$ requis en 1980 (en dollars constants). Au niveau canadien, le montant moyen qui manque aux familles biparentales avec enfants était de 9 100$ en 2005, pire que le 8 800$ requis en 1981.

Le montant additionnel moyen nécessaire pour les femmes et les hommes non âgés qui vivent seuls et sous le seuil de pauvreté était de 6 100$ et de 6 500$ respectivement en 2005, un montant qui augmente avec les années.

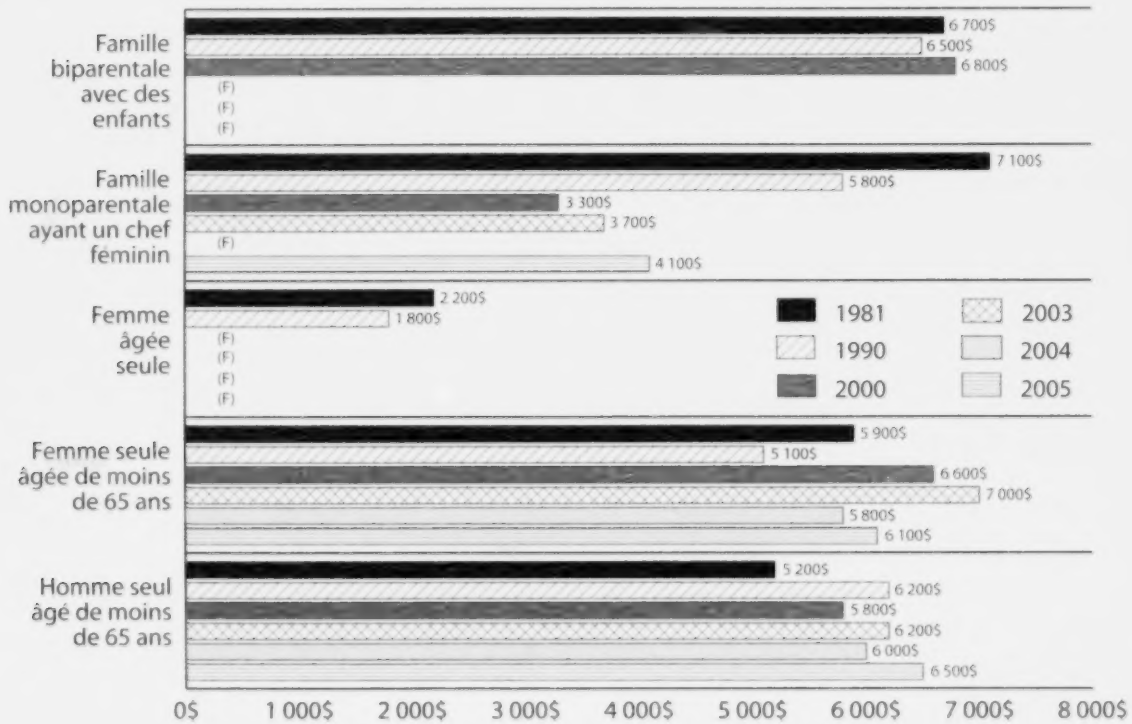

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2005, catalogue no. 13F0022-MIE, tableau 202-0802.*

* Montant moyen nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté (base de 1992 : seuil de faible revenu après impôt) en dollars constants de 2005.

** Les prestations d'aide sociale comprennent l'aide sociale, les prestations supplémentaires telles les subventions pour le logement et les fournitures scolaires, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le crédit pour TPS. Les bénéficiaires peuvent également être admissibles à la protection en matière de santé et l'accès aux services de garderie et de logement subventionnés.

F : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Moyenne de l'écart de faible revenu

Aucune donnée fiable n'est disponible quant aux montants nécessaires pour porter les personnes âgées seules au seuil de faible revenu au N.-B. Au niveau canadien, le montant moyen qui manquait à ces personnes âgées vivant seules et sous le seuil de pauvreté pour atteindre le seuil était de 2 200$ pour les femmes et 2 900$ pour les hommes en 2005, une amélioration par rapport à 3 800$ et 3 200$ respectivement en 1981.

Prestations d'aide sociale : En 2005, les prestations d'aide sociale** au Nouveau-Brunswick comptaient pour 19% à 61% des seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada (base de 1992) dans les plus grandes villes de la province. Une personne apte à travailler qui était prestataire d'aide sociale au N.-B. recevait 3 427$ par an, soit 14 468$ moins que le seuil de faible revenu d'une personne vivant dans une des plus grandes villes de la province. Les prestations totales perçues par une personne handicapée, soit 7 995$, n'est que 45% du seuil de faible revenu (9 900$ de moins que le montant nécessaire). Quant à un parent seul avec un enfant, les prestations équivalent à 61% du seuil de faible revenu, laissant un manque de 8 620$. Les prestations totales perçues par un couple avec deux enfants sont 53% du seuil de faible revenu, soit 15 684$ moins que ce qui serait requis.

Les revenus de bien-être social sont inadéquats partout au Canada, mais le revenu des personnes assistées sociales diffère d'une province à l'autre. À Terre-Neuve-et-Labrador, les familles monoparentales avec un enfant ont un revenu équivalant à 73 p. cent du seuil de pauvreté en 2005, le couple avec deux enfants reçoit 59%, la personne handicapée, 54%, et la personne apte à travailler, 46% (Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social, 2005, été 2006, révisé octobre 2006*).

4. Revenu moyen des femmes âgées et des hommes âgés, N.-B., 1980 - 2005

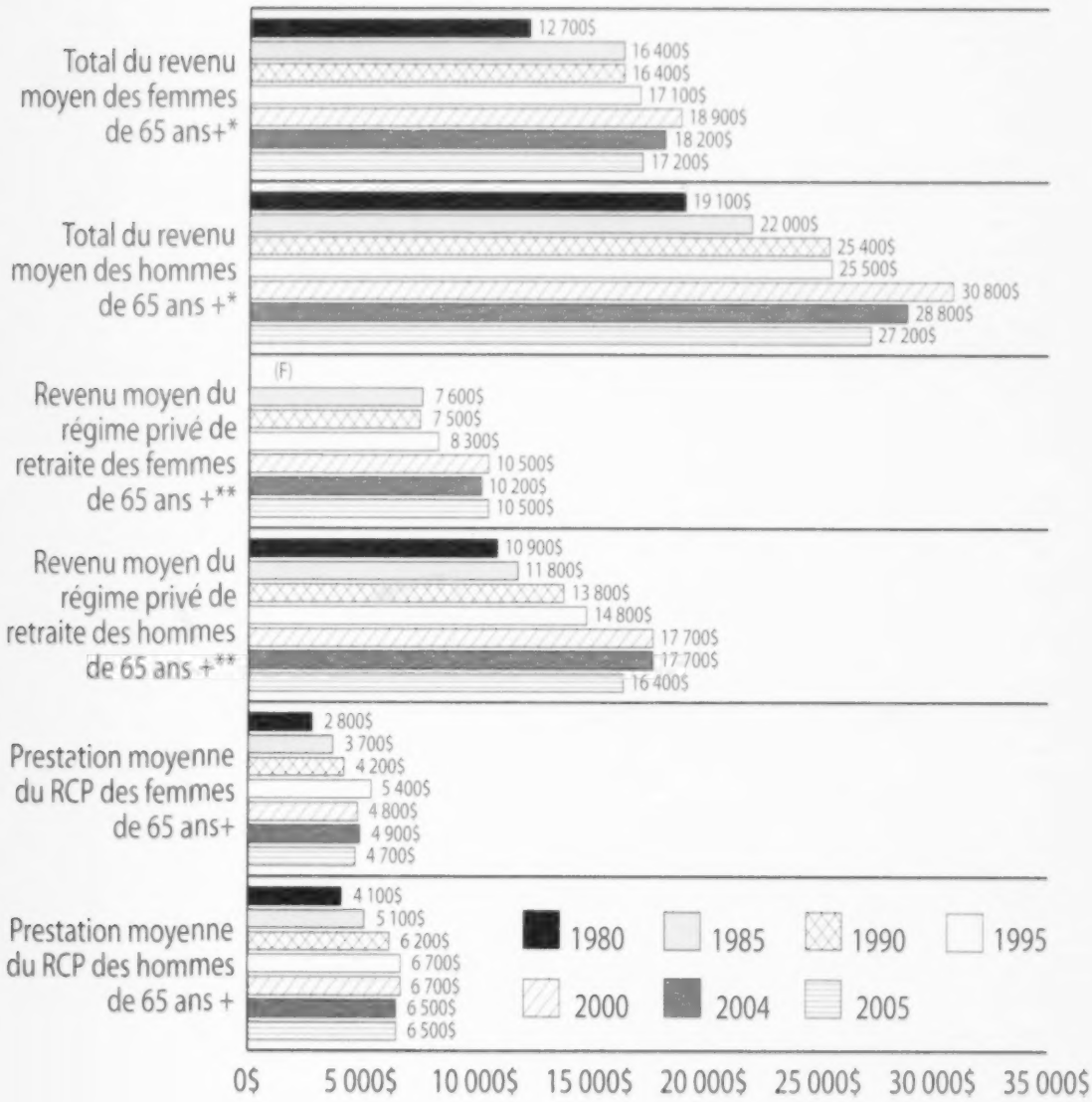

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2005, No de catalogue 13F0022-MIE, tableau 202-0407.*

*Revenu moyen avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2005.

** Revenu annuel moyen avant impôt provenant de tous les régimes privés de retraite, surtout les régimes de retraite de l'employeur, en dollars constants de 2005.

F : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Revenu moyen des femmes âgées et des hommes âgés

Deux tendances relatives aux femmes âgées au Nouveau-Brunswick sont à noter: leur taux de pauvreté est à la baisse et le revenu moyen de toutes sources des hommes demeure bien plus élevé que celui des femmes. Les femmes de 65 ans et plus au N.-B. avaient 63% du revenu des hommes en 2005, alors qu'elles avaient 61% en 2000, une augmentation surtout attribuable à la baisse des revenus des hommes. En 1985, le revenu des femmes âgées au N.-B. était 75% de celui des hommes âgés; en 1990, il était 65%; et en 1995, 67%.

L'écart moyen au Canada était meilleur qu'au N.-B. en 2005 : les Canadiennes avaient 65% du revenu des hommes (21 700$ versus 33 200$).

Moins de femmes âgées que d'hommes ont un revenu provenant d'un régime de retraite d'un employeur, et les prestations perçues par les femmes sont moins élevées. L'accès des femmes aux régimes de retraite s'est amélioré depuis 1981, alors que seulement 19% des femmes âgées dans la province avaient un revenu d'un régime privé de retraite et 32% recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (33% et 63% pour les hommes.) En 2005, 41% des femmes âgées du N.-B. avaient un revenu d'un régime privé de retraite et 80% recevaient la prestation du Régime de pensions du Canada (65% et 98% pour les hommes.) Les femmes âgées au N.-B. qui avaient un revenu provenant d'un régime privé de retraite recevaient en moyenne 36% moins que les hommes en 2005. Quant à celles qui recevaient des prestations du RPC, leur revenu était inférieur de 28% à celui des hommes âgés au N.-B. en 2005.

Cotisations à un Régime enregistré d'épargne retraite : Moins de femmes que d'hommes cotisent à un REÉR et leurs cotisations sont moins élevées que celles des hommes au N.-B. En 2005, seulement 16% des déclarantes de la province avaient investi dans un REÉR, comparativement à 21% des hommes, des niveaux stables depuis 1994. La contribution moyenne des femmes au N.-B. était de 1 740$ en 2005, comparativement à 2 560$ pour les hommes. La part des cotisations totales contribuée par des femmes est passée de 29% en 1994 à 36% en 2006. On constate des tendances semblables pour l'ensemble du Canada, sauf que la participation est plus grande (24% des femmes et 30% d'hommes au Canada en 2006) et les cotisations médianes sont plus élevées. (Source : Statistique Canada, Données financières de la Division des données régionales et administratives, Cotisants à un REÉR, No de catalogue 17C0006)

1. Taux d'emploi des femmes ayant des enfants, N.-B., 1976 - 2006

Au cours des derniers 30 ans, le taux d'emploi chez les femmes ayant de jeunes enfants est monté en flèche. Les femmes du Nouveau-Brunswick qui ont de jeunes enfants sont même plus nombreuses à occuper un emploi que l'ensemble des femmes en 2006. Soixante-treize pour cent des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans avaient un emploi, comparativement à 55% pour l'ensemble des femmes (et à 66% des femmes canadiennes ayant des enfants de moins de 6 ans.) Même 68% des femmes ayant des enfants de moins de 3 ans occupaient un emploi en 2006. Quant à toutes les femmes au N.-B. dont les enfants avaient moins de 16 ans, 75% occupaient un emploi rémunéré en 2006, soit une hausse comparativement à 33% en 1976.

La majorité des mères occupant un emploi avaient un emploi à plein temps : 60% des femmes au N.-B. dont les enfants avaient moins de 16 ans (et 58% de celles avec un enfant de moins de 6 ans) avaient un emploi à plein temps, de même que 42% des mères seules dont le plus jeune enfant avait moins de 6 ans et 50% des mères seules ayant des enfants de moins de 16 ans.

Autant ou plus de femmes du Nouveau-Brunswick participent au marché du travail que la moyenne des femmes canadiennes, sauf dans le cas des mères seules au N.-B. Le taux d'emploi des mères seules au N.-B. qui ont des enfants de moins de 16 ans a atteint 62% en 2006 (51% en 2000 et 40% en 1976). Même 55% des mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire ont un emploi rémunéré en 2006. Cependant, au niveau canadien, c'est 70% des mères seules ayant des enfants de moins de 16 ans et 57% de celles qui avaient des enfants de moins de 6 ans qui détenaient un emploi en 2006.

Année	Plus jeune enfant a moins de 3 ans – Toutes les mères	Plus jeune enfant a moins de 3 ans – Mères seules	Plus jeune enfant a moins de 6 ans – Toutes les mères	Plus jeune enfant a moins de 6 ans – Mères seules	Plus jeune enfant a moins de 16 ans – Toutes les mères	Plus jeune enfant a moins de 16 ans – Mères seules
1976	24%	0%	27%	35%	33%	40%
1980	32%	0%	34%	28%	39%	35%
1990	51%	36%	52%	38%	56%	45%
2000	61%	32%	62%	39%	67%	51%
2001	59%	38%	62%	43%	68%	55%
2002	67%	35%	68%	45%	72%	61%
2003	64%	42%	66%	51%	70%	60%
2004	71%	41%	69%	46%	72%	59%
2005	65%	33%	69%	45%	73%	57%
2006	68%	46%	73%	55%	75%	62%

Source : *Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2006, Tableau CD204.*

2. Bénéficiaires des congés parentaux, de maternité et d'adoption, selon le sexe, N.-B., 1997 - 2006

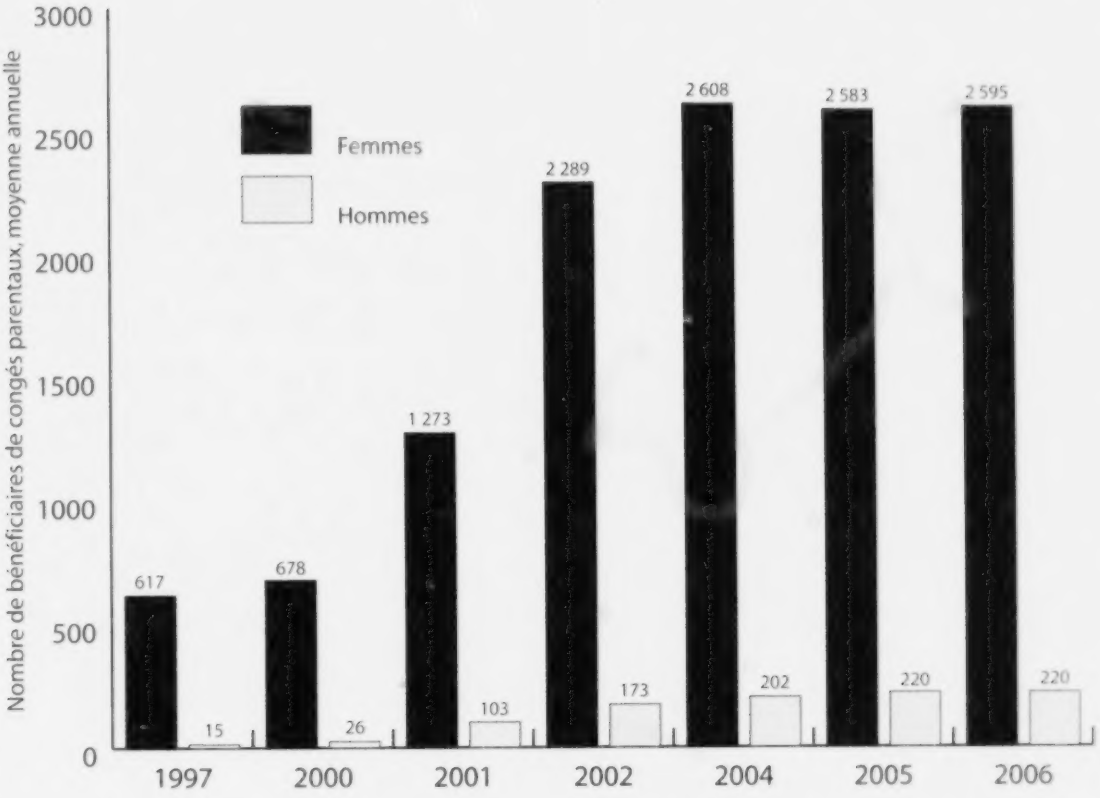

Source : *1997-2002 : Statistique Canada, Assurance emploi, tableau personnalisé ; 2004-2006 : Statistique Canada, CANSIM tableau 276-0001.*

* Avant 2001, le congé parental était de 10 semaines pour les parents biologiques et d'adoption; depuis 2001, il est de 35 semaines. Ce congé peut être partagé entre les deux parents. Le congé de maternité de 15 semaines peut être ajouté au congé parental. Les personnes à leur propre compte ou celles qui n'ont pas travaillé le nombre d'heures requises (600 depuis 2001 ; 700 avant 2001) dans l'année précédente ne sont pas éligibles aux prestations parentales, de maternité ou d'adoption.

En 2001, le congé parental relié au programme canadien d'assurance emploi a été allongé à 35 semaines et le nombre d'heures requises a été réduit de 700 à 600 heures. Le nombre de femmes bénéficiant d'un congé parental a donc plus que triplé entre 2000 et 2004, et le nombre d'hommes, presque multiplié par huit.

Au niveau canadien, en 2004 comparativement à 2000, quatre fois plus de femmes et six fois plus d'hommes ont bénéficié d'un congé parental, passant de 30 100 à 117 234 femmes et de 1 600 à 9 353 hommes bénéficiant d'un congé parental. La hausse dans le nombre de bénéficiaires du congé parental a surtout été importante de 2000 à 2002 au Canada et au N.-B. La tendance semble ralentir depuis 2002 et le nombre de femmes au N.-B. et au Canada ayant bénéficié du programme en 2006 est inférieur à 2004 (Canada en 2006 : 112 021 femmes).

Bénéficiaires des congés parentaux, de maternité et d'adoption, selon le sexe

Le nombre de pères du N.-B. qui participent au programme a augmenté : ils étaient seulement 26 en 2000 (4% des bénéficiaires), mais 220 en 2006 (8%), un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (7%) en 2006. Il demeure que la grande majorité des personnes qui prennent un congé parental au N.-B. et au Canada sont des femmes (92% et 93% respectivement, les mêmes proportions que cinq ans passés).

Puisque les prestations versées pendant un congé parental sont 55% du salaire hebdomadaire brut moyen des 26 semaines qui précèdent la réclamation, le nombre d'heures travaillées et le revenu sont des éléments pertinents. De plus, les personnes à leur propre compte ne peuvent participer au programme.

Bien que Statistique Canada ne puisse fournir les données sur les gains assurables moyens et la durée des congés pris, nous savons qu'en 2002, 43% des femmes bénéficiaires au N.-B. et 51% des hommes avaient travaillé 1 820 heures ou plus, soit l'équivalent à un emploi à temps plein, dans l'année précédant leur congé (Canada : 40% des femmes et 60% des hommes bénéficiaires). (Statistique Canada, "Les nouvelles prestations de maternité et parentales", L'emploi et le revenu en perspective, mars 2003).

En 2002, environ 6% des femmes du N.-B. qui ont bénéficié d'un congé parental et 5% des hommes avaient près du minimum du nombre d'heures assurables requises, entre 600 et 700 heures. 13% des femmes avaient entre 700 et 1 049 heures (les hommes : 12%.) Les autres bénéficiaires, 38% des femmes et 32% des hommes, avaient travaillé entre 1 050 et 1 819 heures.

Congé de maternité : 1 299 femmes ont bénéficié d'un congé de maternité en 2006 au N.-B., une hausse par rapport à 1 279 en 2004 et 1 245 en 2002 (1 279 en 2001, 1 161 en 2000 et 1 088 en 1997).

Congé d'adoption : 27 femmes et 1 homme ont bénéficié d'un congé d'adoption en 2006, une baisse par rapport à 35 femmes et 1 homme en 2004 et 29 femmes et 2 hommes en 2002 (18 femmes et 2 hommes en 2001, 7 femmes et aucun homme en 2000 et 7 femmes et un homme en 1997).

3. Temps moyen consacré à des activités à la maison non rémunérées, selon le sexe, N.-B., 2005

Activité	Femmes, 15 ans et plus - taux de participation	Femmes, 15 ans et plus – heures par jour	Hommes, 15 ans et plus – taux de participation	Hommes, 15 ans et plus – heures par jour
Repas – la préparation et le nettoyage après	73%	0,9 h	44%	0,4 h
Ménage	61%	1,2 h	17%	0,3 h
Entretien et réparation	3%	(F)	12% (E)	0,4 (E)
Achat de biens et services	47%	1,0 h	30%	0,5 h
Soins des enfants	21%	0,6 h	13%	0,2 h
Total – travaux ménagers et activités connexes	91%	4,2 h	74%	2,5 h

Source : *Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2005.*

E : Statistique Canada : mise en garde concernant la qualité des données « à utiliser avec prudence »
F : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

L'augmentation importante du nombre de familles avec une mère sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison. Une étude par Statistique Canada en 2005 sur l'emploi du temps a démontré que plus de femmes que d'hommes participent à des tâches ménagères et que les femmes consacrent plus de temps aux activités non rémunérées que les hommes. Les tendances ont peu changé depuis une étude similaire en 1998.

En 2005, les femmes de 15 ans et plus au N.-B. ont accordé en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches reliées aux travaux ménagers, comparativement à 2,5 heures pour les hommes, le même investissement quotidien qu'en 1998 pour les femmes, mais une légère baisse pour les hommes (2,6 heures en 1998). Presque trois-quarts des femmes au N.-B. (73%) consacrent du temps à la préparation de repas et du nettoyage après le repas, comparativement à 44% des hommes ; 61% des femmes mais seulement 17% des hommes font du ménage, alors que 21% des femmes et 13% des hommes consacrent du temps au soin des enfants. Les tendances nationales sont similaires. Les Canadiennes consacrent 3,8 heures par jour aux travaux ménagers et activités connexes en 2005, comparativement à 2,3 heures chez les hommes. Le temps consacré au soin d'une personne âgée apparentée, une responsabilité de plus en plus fréquente, n'était pas comptabilisé dans cette étude. (Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1998)

4. Les enfants et les places dans les garderies agréées, N.-B., 1996 - 2007

Les garderies agréées peuvent accueillir 14% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au N.-B. à la fin mars 2007, comparativement à 13% en 2005, 11% en 2003 et 7% en 1996. Seulement 718 ou 5% des places sont désignées pour des nourrissons, les autres places sont divisées à peu près également entre les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire. En 2007, les garderies agréées au N.-B. ne peuvent accueillir qu'un tiers (32%) des enfants d'âge préscolaire et 10% des enfants d'âge scolaire

Pour l'ensemble du Canada, la situation est légèrement meilleure. En 2006, 17% des enfants canadiens de 12 ans et moins auraient pu trouver place dans les garderies agréées, une augmentation par rapport à 8% en 1995. Le Québec se distingue, rapportant des places agrées pour 35% des enfants de 12 ans et moins en 2006. (Martha Friendly et al., *Early Childhood Education and Care in Canada 2006, octobre 2007.)*

Le tarif mensuel moyen au N.-B. pour les soins à plein temps dans une garderie agrée est de 525$ pour un bébé (25,22$ par jour pour ceux de 0 à 12 mois et 24,91$ pour ceux de 12 à 24 mois), 453$ pour un enfant d'âge préscolaire (21,56$ par jour) et 244$ (11,63$ par jour) pour un enfant d'âge scolaire. (Calcul fait à partir des données sur les estimations moyennes par jour, fournies par le ministère provincial des Services familiaux et communautaires, la Coalition des services de garde à l'enfance, *Le N.-B. à un tournant décisif en services de garde*, juin 2007). Les familles ayant un revenu annuel net de 22 000$ ou moins peuvent demander le montant maximum du programme d'aide pour les frais de garde.

Les salaires des travailleuses en garderies : Au N.-B., à la fin mars 2007, les travailleuses en garderies sans formation dans le domaine gagnaient en moyenne 10,67$ l'heure ; le personnel formé en services de garde à l'enfance gagnait 13,68$. Des données comparables ne sont pas publiées par toutes les provinces et dans certain cas, les données les plus récentes datent de plusieurs années. En 2006 au Québec, le taux horaire des employées en service de garde à l'enfance ayant une formation se situait entre 13,82$ et 19,67$, selon le niveau de compétence. Les gestionnaires en service de garde à l'enfance au Québec étaient rémunérés entre 20,21$ et 27,41$ l'heure. Au Manitoba, le taux horaire des employées des garderies se situait entre 9,82$ et 15,32$ l'heure en 2005/06, les surveillantes, entre 13,66 et 17,09$ et les directrices, entre 18,35$ et 22,30$.

	2007	2005	2003	1996
Nombre de places dans les garderies agréées (nourrissons et enfants d'âge préscolaire et scolaire)	14 170	12 968	11 898	8 342
Nombre d'enfants âgés de moins de 12 ans au N.-B.	99 267	102 264	107 009	124 480
Proportion d'enfants de 12 ans ou moins qui pourraient fréquenter une garderie agréée	14%	13%	11%	7%

Source : *Ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick; Statistique Canada, Estimations post censitaires de la population, 1 juillet 1996, 2003 (estimations post censitaires mises à jour) et 2005 (estimations post censitaires préliminaires), 2006 (estimations post censitaires mises à jour).*

Les exigences de qualification du personnel des garderies au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus faibles au pays. Dans les centres agréés, la directrice ou une employée sur 4 doit détenir un diplôme collégial d'un an dans le domaine du soin de jeunes enfants ou l'équivalent. Aucune norme ne réglemente la formation des autres membres du personnel, et elles ne sont tenus qu'à une vérification de casier judiciaire et une certification en RCR et en Premiers soins. (Les données au sujet des salaires ont été fournies par le ministère des Services familiaux et communautaires ; Martha Friendly *et al., Early Childhood Education and Care in Canada* 2006, octobre 2007).

Les services de garde à but non lucratif : au Nouveau-Brunswick en 2007, seulement 34% des centres de garde des enfants étaient à but non lucratif, comparativement à 57% en 1992. Cette tendance est l'inverse de ce qui se passe au niveau canadien, où 79% des centres étaient à but non lucratif en 2006, 70% en 1992. (ministère des Services familiaux et communautaires au N.-B. ; Martha Friendly *et al., Early Childhood Education and Care in Canada 2006,* octobre 2007). Les services sans but lucratif sont sous la direction d'un conseil d'administration avec participation des parents, alors qu'un service à but lucratif est géré par un individu ou une corporation. Les centres à but non lucratif sont tenus de réinvestir tout excédent dans l'organisation.

5. Paiement des pensions alimentaires pour enfants et autres pensions, N.B., 1999/2000 – 2006/07

	Pensions alimentaires pour enfants – montant total dû	Pensions alimentaires pour enfants – montant total recouvré des obligations en cours ou passées	Toutes les ordonnances*** – montant total dû	Toutes les ordonnances*** – montant total recouvré des obligations en cours ou passées
2006/07	37 312 350$	30 600 903$ 82%	43 672 922$	36 057 434$ 83%
2005/06	36 680 086$	29 924 293$ 82%	42 965 133$	35 133 408$ 82%
2004/05	37 056 015$	28 518 391$ 77%	43 234 450$	33 535 971$ 78%
2003/04	35 735 971$	27 188 843$ 76%	41 262 704$	31 699 612$ 77%
2002/03	33 224 820$	25 045 888$ 75%	38 300 061$	29 258 452$ 76%
2001/02	31 372 090$	24 283 460$ 77%	36 097 500$	28 342 820$ 79%
1999/2000	27 353 080$	22 654 500$ 83%	31 450 870$	26 199 540$ 83%

*** Comprend les ordonnances pour enfants, pour le ou la conjointe, pour des dépenses extraordinaires et le soutien familial.

Source : *Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, Division des services aux tribunaux. La marge d'erreur des données de 2001/02 et de 2002/03 peut être importante puisque les données de 2001/02 ont été recueilli 2 semaines avant la fin de l'année financière et celles de 2002/03, deux semaines après la fin de l'année financière. Les données des autres années ont été recueillies à la fin de l'année financière.*

* Les « conditions » sont les éléments d'une ordonnance qui précisent la fréquence, le montant et l'objet du soutien ordonné. Une seule ordonnance de soutien peut comprendre des conditions de pension alimentaire pour enfants et de pension alimentaire pour le conjoint (ou soutien familial) ainsi que des conditions liées aux dépenses extraordinaires.

** Le nombre de cas traités par le Service des ordonnances de soutien familial a diminué en 2005/06 et en 2004/05. Cette baisse est attribuée en partie à la fermeture de dossiers inactifs suite à un exercice d'épuration des dossiers (par exemple dans les cas où les arrérages ou l'obligation en cours ont été suspendus sur ordonnance ou ne sont plus valides, ou où l'enfant n'est plus admissible).

Paiement des pensions alimentaires pour enfants et autres pensions

Près de 82% des montants dus pour le soutien d'enfants a été versé au tribunal familial du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2006/07. Le montant dû était de 37 312 350$ et 30 600 903$ a été recouvré. Le taux de collection est le même que l'année précédente, et une amélioration par rapport à 2004/05 (77%), mais demeure inférieur au taux de 83% atteint en 1999/2000.

Le taux de recouvrement est semblable lorsque toutes les conditions* de soutien sont analysées : 83% du montant dû a été recouvré en 2006/07, un taux semblable à l'année précédente et à 1999/2000.

Le nombre de cas traités par le Service des ordonnances de soutien familial a augmenté de plus de 40% en 10 ans, passant de 9 771 en 1996/97 à 14 014** en 2006/07. Le montant recouvré a augmenté de près de 58% dans cette même période.

Seulement 43% de tous les cas actifs étaient en règle à la fin de 2006/07, une amélioration comparativement à 37% l'année précédente et 40% en 2003/04. Si seulement les cas touchant des enfants sont étudiés, (y compris toutes les ordonnances pour enfants et celles pour la conjointe, les dépenses extraordinaires et le soutien familial où des enfants sont présents), 43% des cas actifs étaient en règle en 2006/07, comparativement à 37% l'année précédente et 39% en 2003/04.

Le total des pensions alimentaires dues mais non recouvrées dans les cas touchant des enfants s'élevait à plus de 9,5 millions de dollars au N.-B. en 2006/07, une augmentation depuis l'année précédente, mais une amélioration par rapport au montant de plus de 10 millions des années passées. Ce montant comprend plus de 5 millions de dollars non recouvrés dans les cas où aucun paiement n'a été reçu au cours de l'année.

Bien que le sexe du bénéficiaire de soutien ne soit plus inscrit dans la base de données du Ministère, on évalue à près de 95% la proportion des bénéficiaires qui sont des femmes.

Dans les cas où les bénéficiaires vivent à l'extérieur de la province et le payeur vit au N.-B. (où le N.-B. doit recouvrer le montant), le taux de collecte des pensions alimentaires versées aux enfants est de 62%, et de 60% pour toutes les ordonnances confondues, une légère baisse depuis l'année précédente, mais une amélioration par rapport aux taux de 2004/05, 57% et 56%. Dans les cas contraires, où les bénéficiaires vivent au N.-B. et le payeur à l'extérieur (et une autre province doit recouvrer le montant), le taux de collecte est plus élevé, 68% dans le cas des ordonnances pour le soutien d'enfants et 67% pour toutes les ordonnances confondues, une amélioration comparativement à 64% dans les deux cas l'année précédente et 57% et 56% en 2004/05.

En 2006/07, plus de 4,5 millions de dollars ont été recouvrés pour 3 066 bénéficiaires qui étaient prestataires d'aide sociale, à peu près le même montant que les années précédentes mais pour un nombre moindre de bénéficiaires. Ces montants recouvrés sont versés au gouvernement ou déduits des prestations d'aide sociale.

1. Aperçu global de la main d'oeuvre, 15 ans et plus, N.-B., 2007

Personnes sur le marché du travail
(total – personnes occupées)
362 800

Selon le sexe	
Femmes	176 600 (48,7%)
Hommes	186 300 (51,3%)

	Employés	Travailleurs indépendants
Femmes	161 100 (91,2%)	15 500 (8,8%)
Hommes	159 600 (85,7%)	26 700 (14,3%)

Parmi les employés:

	Emploi permanent	Emploi temporaire
Femmes	136 500 (84,7% des employées)	24 600 (15,3%)
Hommes	131 300 (82,3% des employés)	28 300 (17,7%)

Parmi les travailleurs indépendants

	Sans aide rémunérée	Avec aide rémunérée
Femmes	10 900 (70,3% des femmes à leur propre compte)	4 500 (29%)
Hommes	13 000 (48,7%)	13 600 (50,9%)

Parmi les employés temporaires

	Travail saisonnier	Travail à terme ou à contrat	Travail occasionnel
Femmes	5 400 (22% des employées temporaires)	9 600 (39%)	9 500 (38,6%)
Hommes	13 600 (48,1% des employés temporaires)	8 800 (31,1%)	5 900 (20,8%)

Source : *Statistique Canada, tableaux CANSIM 282-0012 & 282-0080.*

En 2007, presque la moitié des personnes actives sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick était des femmes (49% femmes et 51% hommes), comparativement à 36% femmes et 64% hommes en 1976. De toutes les femmes sur le marché du travail en 2007, 9% étaient des travailleuses indépendantes et 91% étaient des employées.

Parmi les femmes qui étaient des employées, 85% avaient un emploi permanent et les autres, un emploi temporaire. Parmi celles qui avaient un emploi temporaire, près de 39% avaient un emploi à terme ou à contrat; 39% un emploi occasionnel; et 22% un emploi saisonnier.

2. Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail, N.-B., 1976 – 2007

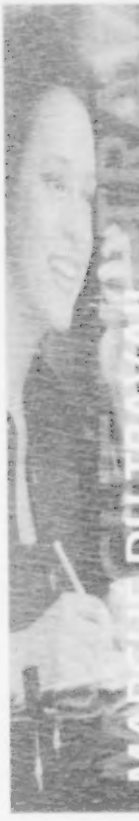

En 2007, 60% des femmes âgées de 15 ans et plus étaient sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick, comparativement à 39% en 1976 (Canada, 2007 : 63% ; 1976 : 46%). La participation des hommes âgés de 15 ans et plus a légèrement diminué (70% en 1976 et 68% en 2007), en partie parce qu'ils sont aux études plus longtemps et vont à la retraite plus tôt qu'ils ne le faisaient dans les années 1970 (Canada: 1976, 78%; 2005, 73%). Le taux de participation des jeunes de 15 à 24 ans a atteint l'égalité entre les deux sexes au cours des dernières années ; en 2007, 66% des jeunes femmes étaient sur le marché du travail et 66% des jeunes hommes, comparativement à 48% et 63% respectivement en 1976 (Canada : 1976, 58% des jeunes femmes, 69% des jeunes hommes; 2007, 67% des jeunes femmes, 67% des jeunes hommes).

Chômage : Depuis le début des années 1980, un pourcentage légèrement plus élevé d'hommes que de femmes sont au chômage au N.-B. En 2007, le taux de chômage chez les femmes de 15 ans et plus était de 6,2%, comparativement à 8,8% chez les hommes (Canada : 5,6% femmes, 6,4% hommes). Le taux de chômage des femmes de 15 à 24 ans était également plus faible : 9,7% chez les jeunes femmes et 13,5% chez les jeunes hommes (Canada : 10% des jeunes femmes, 12,3% des jeunes hommes).

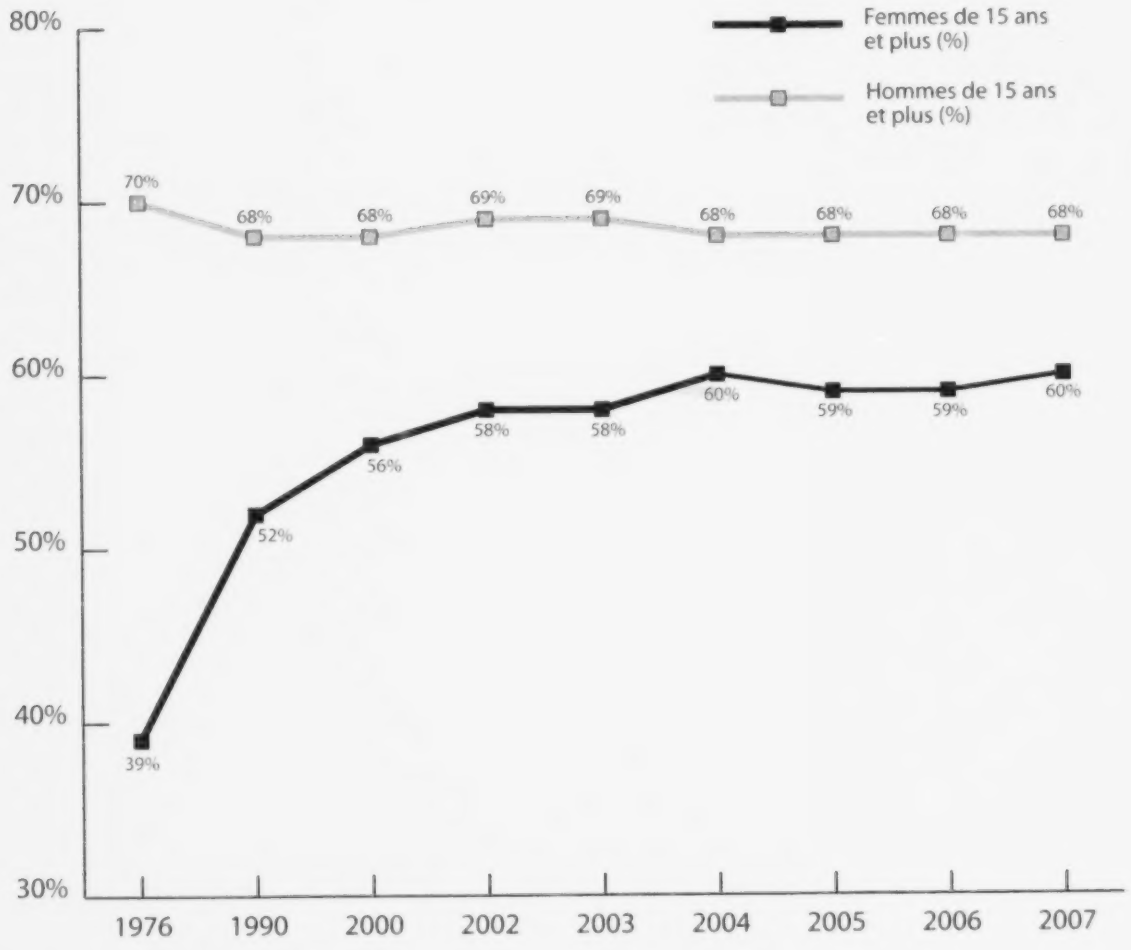

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0002.*

Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail

Travail à temps partiel : La proportion de femmes au N.-B. qui travaillent à temps partiel a peu changé depuis les années 1970. En 2007, 23% des travailleuses ou presqu'une femme sur quatre, travaillaient à temps partiel, le même taux qu'en 1976. Chez les hommes, 9% travaillent à temps partiel (5% en 1976). En 2007, 28% des travailleuses à temps partiel au N.-B. disaient vouloir un travail à temps plein mais ne pouvait pas l'obtenir. Un peu plus qu'une femme sur quatre (26%) disait préférer travailler à temps partiel. Un autre 12% des femmes ont indiqué qu'elles travaillaient à temps partiel parce qu'elles s'occupaient de leurs enfants, et 3%, parce qu'elles avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles. La raison citée le plus fréquemment par les hommes pour le travail à temps partiel était les études (42% des hommes travaillant à temps partiel, contre 25% chez les femmes). (Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0014).

Les femmes handicapées : En 2001, 33% des femmes âgées de 15 à 64 ans au N.-B. ayant un handicap étaient sur le marché du travail, comparativement à 38% des hommes avec handicap, 65% des femmes sans handicap et 71% des hommes sans handicap. Le taux de chômage des femmes avec handicap était de 5% contre 7% chez les hommes avec handicap, 6% chez les femmes sans handicap et 13% chez les hommes sans handicap en 2001. (Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001, No de catalogue 89-587-XIE).

3. Employés permanents et temporaires, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2007

Catégorie d'emploi/ Année	1997	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre total de femmes ayant un emploi	124 500	142 900	149 400	150 200	154 300	154 600	157 000	161 100
Nombre total d'hommes ayant un emploi	139 300	147 800	151 400	149 900	152 600	154 700	156 000	159 600
– Emploi permanent - femmes	103 200	117 900	123 600	124 400	128 500	129 600	133 400	136 500
– Emploi permanent - hommes	112 600	121 400	124 100	121 000	123 300	125 800	127 500	131 300
– Emploi temporaire – femmes	21 400	25 000	25 800	25 800	25 700	25 000	23 700	24 600
- saisonnier	6 400	5 600	5 400	6 200	6 200	5 700	6 000	5 400
- à terme / contrat	7 000	11 100	10 500	10 700	10 500	10 200	9 700	9 600
- occasionnel	7 400	8 000	9 600	8 600	8 700	9 000	7 900	9 500
- temporaire autre	500	x	x	x	x	x	x	x
– Emploi temporaire – hommes	26 700	26 400	27 300	28 800	29 200	28 900	28 500	28 300
- saisonnier	13 800	12 700	12 500	13 400	14 000	15 100	12 800	13 600
- à terme / contrat	7 900	8 300	9 200	9 200	9 500	9 100	9 400	8 800
- occasionnel	4 700	5 200	5 600	6 000	5 600	4 400	6 100	5 900
- temporaire autre	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0080.*

x. Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique.

* Employés âgés de 15 ans et plus, toutes les industries. « Temporaire » se réfère aux personnes ayant un emploi à temps plein ou partiel mais non les personnes à leur propre compte.

Autant de femmes que d'hommes avaient un emploi temporaire au N.-B. en 2007. Près d'un employé sur 5 (15,3% des femmes ; 17,7% des hommes) avait un emploi saisonnier, occasionnel, à terme ou à contrat. Le pourcentage de femmes et d'hommes ayant un emploi temporaire diminue depuis quelques années. Parmi les personnes ayant un emploi temporaire, les employés occasionnels sont surtout des femmes alors que les employés saisonniers sont surtout des hommes.

Parmi les femmes ayant un emploi temporaire, on note depuis quelques années une baisse du nombre d'emplois saisonniers et une hausse des emplois à terme, à contrat ou occasionnels. Les emplois à terme, à contrat ou occasionnels comptaient pour 78% des femmes ayant un emploi temporaire en 2007, contre 67% en 1997. Parmi les hommes ayant un emploi temporaire en 2007, un peu moins de la moitié (48,1%) avaient un travail saisonnier ; parmi les femmes ayant un emploi temporaire, une sur cinq (22%) avait un travail saisonnier (en 1997, ces taux étaient de 52% chez les hommes et 30% chez les femmes).

Personnes ayant plus d'un emploi : En 2007, 8 100 femmes au N.-B. détenaient plus d'un emploi, soit 5% de toutes les femmes ayant un emploi (en 1987, 3 100 femmes, ou 3%). Le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a presque triplé de 1987 à 2007. Depuis 1996, les femmes sont majoritaires parmi le groupe de travailleurs détenant plus d'un emploi. En 2007, 57% de tous les Néo-Brunswickois qui avaient plus d'un emploi étaient des femmes, contre 39% en 1987. L'augmentation chez les hommes est moins importante : 6 100 hommes (3,8% des hommes ayant un emploi au N.-B.) en 2007, contre 4 800 (3,5%) en 1987. (Statistique Canada, tableaux CANSIM 282-0012 & 282-0031).

4. Travailleuses et travailleurs indépendants au N.-B., 1976 - 2007

Le nombre de travailleuses indépendantes a plus que doublé au Nouveau-Brunswick entre 1976 et 2007, passant de 7 400 ou 8,9% de toutes les travailleuses rémunérées en 1976, à 15 500 ou 8,8% en 2007. Cependant, plus d'hommes que de femmes travaillent à leur propre compte. Le travail indépendant comptait pour 17 200 hommes ou 11,6% de tous les travailleurs rémunérés de sexe masculin en 1976, contre 26 700 hommes ou 14,3% en 2007.

Les travailleuses et travailleurs indépendants n'ont pas les mêmes conditions de travail. En 2007, presque trois-quarts (70%) des femmes à leur propre compte au N.-B. travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à la moitié (49%) des hommes qui étaient travailleurs indépendants.

Les femmes propriétaires d'entreprises : Un rapport commandité par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique en 2003 révèle que la majorité des entreprises de femmes sont petites avec aucun ou peu d'employés (N.-B.: 45%). La plupart existent depuis moins de 10 ans. La grande majorité (80%) des entreprises de femmes au N.-B. sont dans le secteur des services. Plusieurs de ces femmes ne retirent aucun salaire ou qu'un faible salaire ou retrait de leur entreprise : 12% ne retirent aucun salaire ou retrait et 16% retirent moins de 10 000$ (36% n'ont pas donné des renseignements financiers). Un certain nombre des femmes propriétaires d'entreprises rapportent que leur expérience dans l'obtention d'une aide financière était mauvaise ou très mauvaise : 16% quand il s'agit des banques ou caisses populaires ; 31%, auprès de l'APÉCA ; 37%, d'autres programmes gouvernementaux. Une proportion élevée de femmes du Canada Atlantique (30%) ont dit ne pas savoir où s'adresser pour les services d'information, d'appui et de counseling en affaires. (Un portrait des femmes propriétaires d'entreprises au Canada atlantique en 2003, octobre 2003.)

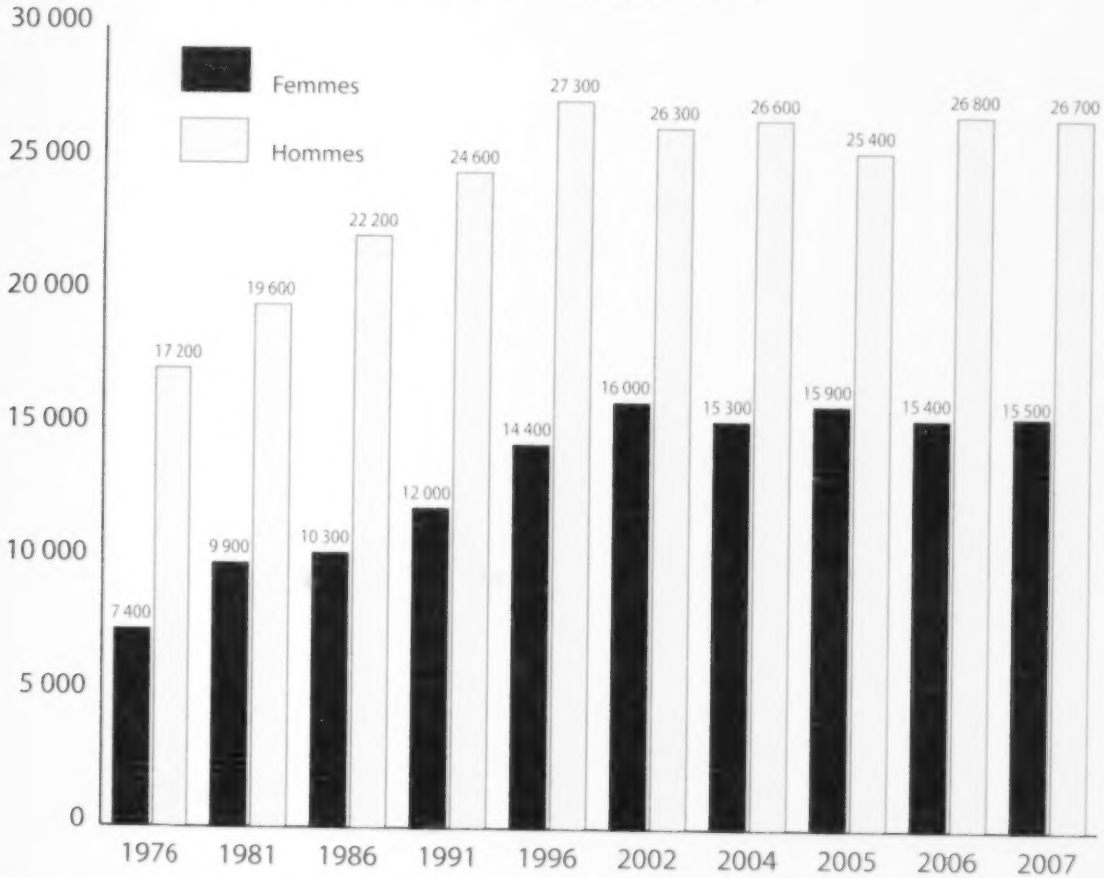

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0012.*

* Nombre total de travailleurs indépendants, femmes ou hommes, âgés de 15 ans et plus, dans tous les secteurs et industries. « Travailleur indépendant » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.

5. Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes*, N.-B., 1997 – 2007

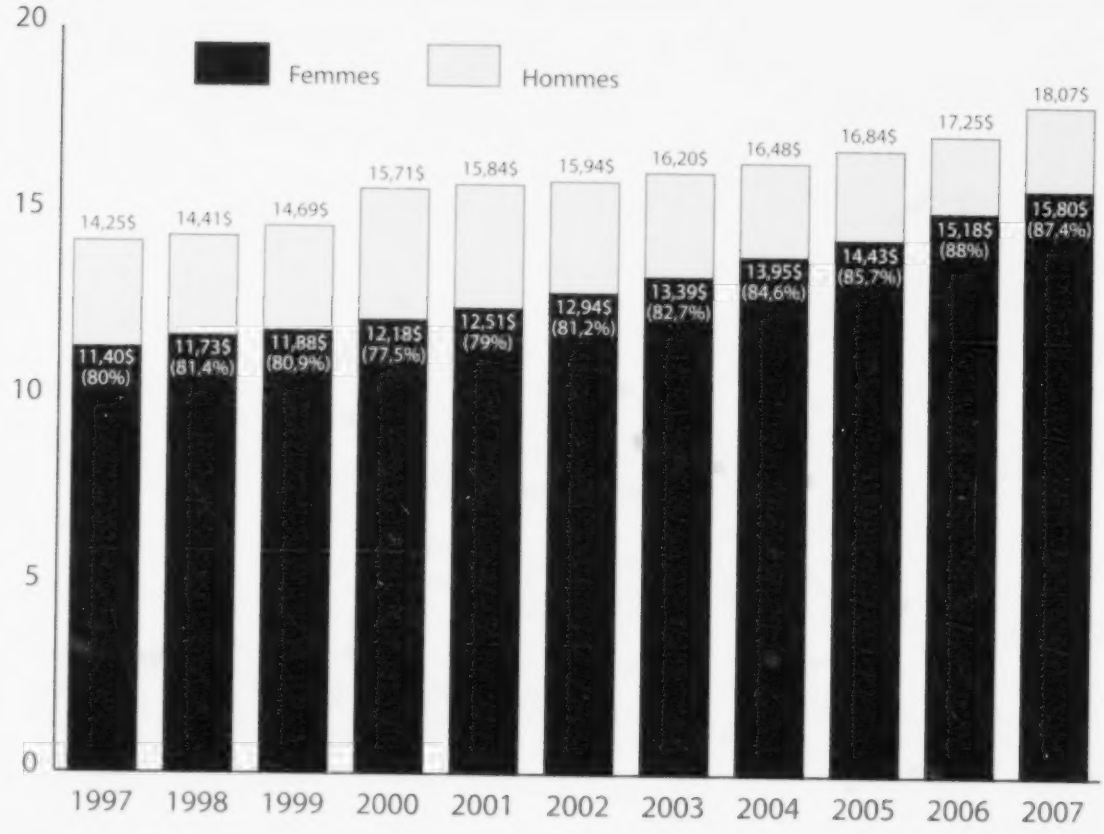

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0072.*

* Taux horaire moyen pour tous les employés, à temps plein et à temps partiel; moyenne du taux horaire des femmes en pourcentage du taux horaire des hommes.

Les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 87,4% du salaire des hommes en 2007, un écart salarial horaire de 12,6% (15,80$ l'heure pour les femmes et 18,07$ pour les hommes), lorsque sont comparés les salaires horaires moyens de toutes les personnes travaillant à plein temps et à temps partiel au N.-B. Au Canada, le taux horaire des femmes est 84% de ce que gagnaient les hommes en 2007 (18,62$ pour les Canadiennes et 22,17$ pour les Canadiens).

Gains des syndiqués et non syndiqués : L'écart salarial est moins grand entre les femmes et les hommes syndiqués que chez les personnes non syndiquées. En 2007, les femmes syndiquées au N.-B. gagnaient 99,5% du salaire des hommes syndiqués (Canada : 93,4% en 2007). Le taux horaire des femmes syndiquées se chiffrait à 22,02$ l'heure, comparativement à 22,13$ chez les hommes syndiqués (22,71$ et 24,32$ au niveau canadien). L'écart est bien plus important entre les femmes et les hommes non syndiqués : les femmes non syndiquées au N.-B. gagnaient 81,1% de ce que gagnaient leurs collègues

Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes

masculins en 2007 (Canada : 78,8%), soit 13,36$ l'heure chez les femmes non syndiquées et 16,48$ chez les hommes non syndiqués (Canada : 16,71$ et 21,20$). (Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0074).

Les gains des jeunes : Le salaire horaire moyen des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes mais les deux groupes ont un faible revenu. En 2007, les femmes âgées de 15 à 24 ans qui travaillaient à temps partiel ou à temps plein au N.-B. gagnaient en moyenne 95% du salaire des hommes de ce groupe d'âge (9,54$ l'heure pour les femmes et 10,04$ l'heure pour les hommes), par rapport à 93,9% en 1997; 96,7% en 2000; et 97,1% en 2003.

Les femmes et les régimes privés de retraite : Les femmes du N.-B. sont moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'un régime de retraite d'un employeur ou d'un syndicat. En 2005, 37% des femmes salariées et 42% des hommes salariés avaient un régime de pension agréé (comparativement à 38% et 43% respectivement l'année précédente). La proportion de femmes salariées au N.-B. ayant un régime de pension agréé a légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, alors qu'il a sensiblement diminué chez les hommes : en 1975, 32% des femmes salariées et 50% des hommes salariés du N.-B. avaient un tel régime. On constate des tendances semblables pour l'ensemble du Canada, atteignant un taux national identique en 2005 : 39% des canadiennes salariées (le même taux que les deux années précédentes) et 38% de leurs homologues masculins (39% dans les deux années précédentes) avaient un régime de pension agréé. En 1975, 35% des Canadiennes et 53% des Canadiens bénéficiaient d'un régime de pension agréé. (Statistique Canada, Régimes de pension au Canada et l'Enquête sur la population active).

6. Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.-B., 1971 – 2005

Année	N.-B.
1971	62%
1975	62%
1980	66%
1981	64%
1982	66%
1983	67%
1984	65%
1985	64%
1986	64%
1987	65%
1988	70%
1989	62%
1990	66%
1991	65%
1992	69%
1993	61%
1994	64%
1995	64%
1996	68%
1997	68%
1998	70%
1999	70%
2000	71%
2001	69%
2002	71%
2003	71%
2004	72%
2005	73%

Source : *Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1980-2005, No de catalogue 13F0022-MIE, tableau 202-0102; Statistique Canada, Gains des hommes et des femmes.*

Depuis quelques années, on note peu de changement dans l'écart salarial entre les femmes et les hommes travaillant à plein temps toute l'année. En 2005, les femmes travaillant à temps plein toute l'année au Nouveau-Brunswick gagnaient 73,2% de ce que les hommes gagnaient, un écart salarial de 26,8%. Le taux au niveau canadien était légèrement pire qu'au N.-B. : les gains moyens des Canadiennes travaillant à plein temps étaient 70,5% de ceux des Canadiens.

Les gains moyens des hommes et des femmes : Les gains moyens des femmes au N.-B. ont subi une légère hausse depuis les années 90 mais ceux des hommes ont peu changé ou ont diminué. Les femmes travaillant à temps plein toute l'année au N.-B. en 2005 gagnaient en moyenne 32 000$, comparativement à 30 900$ en 1998 et 31 300$ en 2001 (en dollars constants de 2005). Les hommes travaillant à temps plein toute l'année en 2005 au N.-B. gagnaient 43 700$, une baisse par rapport à 44 500$ en 1998 et 45 200$ en 2001. Les gains moyens des Canadiennes en 2005 étaient de 39 200$ et des Canadiens, 55 700$.

Les femmes autochtones : Les données portant sur la participation au marché du travail et le revenu moyen d'emploi des femmes et des hommes autochtones ne seront publiées qu'au printemps 2008, donc la version électronique de ce Bulletin sera alors mise à jour. En 2001 au Nouveau-Brunswick, 57% des femmes autochtones étaient actives sur le marché du travail, la même proportion que les femmes non autochtones, bien que les femmes autochtones courent un plus grand risque de chômage. Les femmes autochtones travaillent plus souvent pendant une partie de l'année ou à temps partiel : 66% des femmes autochtones sur le marché du travail, comparé à 55% des femmes non autochtones. Le revenu moyen d'emploi des femmes autochtones s'élevait à seulement 14 313$ en 2000, soit 72% des gains des hommes autochtones (68% en 1995), 75% des gains des femmes non autochtones et 47% des gains des hommes non autochtones. En 2000, les femmes autochtones qui vivaient sur une réserve au N.-B. gagnaient 88% du revenu d'emploi moyen des hommes de la réserve (13 224$ contre 15 118$). Celles qui vivaient hors réserve gagnaient 68% du revenu moyen d'emploi des hommes autochtones vivant hors réserve (14 785$ contre 21 775$) Près de 3 000 ou 36% des 8 300 femmes d'identité autochtone au N.-B. en 2001 vivaient sur une réserve, une proportion semblable à celles des hommes autochtones. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada)

Nota : Le ratio des gains femmes à hommes pour la période 1980 à 2005 est calculé en dollars constants de 2005.

7. Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein et écart salarial entre les sexes chez les diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997 – 2007

En 2007, les femmes du N.-B. qui avaient obtenu un diplôme du Collège communautaire en 2006 et qui travaillaient à temps plein gagnaient en moyenne 20,3% de moins que leurs homologues de sexe masculin. Un sondage semblable réalisé avec des diplômés de 2005 avait démontré un écart de 14,4% entre les femmes et les hommes en 2006. En 1997, les femmes diplômées de l'année précédente gagnaient un salaire inférieur de 19,5% de ceux de leurs collègues masculins.

Les femmes qui avaient obtenu leur diplôme en 2006 étaient surtout dans les domaines des soins, des services et du secrétariat, des secteurs où les salaires sont bas. Les hommes qui ont obtenu leur diplôme en 2006 travaillaient surtout dans les métiers et la technologie, des secteurs qui offrent habituellement de meilleurs salaires. Même lorsqu'ils travaillaient à des postes similaires, les hommes gagnaient souvent plus que les femmes : les hommes agents de vente gagnaient 29% plus que les femmes; les hommes électroniciens d'entretien gagnaient 20,1% plus que les femmes ; et les hommes cuisiniers gagnaient 14,1% plus que les femmes avec qui ils avaient reçu leur diplôme. Cependant, les femmes diplômées en saisie de données gagnaient 9% plus que les hommes et celles en comptabilité et des postes reliés gagnaient 10,4% plus que leurs confrères. (*Sondage sur le placement des diplômés de 2006 des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*, un sondage des diplômé-e-s des collèges communautaires de 2006 qui a été mené un an après la remise des diplômes pour le ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick.)

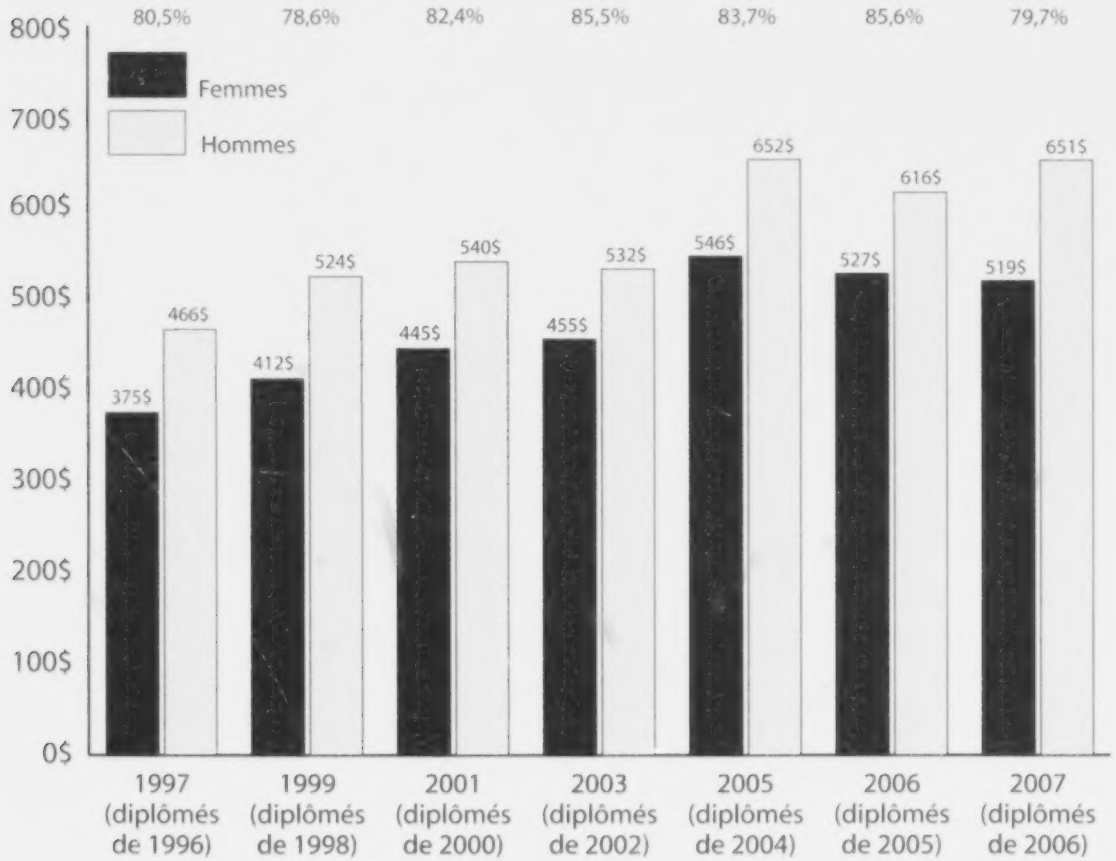

Source : *Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick, sondages sur le placement des diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997-2007.*

8. Écart salarial chez les diplômés récents des universités, selon le sexe, N.-B. 1996 – 2004

Les femmes diplômées d'une université au Nouveau-Brunswick en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2004 gagnaient beaucoup moins que les hommes ayant complétés leurs études avec elles. Les femmes diplômées universitaires gagnaient 82% de ce que les hommes gagnaient.

Un sondage semblable réalisé avec des diplômés universitaires de 1999 détenant un emploi à plein temps avait démontré que, deux ans après leur diplôme, les femmes gagnaient que 87% de ce que gagnaient les hommes ayant gradués avec elles. Un sondage réalisé en 2000 avec des diplômés universitaires de 1996 avait démontré que, quatre ans après leur diplôme, les femmes gagnaient que 80% de ce que gagnaient les hommes ayant gradués avec elles.

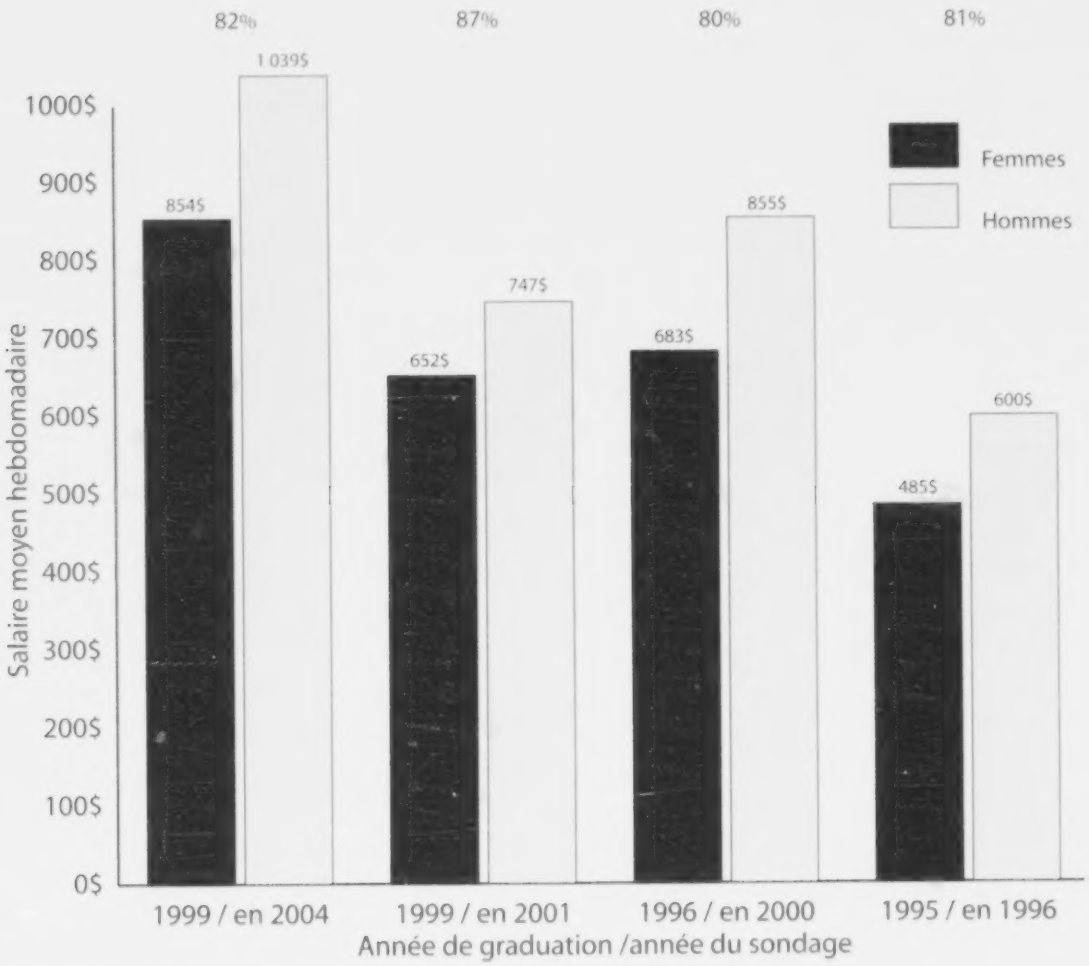

Source : *Sondages de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.*

9. Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2006

Près de 7 900 femmes travaillaient au salaire minimum au Nouveau-Brunswick en 2006, soit 5% de toutes les femmes ayant un emploi. Chez les hommes, 5 100 ou 3% de tous ceux ayant un emploi travaillaient au salaire minimum. Ces taux sont semblables aux moyennes canadiennes (pour 2005, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles). Les femmes sont 61% des personnes travaillant au salaire minimum, une baisse par rapport à 67% en 2000 (Canada, 2005 : 61%). Le nombre de personnes travaillant au salaire minimum a diminué depuis 2000, alors que presque 12 000 femmes ou 8% de toutes les femmes ayant un emploi gagnaient le salaire minimum (et 4% des hommes ayant un emploi).

La plupart des hommes travaillant au salaire minimum étaient des adolescents (59%), alors que la majorité des femmes qui travaillaient au salaire minimum étaient âgées de 20 ans ou plus (61%). La majorité (55%) de toutes les personnes travaillant au salaire minimum au N.-B. sont des adultes. Presque la moitié (47%) des femmes au N.-B. travaillant au salaire minimum (et 35% de leurs collègues masculins) travaillaient à plein temps. (Sources pour les données de 2000 : Caledon Institute of Social Policy, Minimum Wages in Canada: A Statistical Portrait with Policy Implications, janvier 2003 ; Canada, 2005: Statistique Canada, "Le salaire minimum", L'emploi et le revenu en perspective, octobre 2006).

Le salaire minimum, le salaire moyen et la pauvreté : En 2006, le taux de salaire minimum au N.-B. représentait 41% des gains horaires moyens des salariés de la population générale (6,70$ à partir du 1 juillet 2006, comparativement à 16,21$), un niveau peu changé depuis 2000 quand le taux minimum représentait 39% des gains horaires. Le taux de salaire minimum a augmenté à depuis 2000, atteignant 7,25$ l'heure le 1 juillet 2007, mais les ajustements ne suivent pas le taux du coût de la vie ou les augmentations aux gains moyens. Les gains des personnes qui travaillent à temps plein au salaire minimum au N.-B. sont souvent inférieurs au seuil de pauvreté : un parent seul qui a un enfant et qui travaille au salaire minimum en vigueur en 2007 aurait gagné 15 080$ avant impôt s'il travaille 40 heures par semaine toute l'année, soit 7 200$ en dessous du seuil de pauvreté avant impôt si la famille demeurait dans une grande ville du N.-B., et 2 700$ en dessous du seuil en région rurale. (Les seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada, année de base 1992 base, pour 2005).

Supplément au revenu gagné : En 2006/07, presque 6 sur 10 (57,4%) familles à parent seul avec des enfants de moins de 18 ans à la maison au Nouveau-Brunswick étaient admissibles au supplément au revenu gagné (12 745 familles, contre 13 712 en 2004/05, 13 886 en 2003/04 et 12 233 en 1998). Seulement 7,5% des familles biparentales y étaient admissible (4 864 familles, contre 6 026 en 2004/05, 7 236 en 2003/04 et 12 035 en 1998). Ce supplément (maximum de 250$ par an) est versé par le gouvernement provincial aux familles qui ont des enfants de moins de 18 ans à la maison et dont le revenu de l'année précédente était inférieur à 25 921$. (Agence des douanes et du revenu du Canada; Statistique Canada, 2006 Recensement du Canada, no de catalogue *97-553-XCB2006022*.)

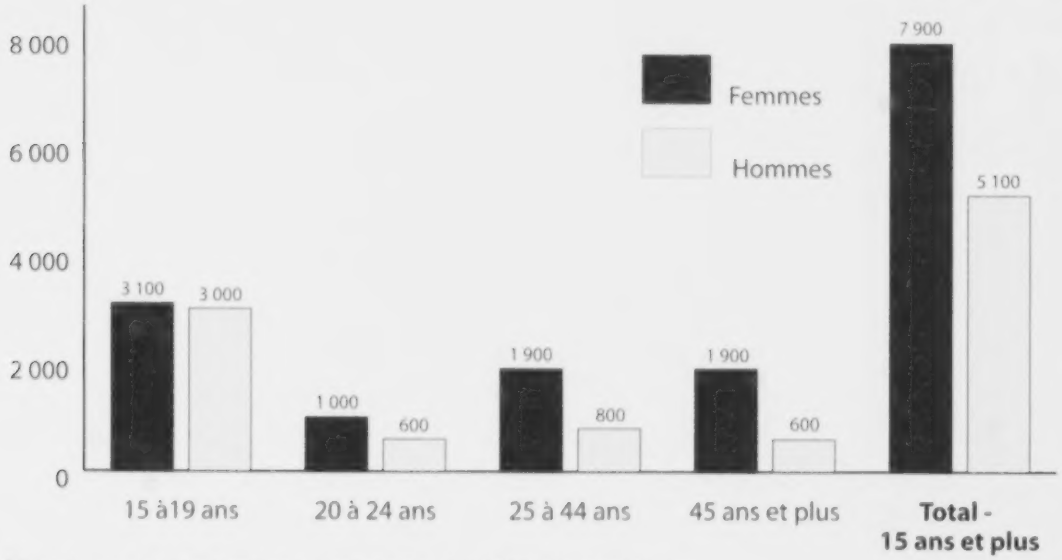

Source : *Statistique Canada, Enquête sur la population active, no. A090715 (données commandées)*

10. Répartition selon le sexe et les groupes de profession*, N.-B., 1987, 2007

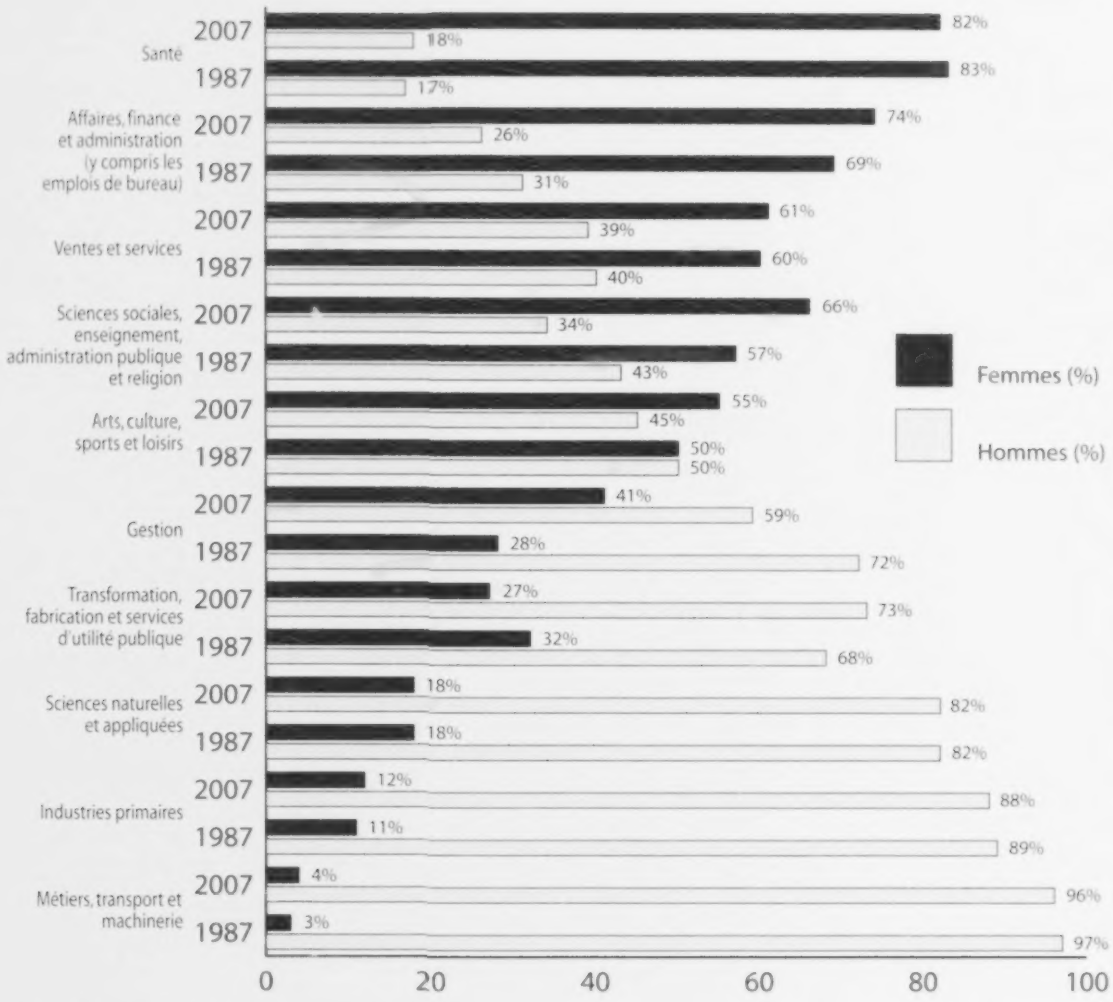

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0010.*

* Employés à temps partiel et à temps plein. Travailleurs ou travailleuses en pourcentage du groupe de professions.

En 2007, tout comme 20 ans plus tôt, les femmes au Nouveau-Brunswick étaient concentrées dans un nombre limité de catégories de professions comparativement aux hommes. Elles travaillaient surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. Les femmes n'étaient que 4% des personnes dans les métiers, le transport et la machinerie (une hausse par rapport à 3% en 1987) ; 18% des travailleurs dans les sciences naturelles et appliquées (même taux en 1987) ; et 12% des travailleurs dans les industries primaires (11% en 1987), des groupes comprenant les professions parmi les mieux payées.

11. Salaire horaire moyen des femmes dans certaines professions, N.-B., 2007

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes ont tendance à être faiblement rémunérés. En 2007, le personnel de soutien familial et de garderie, qui se compose presque uniquement de femmes, gagnait en moyenne 11,01$ l'heure au Nouveau-Brunswick. La moyenne du salaire horaire des femmes travaillant dans les ventes au détail, où les femmes sont 70% de l'effectif, était de 8,82$ l'heure, alors que les hommes dans ces professions gagnaient 11,46$.

Les gains annuels moyens dans certaines professions : Les femmes qui occupaient des postes de gestionnaire à temps plein au Nouveau-Brunswick en 2005 gagnaient 64% du salaire annuel des hommes (37 200$ contre 58 100$), comparativement à 65% en 2000 et 58% en 1990. Cette hausse est due en partie à la fluctuation du salaire moyen des hommes. Dans les ventes et services, les femmes travaillant à temps plein gagnaient 53% du salaire des hommes (12 900$ comparativement à 24 300$), une amélioration par rapport à 44% en 1990 et 51% en 2000. Les femmes travaillant à temps plein dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique ne gagnaient que 40% du salaire des hommes (12 700$, comparativement à 31 500$), ce qui représente une légère amélioration depuis 1990, quand le taux était de 33%.

L'écart était aussi grand au niveau national. En 2005, les Canadiennes dans les postes de gestion gagnaient 69% des gains des hommes dans ce domaine; celles dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique, 59%; et celles dans les ventes et services, 53% (En dollars constants de 2005. Statistique Canada, Tendance du revenu au Canada, 1980-2005, no de catalogue 13F0022-MIE, tableau 202-0106)

Les données portant sur les 10 professions les mieux et les moins rémunérées, selon le sexe, ne seront pas publiées avant le printemps 2008. La version électronique de ce Bulletin sera alors mise à jour.

*Taux horaire moyen des employés à temps plein et à temps partiel, âgés de 15 ans et plus.

x Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique.

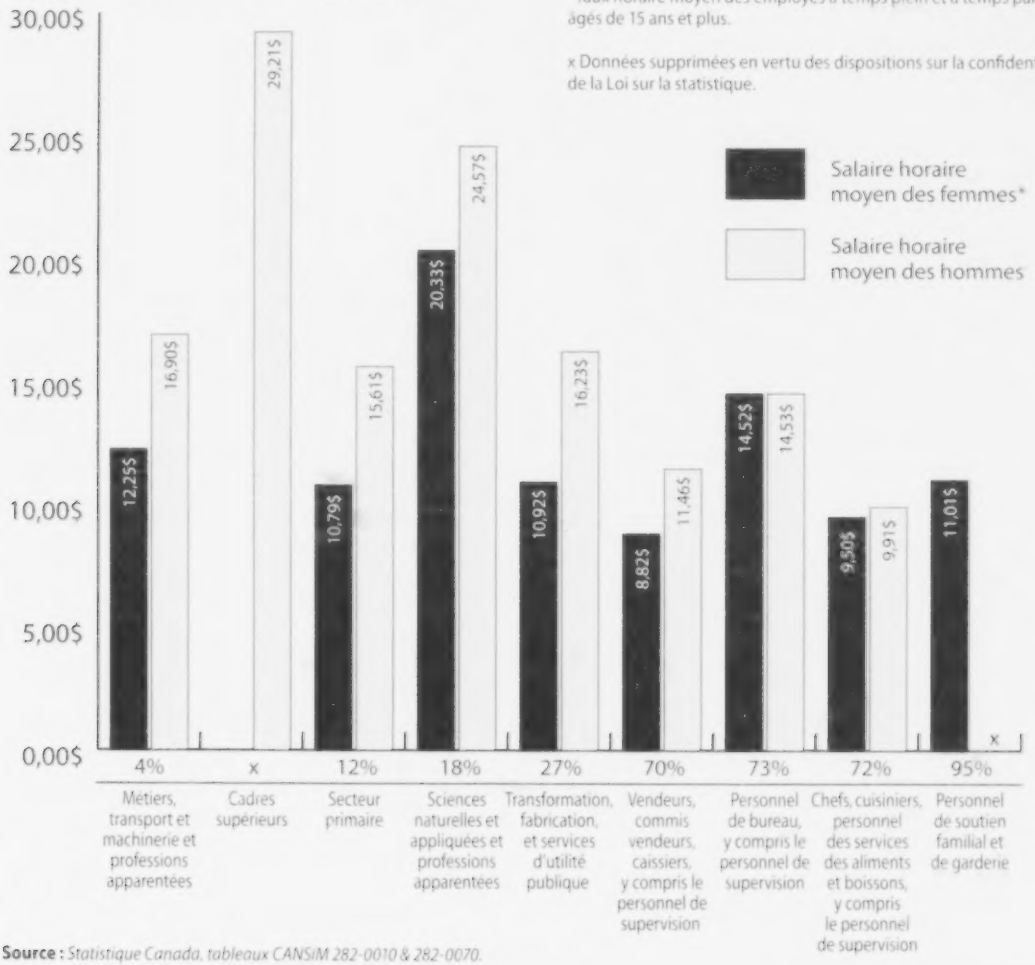

Source : *Statistique Canada, tableaux CANSIM 282-0010 & 282-0070.*

1. Représentation des femmes et des hommes au sein des conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1982, 1996, 2005 et 2007

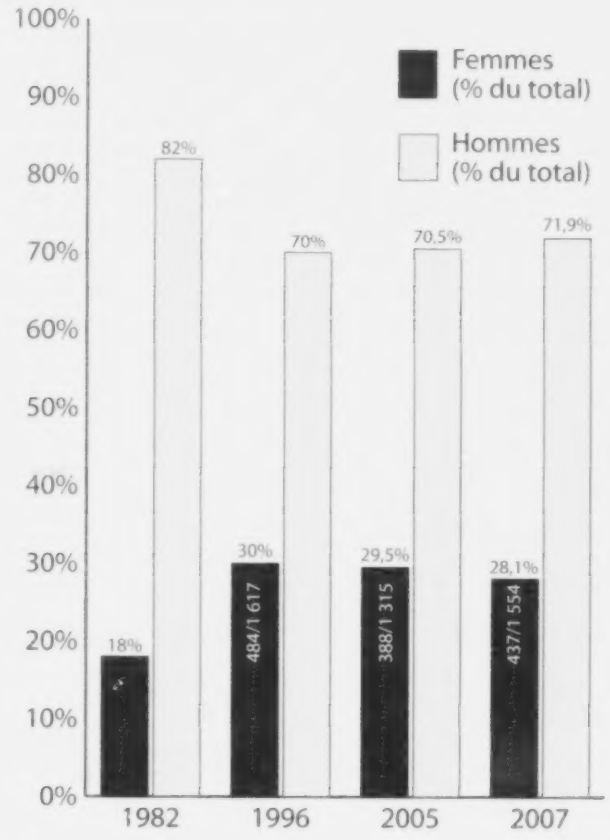

Source : *1982 : Enquête menée par le Conseil consultatif sur la condition de la femme à partir de listes fournies par le gouvernement provincial ; 1996 : Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick ; 2003-2007 : Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick.*

Nota : Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les ministères n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.

À la fin de 2007, 28% des 1 554 membres des conseils et commissions nommés par le gouvernement sont des femmes, une hausse comparativement au 18% enregistré en 1982 mais une légère diminution comparativement à 1996 et aux années récentes.

Certains conseils et commissions d'intérêt aux femmes comptent aussi peu et même moins de femmes qu'en 1996. La Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle compte une femme et 8 hommes (11% de femmes, contre 14% en 1996). Le conseil d'administration de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail compte 2 femmes et 8 hommes (20% de femmes ; 22% en 1996) et le Comité consultatif sur le financement de l'activité politique compte 1 femme et 7 hommes (13% de femmes ; 20% en 1996). Le conseil d'administration de la Société de développement régional compte 2 femmes et 9 hommes (18% de femmes, comparativement à 12% en 1996).

Au sein de d'autres conseils, on note des améliorations importantes : la Commission de l'Éducation spéciale pour les provinces de l'Atlantique, qui ne comptait que 13% de femmes en 1996, affiche 54% de femmes en 2007, 7 sur 13. Les femmes représentaient 38% des membres du Conseil de la magistrature (3 femmes, 5 hommes) vers la fin de 2007, le même taux que les années récentes mais une nette amélioration par rapport à 11% en 1996.

Les femmes représentent 33% de tous les membres nommés des régies régionales de la santé, une baisse par rapport à 38% en 2004. Ce pourcentage varie de 15% pour la Région 2 Saint John à 53% pour la Région 4 Edmundston.

2. Représentation des femmes et des hommes parmi les juges nommés par la province et les avocats ayant 10 ans d'expérience, N.-B., 1996, 2004 et 2007

À la fin de 2007, 19% des juges nommés par la province (6 sur 32) sont des femmes au Nouveau-Brunswick, comparativement à 13% en 2004 et 8% en 1996. Pour l'ensemble du Canada, le taux moyen de représentation féminine parmi les juges des cours provinciales est de 25% (base de données de l'Association du Barreau canadien, décembre 2007).

Les femmes sont mieux représentées parmi les juges du N.-B. qui sont nommés par le gouvernement fédéral. À la fin de 2007, 28% des juges (11 sur 39) sont des femmes, une hausse par rapport à 12% en 1996. La moyenne canadienne pour les juges nommés par le gouvernement fédéral, est de 31% (Bureau du commissaire à la magistrature fédérale, 1 décembre 2007).

Un des critères exigés pour devenir juge est d'avoir 10 ans d'expérience ou plus comme avocat. À la fin de 2007, 23% des avocats qui rencontrent ce critère au N.-B. sont des femmes, soit 190 avocates et 638 avocats, comparativement à 18% en 1996.

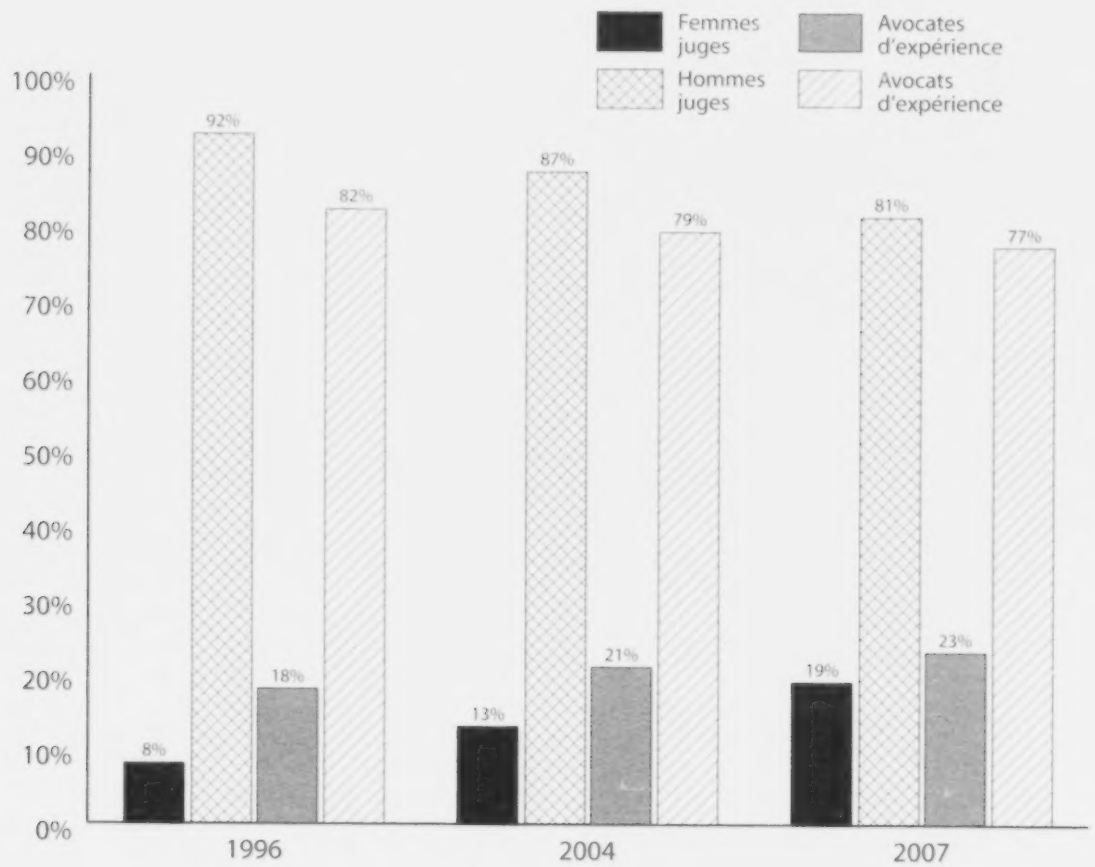

Source : *Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick ; Barreau du Nouveau-Brunswick.*

3. Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus, N.-B., 1991- 2007

Élections provinciales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1991	224	52	23,2	58	10	17,2
1995	226	47	20,8	55	9	16,4
1999	196	46	23,5	55	10	18,2
2003	177	34	19,2	55	7	12,7
2006	162	33	20,3	55	7	12,7

Élections municipales	Candidats - conseiller			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1992	934	177	19,0	588	116	19,7
1995	942	177	18,8	566	114	20,1
1998	788	167	21,2	505	118	23,4
2001	814	181	22,2	530	122	23,0
2004*	812	188	23,2	539	138	25,6

* Situation en date de septembre 2007, y compris les résultats des élections partielles depuis mai 2004.

Élections municipales	Candidats - maire			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1992	195	26	13,3	116	17	14,7
1995	184	25	13,6	108	14	13,0
1998	172	22	12,8	99	14	14,1
2001	173	32	18,5	102	12	11,8
2004*	177	22	12,4	104	12	11,5

* Situation en date de septembre 2007, y compris les résultats des élections partielles depuis mai 2004.

Source : *Bureau du directeur général des élections du N.-B. ; Ministère des gouvernements locaux du N.-B.*

Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus, N.-B., 1991- 2007

Les femmes comptent pour 13% des membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick à la fin de 2007. Elles sont 7 sur 55, contre 18% (10 sur 55) en 1999, 16% en 1995 et 17% en 1991. Aucune femme du Nouveau-Brunswick ne siège à la Chambre des Communes, les 10 députés élus lors de l'élection fédérale de 2006 étant des hommes. À l'échelle du pays, fin 2007, 21% (65) des députés fédéraux au Canada sont des femmes.

Conseils municipaux : La représentation des femmes au sein des conseils municipaux demeure peu élevée. En date de septembre 2007, 26% des conseillers sont des femmes, comparativement à 20% en 1992 au N.-B., et 12% des maires sont des femmes, par rapport à 15% en 1992. Au niveau canadien, les tendances sont similaires : les femmes sont 14% des maires et 24% des conseillers (Fédération canadienne des municipalités, Proportion d'hommes et de femmes en politique municipale, 2007).

Les conseils d'éducation des districts et les régies de la santé : Les femmes sont bien représentées parmi les conseillers élus aux conseils d'éducation de districts, établis en 2001 : 44% des membres élus en mai 2004 étaient des femmes (50 sur 114; 44 postes vacants). En date d'avril 2007, suite à des nominations ministérielles qui viennent presque remplir ces postes vacants, la proportion de femmes s'élevait à 47% (70 sur 150; 8 postes toujours vacants. (Bureau du directeur général des élections du N.-B. ; Ministère de l'éducation du N.-B.) Les femmes sont 28% (15 sur 53) des membres des régies régionales de la santé élus en mai 2004. En date d'avril 2007, suite à des nominations ministérielles qui ont presque rempli les postes vacants, la proportion de femmes s'élevait à 33%. (Bureau du directeur général des élections du N.-B. ; Ministère de la santé du N.-B.)

4. Représentation des femmes parmi les Chefs autochtones et les conseillers, Nouveau-Brunswick et Canada, 2007

En date de décembre 2007, les femmes sont 29% des conseillers (28 sur 97) et 27% des chefs (4 sur 15) des gouvernements élus des 15 Premières nations au Nouveau-Brunswick, une hausse par rapport à 1990 alors que les femmes étaient 14% des conseillers (11 sur 77) et qu'aucune femme cheffe ne gouvernait. (Rapport historique des conseils de bande, Système d'information sur l'administration des bandes, MAINC).

Au niveau national, la représentation des femmes au sein des conseils est la même qu'au N.-B., mais on y retrouve une proportion moindre de chefs de bande qui sont des femmes qu'au N.-B.

En novembre 2007, la Première nation Madawaska Maliseet a élu le premier gouvernement de bande formé uniquement de femmes, réélisant la cheffe pour un troisième mandat ainsi que deux conseillères. Avant 1951, la loi fédérale sur les Indiens ne permettait pas aux femmes de voter ni de se porter candidate lors des élections de conseils de bande. Une femme est également cheffe du Conseil des peuples autochtones du Nouveau Brunswick qui représente les personnes autochtones inscrites et non inscrites qui vivent hors réserve au Nouveau-Brunswick.

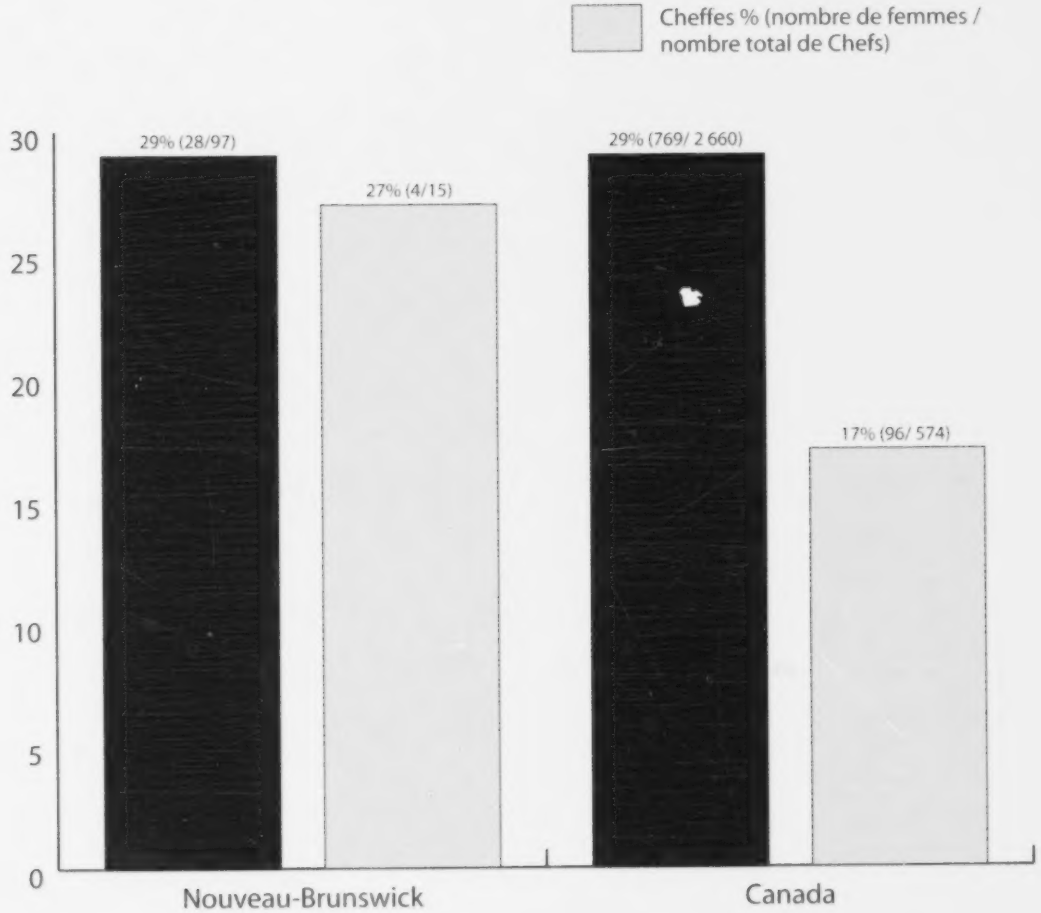

Source : *Liste des Chefs et/ou conseillers, Système d'information sur l'administration des bandes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, en date du 12 décembre 2007.*

5. Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2005/06

Domaine/Année	1980/81	1990/91	2000/01	2003/04	2004/05
Éducation*	26% (36/141)	28% (39/138)	45% (47/104)	47% (50/106)	59% (60/102)
Beaux-arts et arts appliqués	24% (11/46)	26% (12/46)	24% (9/37)	33% (13/39)	38% (18/48)
Sciences humaines et domaines connexes	21% (41/192)	28% (57/207)	41% (84/204)	41% (86/211)	34% (72/213)
Sciences sociales et domaines connexes	14% (30/209)	21% (53/256)	30% (73/242)	33% (83/255)	36% (46/264)
Commerce et administration	14% (10/70)	16% (15/91)	31% (31/100)	26% (27/104)	26% (30/114)
Agriculture et sciences biologiques	16% (11/69)	28% (20/72)	31% (22/71)	37% (30/82)	37% (30/81)
Métiers et professions de la santé	100% (29/29)	100% (36/36)	92% (70/76)	97% (73/75)	92% (72/78)
Génie et sciences appliquées	3% (3/115)	2% (3/134)	8% (11/140)	9% (13/144)	8% (12/144)
Mathématiques et sciences physiques	8% (12/160)	9% (17/197)	14% (24/170)	14% (25/185)	10% (21/204)
Total pour tous les domaines	**18% (194/1 084)**	**21% (259/1 218)**	**33% (374/1 150)**	**34% (404/1 202)**	**33% (414/1 254)**

*Comprend l'éducation physique, les sports et les loisirs.

Source : *Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.*

Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le domaine d'études

En 2004/05, 33% des professeurs à temps plein dans les universités du Nouveau Brunswick étaient des femmes, à peu près le même niveau que les années précédentes, mais une hausse comparativement à 18% en 1980/81. Les pourcentages varient entre 31% à St. Thomas University et 40% au Mount Allison University en 2004/05. Les femmes occupant des postes de professeur à temps plein enseignent surtout dans les domaines de la santé (92% de femmes en 2004/05), de l'éducation (59%) et des sciences sociales (36%). Seulement 8% des professeurs de génie et des sciences appliquées et 10% des professeurs de mathématiques et de sciences physiques étaient des femmes en 2004/05, une augmentation par rapport à 3% et 8% respectivement en 1980/81.

Système d'éducation public : Les femmes occupaient 50% des postes de direction d'école et 58% des postes de direction adjointe en 2005/06, une amélioration par rapport à 47% et 50% respectivement en 2001/02 et 28% et 38% respectivement en 1995/96. On note une sur représentation des femmes dans les postes d'enseignement (76%), les conseillers en orientation (66%) et les psychologues, les psychométriciens et les travailleurs sociaux (80%). (Ministère de l'Éducation du N.-B., Profil de l'éducation 2006/07).

Collèges communautaires : À l'automne 2007, 42% des instructeurs dans les Collèges communautaires de la province étaient des femmes, une légère amélioration par rapport aux années récentes (41% en 2005, 39% en 2003). Dans certains domaines d'études, on retrouve peu de femmes instructrices. Les femmes ne représentent que 5% des instructeurs dans les cours de métiers, de technologie et de développement des ressources naturelles. Les femmes dominent dans les cours de culture générale et de langue (73% de femmes), de même que dans les cours liés à la santé et aux services sociaux (76% de femmes) et dans les cours de secrétariat et de gestion des affaires, 62%. En accueil et tourisme, les femmes représentent 40% des instructeurs, et en technologie de l'information, 28%. (Les pourcentages selon les domaines d'études sont calculés à base des données selon le cours pour tous les instructeurs occupant des postes permanents ou de durée déterminée, automne 2007, Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Services des ressources humaines).

1. Contrevenants adultes* dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2004/05

	Femmes Nombre (% de toutes les femmes sous surveillance)	**Hommes** Nombre (% de tous les hommes sous surveillance)
Probation	307 (45%)	1 485 (30%)
Peine conditionnelle**	109 (16%)	525 (11%)
Incarcération	273 (40%)	2 960 (60%)
Total - contrevenants adultes (femmes ou hommes) sous surveillance	**689 (100%)**	**4 970 (100%)**

* Contrevenants âgés de 18 ans ou plus

** Les peines conditionnelles, qui sont une option depuis 1996, permettent aux contrevenantes de purger leur peine dans la communauté.

Source : *Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.*

Les femmes forment une petite minorité (12%) des contrevenants condamnés au N.-B. : 689 femmes adultes contre 4 970 hommes adultes en 2004/05. Le nombre de femmes adultes contrevenantes sous surveillance a augmenté légèrement depuis quelques années : 632 en 2000/01; 684 en 2003/04 et 689 en 2004/05. Une proportion grandissante de femmes contrevenantes sont emprisonnées. Près de la moitié des femmes contrevenantes purgeaient une période de probation en 2004/05; et un autre 40%, une période d'incarcération (comparativement à 35% en 2000/01). 60% des hommes contrevenants étaient incarcérés en 2004/05.

Durée des peines et centres de détention : La plupart des femmes en probation (71%), les deux-tiers des hommes en probation (66%) et plus de trois-quarts de tous les contrevenants adultes purgeant une peine conditionnelle (77% des femmes; 86% des hommes) avaient reçu une peine d'un an ou moins au N.-B. en 2004/05. La grande majorité des femmes (85%) et des hommes (85%) incarcérés purgeaient des peines de 3 mois ou moins.

Le Centre régional correctionnel de Saint John a accueillit près de trois-quarts des femmes incarcérées en 2004/05 (206 de 273). Les autres femmes ont purgé leur peine aux centres de détentions de Bathurst ou de Moncton ou au Centre correctionnel de Madawaska. La plupart des hommes incarcérés étaient au Centre régional correctionnel de Saint John (38%) ou aux centres de détentions de Moncton (34%) ou de Madawaska (19%).

Types de délits : La plupart des femmes adultes contrevenantes au N.-B. sont coupables de crimes non violents. Le vol de 5 000$ ou moins était leur crime le plus fréquent en 2004/05 : 22% des femmes en probation, 21% des femmes ayant une peine conditionnelle et 18% des femmes incarcérées avaient été condamnées pour vol de 5 000$ ou moins (leur crime le plus grave). La fraude est le crime le deuxième plus fréquent pour les femmes purgeant une peine conditionnelle (24%) et les femmes incarcérées (10%). Chez les femmes en probation, les voies de faits simples (niveau 1, le type de voies de fait le moins grave, qui comprend pousser une personne, la gifler, la frapper à coups de poing et lui proférer des menaces) était le crime le deuxième plus fréquent (14%), et la fraude, le troisième plus fréquent (15%).

Chez les hommes contrevenant en probation ou purgeant une peine conditionnelle, le crime le plus fréquent était les voies de fait simples : 19% de ceux en probation et 12% de ceux purgeant une peine conditionnelle. Chez les hommes incarcérés, le crime le plus fréquent était ceux classifiés parmi les « autres infractions aux lois provinciales ». Un autre 5% des hommes incarcérés étaient coupables de voies de fait simples. Le crime le deuxième plus fréquent des hommes en probation était le vol de 5 000$ ou moins (11%); de ceux purgeant une peine conditionnelle, l'entrée par effraction (10%); et de ceux incarcérés, le bris des conditions de probation (7%). Les voies de faits armées et avec infliction de lésions corporelles était le crime de 7% des hommes purgeant une peine conditionnelle, de 7% des hommes en probation et de 3% des hommes incarcérés.

2. Contrevenants et contrevenantes adultes dans le système correctionnel provincial, selon l'âge, le niveau d'instruction et le groupe ethnique, N.-B., 2004/05

Les contrevenants, hommes et les femmes, se ressemblent du point de vue de leur âge, leur niveau d'instruction et leur groupe ethnique. Près de la moitié des femmes et des hommes contrevenants dans le système correctionnel provincial en 2004/05 étaient âgées de moins de 30 ans; plus un quart d'eux étaient dans la trentaine.

Éducation : Dans les cas où le niveau d'instruction des contrevenants est connu, la plupart des femmes (62%) et des hommes (67%) avaient des études secondaires complétées ou non. 12% des femmes et 9% des hommes avaient étudié dans un collège, un collège communautaire ou une école de métier, et 5% des femmes et 4% des hommes avaient étudié dans une université. Près d'un contrevenant sur cinq (femmes, 22% ; hommes, 20%) n'avait pas atteint le niveau secondaire, alors que dans la population générale des 20 à 39 ans au N.-B., seulement 3% des femmes et 6% des hommes ont moins d'une neuvième année. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0017XCB01001).

Premières nations : Les autochtones sont sur représentées parmi les femmes et les hommes contrevenants dans le système correctionnel au N.-B. en 2004/05. On y comptait 91 femmes autochtones, soit 13% des contrevenantes adultes, et 357 hommes autochtones ou 7% des contrevenants adultes. Les femmes d'identité autochtone* ne sont que 2,3% de la population féminine générale au N.-B. (Statistique Canada, 2001 Recensement du Canada, catalogue 97F0011XCB1001) Les autochtones sont surtout sur représentées parmi les adultes incarcérés : 14% des femmes en prison et 8% des hommes en prison étaient autochtones en 2004/05. Parmi les contrevenants condamnés à une période de probation, 14% des femmes et 6% des hommes étaient autochtones. Enfin, parmi ceux et celles purgeant une peine conditionnelle, 11% des femmes et 7% des hommes étaient autochtones.

* Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Âge	Probation Femmes*	Probation Hommes*	Peine conditionnelle Femmes*	Peine conditionnelle Hommes*	Incarcération Femmes*	Incarcération Hommes*	Total Femmes	Total Hommes
18-29	140 (46%)	737 (50%)	43 (39%)	238 (45%)	111 (41%)	1,321 (45%)	294 (43%)	2 296 (46%)
30-39	92 (30%)	347 (23%)	35 (32%)	139 (26%)	70 (25%)	830 (28%)	197 (29%)	1 316 (26%)
40+	75 (24%)	401 (27%)	31 (28%)	148 (28%)	93 (34%)	809 (27%)	199 (29%)	1 358 (27%)
Total – 18 ans et plus	**307**	**1 485**	**109**	**525**	**273**	**2 960**	**689**	**4 970**

Source : *Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services correctionnels et communautaires.*

* Nombre de femmes ou d'hommes (% de ceux et celles ayant été condamné à cette peine)

3. Jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial, 2004/05

Près d'un jeune contrevenant sur cinq (de moins de 18 ans) est une fille (17% ou 135 de 806) au Nouveau-Brunswick en 2004/05. L'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en 2003 prévoyait l'utilisation accrue de solutions de rechange communautaires et non privatives de liberté, qui sont axées sur la réadaptation des adolescents. Plus de la moitié des filles (58%) et des garçons (55%) dans le système correctionnel provincial en 2004/05 étaient condamnés à une période de probation (comparativement à 48% et 58% respectivement en 2003/04); la majorité des autres purgeaient une peine dans la communauté avec surveillance et services d'appui.

Âge et groupe ethnique : Près de trois-quarts des jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial avaient entre 15 et 17 ans (74% des filles et 75% des garçons) en 2004/05 au Nouveau-Brunswick. Les autochtones sont sur représentés parmi les jeunes contrevenants: 6% des contrevenantes (8 sur 135) et 4% des contrevenants (28 sur 671) étaient d'identité autochtone*. En comparaison, les filles d'identité autochtone âgées de 10 à 19 ans constituent 3% de la population générale féminine de ce groupe d'âge, le même taux que les garçons d'identité autochtone dans la population générale masculine. (Statistique Canada, Recensement 2001 du Canada, catalogue 97F0011XCB1001).

Durée des peines : Une majorité des filles (59%) et des garçons (66%) placés en période de probation ainsi que toutes celles et presque tous ceux sur ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance purgeaient une peine d'un an ou moins en 2004/05. La plupart des jeunes contrevenants sous ordonnance de garde et de surveillance (70% des filles et 66% des garçons) purgeaient une peine de 3 mois ou moins.

Types de délits : Les voies de fait simples (niveau 1, le type de voies de fait le moins grave, qui comprend pousser une personne, la gifler, la frapper à coups de poing et lui proférer des menaces) étaient parmi les types de crimes les plus fréquents chez les jeunes contrevenantes en probation (32%) et sur ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (35%), selon leur crime le plus grave. Le non-respect d'une peine imposée selon la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* était le crime le plus fréquent des filles sous une ordonnance de garde ou de surveillance (26%), alors que l'introduction par effraction était le délit le plus fréquent parmi les filles vivant sous garde en milieu ouvert (47%). L'introduction par effraction était le délit le plus fréquent des garçons contrevenants n'importe la peine : 24% des garçons en probation, 21% de ceux sur ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance et 21% de ceux sous garde en milieu ouvert.

* Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, et/ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

** Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance : une option pour l'adolescent qui a été déclaré coupable d'une infraction autre qu'une infraction grave avec violence. L'adolescent purge la peine dans la communauté sous réserve des conditions, pour une période d'au plus 6 mois. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, le juge pourrait ordonner que l'adolescent soit ramené sous garde pour purger le reste de la peine comme une ordonnance de garde et de surveillance.

*** Ordonnance de Garde et de Surveillance : L'adolescent purge le premier deux-tiers de la peine sous garde, au Centre pour jeunes du N.-B. à Miramichi, et le dernier tiers dans la communauté sous surveillance. La durée maximale de la peine est de 2 ans, 3 ans pour les infractions passibles d'emprisonnement à vie pour un adulte.

**** Garde en milieu ouvert : une option selon laquelle le juge pourrait envoyer un jeune contrevenant vivre pour une période fixe dans un centre communautaire, un foyer de groupe, une institution pour jeunes, un camp de pleine nature ou autre endroit désigné de ce type.

	Probation Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance)	**Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance**** Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance	**Ordonnance de garde et de surveillance***** Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance	**Garde en milieu ouvert****** Nombre (% des filles ou des garçons sous surveillance	**Total**
Filles	78 (58%)	17 (13%)	23 (17%)	17 (13%)	135 (100%)
Garçons	371 (55%)	90 (13%)	97 (14%)	113 (17%)	671 (100%)

Source : *Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services correctionnels et communautaires.*

1. Incidents de violence faite aux femmes rapportés à 9 des corps policiers, N.-B., 2005

Corps policier	Nombre d'incidents présumés qui ont été signalés à la police	Nombre d'incidents reposant sur des faits	Nombre d'accusations recommandées par la police	Nombre d'incidents classés par mise en accusation	Nombre d'incidents classés par un engagement de ne pas troubler l'ordre public	Nombre d'incidents classés autrement*	Nombre d'incidents en instance
Beresford/ Nigadoo/ Petit-Rocher/ Pointe Verte (BNPP) Régional	8	8	9	6	1	--	1
Bathurst	19	19	17	17	2	--	--
Edmundston	8	8	7	7	1	--	--
Fredericton	55	54	44	38	2	10	4
Grand Sault	11	11	6	6	4	--	1
Miramichi	46	46	42	32	3	2	9
Rothesay	8	8	4	4	4	--	--
Saint John	179	175	78	61	10	--	104
Woodstock	12	12	11	11	1	--	--
TOTAL	**346**	**341**	**218**	**182**	**28**	**12**	**119**

Source : *Données des corps policiers (2005) fournies au ministère de la Sécurité publique du N.-B.*

* Incidents classés autrement en raison du pouvoir discrétionnaire du Ministère, de l'utilisation des programmes de mesures de rechange et autres motifs.

Depuis le début des années 90 et jusqu'en 2004, le gouvernement du Nouveau-Brunswick publiait les données sur les cas de violence faite aux femmes, la suite donnée aux cas rapportés à la police et les résultats des mises en accusation dans un document annuel, le Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B. Le gouvernement provincial a cessé la publication de ce rapport. De plus, la GRC, qui est responsable de la plupart des services de police au Nouveau-Brunswick, effectue des changements à son système de données informatisées et leurs données ne sont pas disponibles pour 2005. Donc les données pour 2005 sont celles des municipalités et régions qui ont leur propre corps policier.

En 2005, 346 incidents de violence contre une femme ont été signalés aux 9 corps policiers de municipalités qui ne dépendent pas de la GRC, soit une augmentation par rapport à 326 en 2004, mais une baisse par rapport aux 389 cas rapportés en 1999. On définit la violence contre les femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes. Dans tous les cas signalés en 2005 sauf 5, la police a conclut que l'incident reposait sur des faits. La grande majorité des incidents étaient des agressions physiques (290). On compte également des cas de harcèlement criminel (15), de menaces (32), d'agression sexuelle (2), de séquestration (2), de violation d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public (2) et des appels téléphoniques importuns (1). Des accusations ont été portées dans plus de la moitié des cas fondés (53%) en 2005, alors que d'autres cas ont pu être classés par un engagement de ne pas troubler l'ordre public ;

un nombre important de cas étaient en instance à la fin de l'année. En 2004, alors que tous les données de tous les corps policiers de la province étaient disponibles, 879 incidents de violence contre une femme ont été signalés à la police, une augmentation par rapport à 772 en 2003.

Maisons de transition *: Le nombre de femmes qui se trouvent dans des maisons d'hébergement pour femmes violentées au N.-B. était de 1 447 en 2005/06. Elles étaient accompagnées de 757 enfants (en 2001/02, 1 224 femmes et 907 enfants; en 1999/2000, 1 038 femmes et 840 enfants; en 1992/93, 1 117 femmes et 1 118 enfants). Le N.-B. compte 23 centres d'hébergements où les femmes violentées peuvent trouver refuge, y compris 13 maisons de transition. En 1992/93, on retrouvait 12 centres d'hébergements. (Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les maisons d'hébergement*, dans *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique* 2002 publié par les Ministres responsables de la condition féminine des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ; *Juristat*, vol. 23, no 4, juin 2003 ; vol. 25, no. 3, juin 2005 ; vol. 27, no. 4, juin 2007).

Selon un profil des femmes qui ont trouvé refuge dans les maisons de transition pour femmes battues en 2005/06, deux femmes sur 3 ont 40 ans ou moins et la moitié des enfants les accompagnant ont moins de 6 ans. Plus de la moitié des femmes (61%) vivent d'assistance sociale ou n'avaient aucun revenu. Presque la moitié de ces femmes (46%) ont aussi été victime d'abus dans leur enfance et presque quatre femmes sur dix (39%) ont été témoin de violence étant enfant. Quatre femmes sur 10 ont été victime d'abus dans une relation intime précédente. (Ministère des Services familiaux et communautaires du N.-B.).

* Les chiffres comprennent le total des admissions au cours de l'année, y compris les réadmissions, dans les maisons d'hébergement, les maisons d'hébergement transitoires (programme L'étape suivante), les refuges d'urgence ou d'autres organismes résidentiels offrant des services aux femmes victimes de violence.

Homicides entre conjoints : Depuis 1974, près de 90 femmes du Nouveau-Brunswick, ainsi que quelques victimes avec un lien de parenté (enfants, mère ou ami) ont été tuées par le partenaire ou ancien partenaire de la femme. Au moins 13 de ces cas étaient des homicides-suicide. (Compilation des rapports médiatiques et commande spéciale du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada). Un examen de 28 de ces décès entre le milieu des années 80 et 2005 a démontré qu'une arme à feu avait été utilisé dans 13 de ces cas. (D. Doherty, "Domestic Homicide in New Brunswick: An Overview of Some Contributing Factors", Atlantis, 30, 3, 2006). Le Nouveau-Brunswick avait un taux d'homicides suicides plus élevé que la moyenne nationale pour la période de 1971 à 2003 : 3,7 pour 1 million de femmes dans une relation conjugale au Nouveau-Brunswick, comparativement à la moyenne canadienne de 3,1. (Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005)

2. Incidents d'agression sexuelle rapportés à la police, par 100 000 de population, N.-B. et Canada, 1983 – 2006

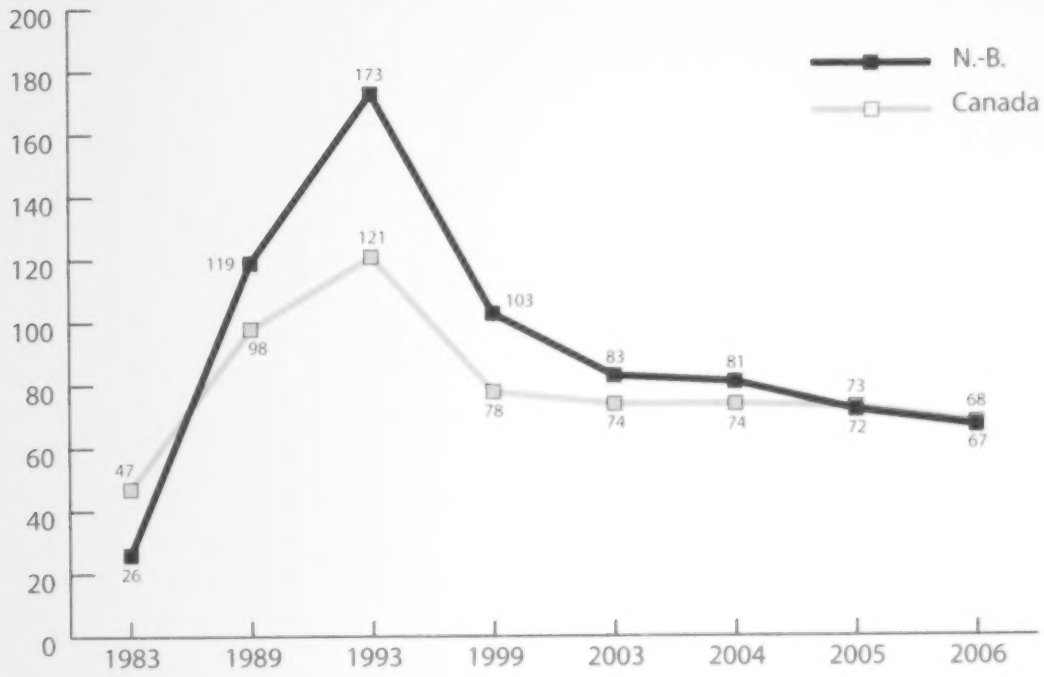

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0013 (avec l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique).*

Les taux d'agressions sexuelles rapportés à la police au Nouveau-Brunswick et au Canada ont chuté en 2006, maintenant la tendance à la baisse des dernières années. En 2005, pour la première fois en 20 ans, le taux du N.-B. était inférieur à la moyenne nationale, et il demeure légèrement inférieur au taux canadien en 2006. Un total de 67 agressions sexuelles par 100 000 de population a été enregistré par la police au N.-B. en 2006, comparativement à un taux national de 68 par 100 000 de population. (Ces statistiques comprennent les agressions sexuelles contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes).

Variations régionales : On note des variations régionales importantes entre les taux d'agressions sexuelles rapportées à la police au N-B. en 2006. Dans quelques districts de taille comparable – le district 2 de la GRC Oromocto, la péninsule acadienne, Saint John et Fredericton - les taux d'incidents varient entre 44 par 100 000 dans la région d'Oromocto à 108 par 100 000 de population à Saint John. Si on compare les régions ayant une population entre 30 000 et 40 000, on note que Madawaska-Victoria a un taux de 24 cas par 100 000 de population, alors que Rothesay Regional, les GRC de Carleton/York et de Restigouche-Chaleur ont tous des taux bien plus élevés : 52, 70 et 98 pour 100,000 respectivement.

Agressions sexuelles non rapportées : La grande majorité des agressions sexuelles ne sont pas rapportée à la police. Les victimes d'agression sexuelle sont beaucoup moins susceptibles de rapporter l'incident à la police que les victimes de d'autres crimes contre la personne. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de Statistique Canada de 2004, un échantillon de la population générale a répondu à des questions au sujet de leur expérience de victimisation au cours des 12 mois précédant le sondage. Seulement 8% de tous les Canadiens qui disent avoir été agressé sexuellement au courant de l'année précédente l'avait rapporté à la police, comparativement à 39% des personnes ayant été agressés physiquement et 46% des victimes de vol (les chiffres au niveau provincial ne sont pas compilés). Selon cette Enquête, 18 personnes (hommes et femmes âgés de plus de 15 ans) sur 1 000 au Nouveau-Brunswick avaient été agressées sexuellement au cours des 12 mois précédant le sondage. La moyenne canadienne est de 21 personnes sur 1 000. Le taux d'agression sexuelle des Canadiennes est cinq fois plus élevé que le taux pour les hommes (35 sur 1 000 contre 7 sur 1 000). Les femmes représentaient 84% des victimes et les hommes 91% des accusés dans les causes d'agression sexuelle au Canada en 2004 (les chiffres au niveau provincial ne sont pas compilés). (Source: Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2004*, catalogue 85-002-XPF, vol. 25, no. 7).

3. Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations,N.-B. et Canada, 1983 - 2006

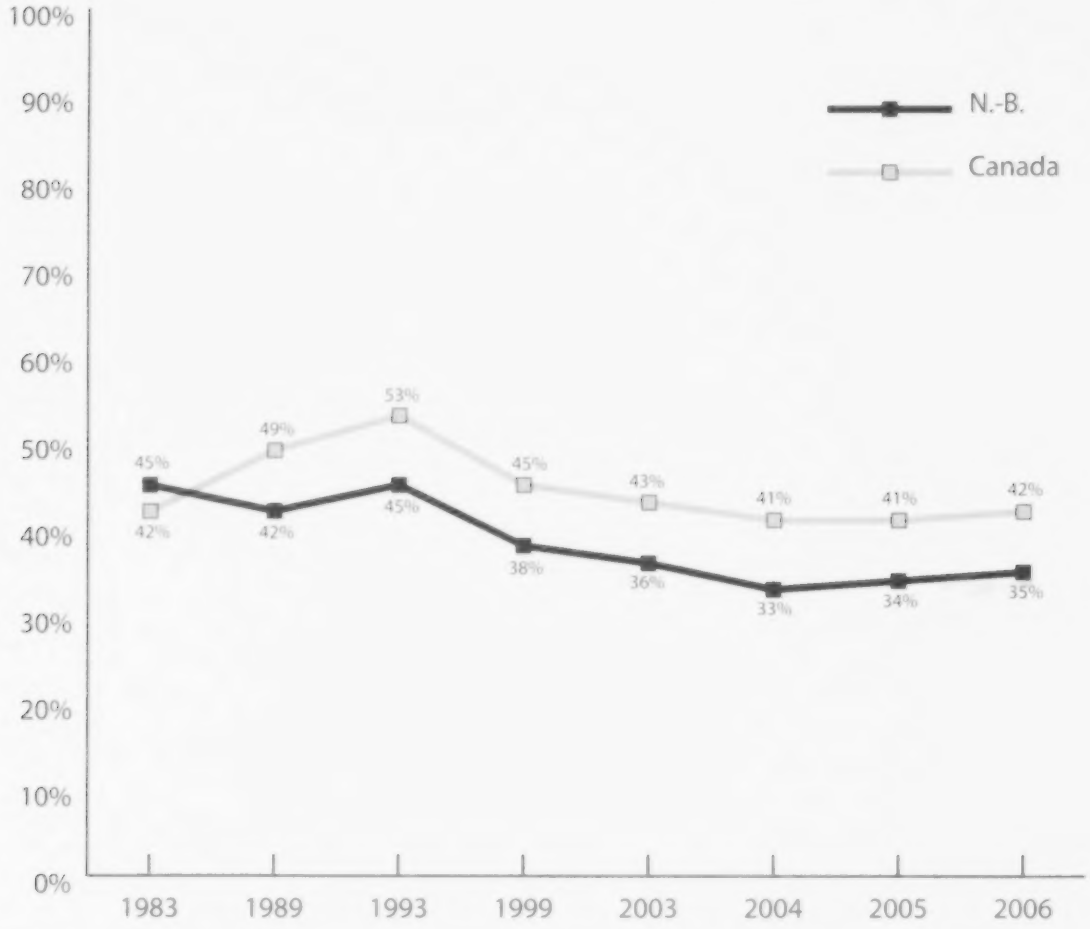

Source : *Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0013 (avec l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique).*

Le pourcentage des agressions sexuelles rapportées qui aboutissent à des accusations demeure relativement faible au Nouveau-Brunswick. Des 499 agressions sexuelles rapportées en 2006, 172 seulement ou 35% ont donné lieu à des accusations. La moyenne pour le Canada s'élevait à 42%. (Ces statistiques comprennent les agressions sexuelles contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.)

Variations régionales : On note des variations régionales dans les résultats des rapports faits à la police d'agressions sexuelles. En 2006 le pourcentage des cas rapportés qui ont mené à une accusation variait entre 0 dans plusieurs municipalités dont Woodstock et Sackville, et 86% à Campbellton et Richibucto, alors que certaines forces policières de petite taille rapportaient avoir déposé des accusations dans tous les cas. Les explications potentielles de ces variations peuvent comprendre des différences dans les méthodes d'enquête policière, l'appui offerte aux victimes et la responsabilité du procureur dans l'évaluation des possibilités de condamnation.

Taux de condamnation : Un plus grand pourcentage des poursuites pour agression sexuelle mène à une condamnation au Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale. En 2005/06 au N.-B., 56% des accusations d'agression sexuelle portées contre un adulte ont mené à une condamnation, alors que la moyenne canadienne est de 29%. En 2003/04 les taux étaient de 52% et 24% respectivement. Dans la plupart des provinces, la force policière ayant enquêté décide si une poursuite était intentée, alors qu'au N.-B., les procureurs de la Couronne doivent approuver la mise en accusation. (De la base de données du *Centre canadien de la statistique juridique*, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, fournis par le Ministère de la sécurité publique du N-.B.)

4. Pourcentage de contrevenants (agression sexuelle et autres crimes de violence) selon la peine, N.-B., 2005/06

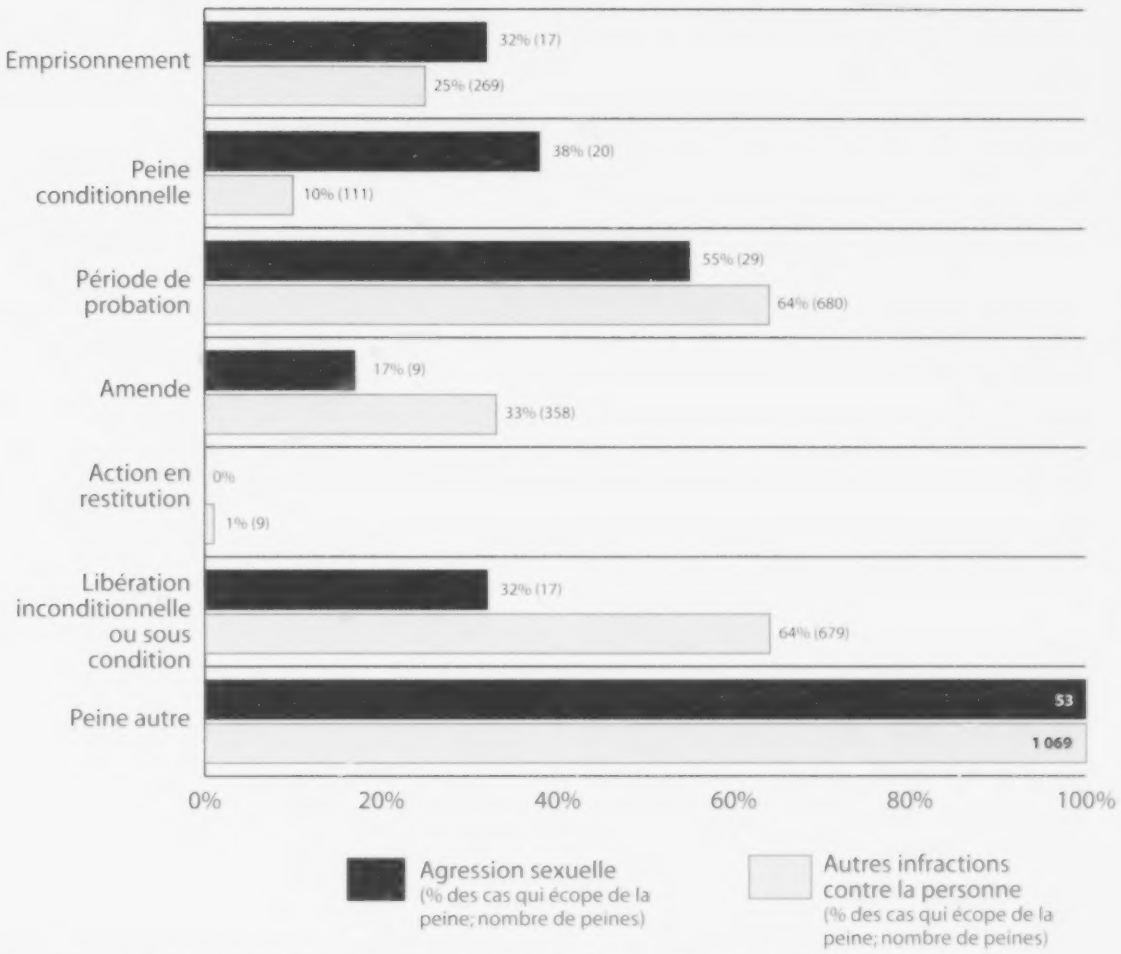

Source : *Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique.*

Nota :

- Une cause peut donner lieu à plus d'une peine. Il se peut donc que la somme des peines / le pourcentage ne corresponde pas au « Total des causes avec condamnation »/100%.

- La peine conditionnelle, une option depuis 1996 seulement, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté sous supervision.

- La catégorie « autres infractions contre la personne » comprend l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, le harcèlement criminel et proférer des menaces.

- La catégorie « autres peines » comprend le paiement des frais de dépens et la suspension du permis de conduire.

Pourcentage de contrevenants (agression sexuelle et autres crimes de violence) selon la peine

En 2005/06, 38% des adultes condamnés pour agression sexuelle au N.-B. ont écopé d'une peine conditionnelle, comparativement à 10% des personnes condamnés pour d'autres infractions contre la personne, y compris les meurtres et les voies de fait. Un autre 32% des adultes condamnés pour agression sexuelle au N.-B. ont écopé d'une peine d'emprisonnement, comparativement à 25% des personnes condamnés pour d'autres infractions contre la personne.

Ces taux sont semblables à ceux des années précédentes : en 2003/04, 34% des adultes condamnés pour agression sexuelle avaient reçu une peine conditionnelle et 34%, une peine d'emprisonnement ; quant aux adultes condamnés de d'autres infractions contre la personne, 12% avaient écopé d'une peine conditionnelle et 28% d'une peine d'emprisonnement. (2001/02 : 39% des adultes condamnés pour agression sexuelle avaient reçu une peine conditionnelle et 35% une peine d'emprisonnement, comparativement à 12% d'une peine conditionnelle et 30% d'une peine d'emprisonnement pour les autres infractions contre la personne). Les données portant sur la durée médiane des peines d'emprisonnement ne sont plus disponibles.

Les taux du N.-B. de peines conditionnelles pour agression sexuelle sont plus élevés que les taux canadiens, soit 38% au N.-B., et 16% au Canada. Au niveau national, seulement 5% des adultes condamnés pour d'autres infractions contre la personne ont écopé d'une peine conditionnelle. Enfin, 49% des adultes condamnés pour agression sexuelle au Canada ont écopé d'une peine d'emprisonnement (32% au N.-B.), et 31% de ceux condamnés pour d'autres infractions contre la personne. (***Nota :*** Les données de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour les provinces et les sont incomplètes, étant donné que le Manitoba ne participait pas à l'enquête en 2005/06).

Peines accordées aux jeunes contrevenants : Les personnes condamnées dans 12 des cas d'agression sexuelle au N.-B. en 2005/06 étaient des jeunes de moins de 18 ans. Dans 83% de ces cas, une période de probation a été imposée. La garde et surveillance différées et d'autres peines non privative de liberté ont aussi été imposées. Au niveau canadien, la période de probation était la peine accordée dans la majorité des cas d'agression sexuelle par des jeunes contrevenants (dans 385 des 502 condamnations ou 77% des cas) (Aucun tableau ; Enquête sur les tribunaux de la jeunesse, Centre canadien de la statistique juridique).

5. Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.-B., 1998/99 – 2006/07

Le nombre d'incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence chez les femmes âgées signalés aux autorités provinciales au Nouveau-Brunswick était de 248 en 2006/07, une hausse comparativement à 179 l'année précédente. Chez les hommes âgés, le nombre de cas était de 149 en 2006/07, comparativement à 81 l'année précédente. La hausse pourrait être attribuable à un niveau de formation accru chez les intervenant-e-s et un meilleur niveau de conscientisation dans la communauté. Le signalement de ces incidents n'est pas obligatoire au N.-B. Peu de travail d'animation n'est effectué.

Des statistiques distinctes pour la négligence et l'auto négligence ne sont pas disponibles. Les mauvais traitements et la négligence englobent la violence physique ou sexuelle, le défaut de nourrir la personne adéquatement ou de lui procurer des soins médicaux, l'auto négligence et l'exploitation financière. La *Loi sur les services à la famille* ne reconnait pas l'exploitation financière comme forme de mauvais traitement. Le Ministère traite de l'exploitation financière uniquement si elle est accompagnée de négligence ou de violence physique, psychologique ou sexuelle.

Les données sur la criminalité nationale révèlent qu'en 2005, la personne responsable de l'abus était un membre de la famille dans 41% des cas où la victime est une femme âgée et dans 21% des cas où la victime est un homme âgé. (Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2007.)

Nota : Incidents de mauvais traitements ou de négligence envers les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus, signalés au ministère du Développement social du N.-B. (anciennement Services familiaux et communautaires) au cours de l'année financière visée. Les personnes sont prises en charge par les Services de protection des adultes lorsqu'une enquête démontre qu'elles ont besoin de services et n'ont pas la capacité mentale de le reconnaitre et d'accepter les services. Le ministère demande ensuite les ordonnances appropriées afin de protéger ces personnes vulnérables. Les autres incidents signalés sont des personnes ayant la capacité mentale d'accepter ou de refuser les services offerts, de même que des incidents et des cas sans fondement.

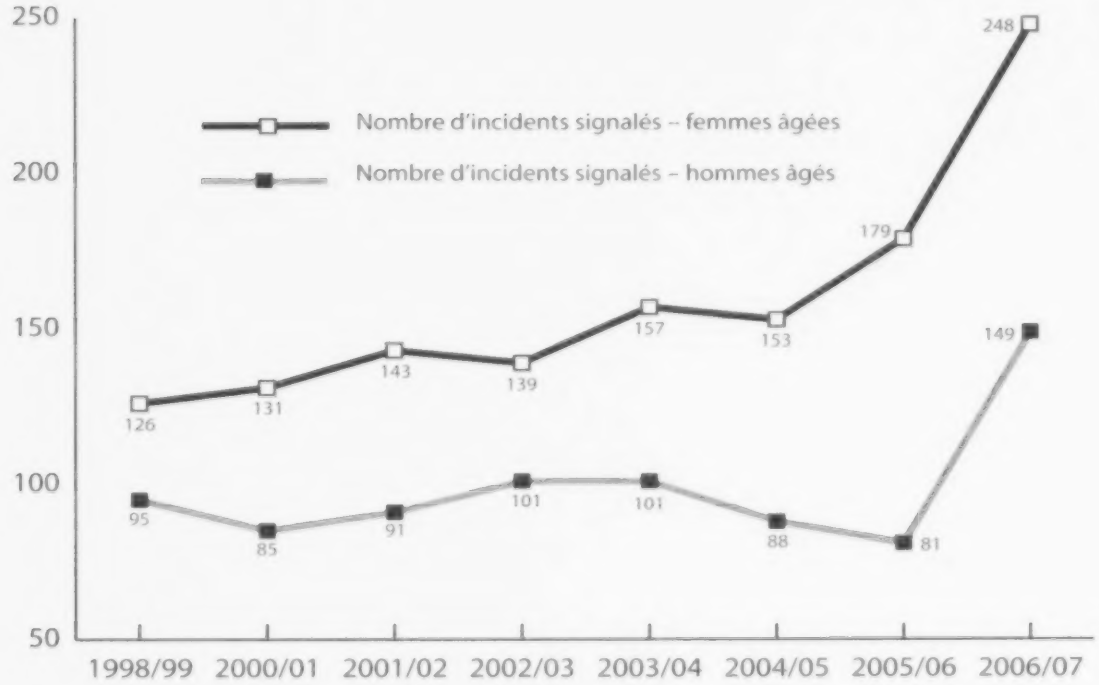

Source : *Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées.*

Index

A

Abandon scolaire 13
Abandon scolaire – autochtones 13
Activité physique 17, 18
Agressions sexuelles ayant mené à des accusations 68
Agression sexuelle 67
Agression sexuelle - peines 69, 70
Agression sexuelle - Taux de condamnation 68
Aide sociale 31, 41
Allaitement 22
Alphabétisation 12
Avocats 56
Avortements 24, 25

C

Cancer 21
Causes de décès 20, 21
Césariennes 22
Chefs autochtones et les conseillers - Représentation des femmes 59
Chlamydia 23
Chômage 43
Collèges communautaires - Représentation des femmes parmi les instructeurs 61
Collège communautaire - inscriptions 14, 15
Congé d'adoption 35, 36
Congé de maternité 35, 36
Congé parental 35, 36
Conseils d'éducation des districts 58
Conseils et commissions 55
Conseils municipaux 58
Contrevenants adultes 62, 63
Contrevenants – jeunes 64
Corps professoral universitaire 60, 61

D

Dépendances 26, 27

E

Écart de faible revenu 30, 31
Écart salarial - certaines professions 54
Écart salarial - diplômés des Collèges communautaires 50
Écart salarial - diplômés des universités 51
Écart salarial - gains annuels moyens 49
Écart salarial - salaire horaire moyen 47, 48
Élections municipales – conseillers 57, 58
Élections municipales – maires 57, 58
Élections provinciales 57, 58
Emplois permanents et temporaires 45
Emploi à temps partiel 44
Emploi au salaire minimum 52
Emploi occasionnel 42
Emploi permanent 42, 45
Emploi rémunéré chez femmes ayant des enfants 34
Emploi saisonnier 42, 45
Emploi temporaire 42, 45
Espérance de vie 4
Études universitaires 16

F

Famille 6, 7
Fécondité 8
Femmes autochtones – population 5
Femmes ayant un handicap - population 5
Femmes qui ne donnent pas naissance 8

G

Garderies agréées 38

INDEX

H

Homicides 66
Hystérectomie 22

J

Juges 56

L

Langue maternelle 4

M

Maisons de transition 66
Marché du travail 42, 43
Marché du travail - femmes handicapées 44
Marché du travail - femmes autochtones 49
Ménages d'une personne 7

O

Obésité 18

P

Pauvreté 28, 29, 30, 31
Pauvreté des enfants 29
Pauvreté des personnes agées 28
Pensions alimentaires pour enfants 40, 41
Personnes aînées, modalités de vie 7
Personnes ayant plus d'un emploi 45
Population 4, 5
Profession - Répartition selon le sexe 53

R

Régies de la santé 58
Régimes de retraite 48
Régime enregistré d'Épargne retraite 33
Revenu des personnes âgées 32, 33

S

Santé mentale 19
Scolarité 11, 12
Scolarité - population autochtone 11
Scolarité - personnes ayant un handicap 12
Scolarité - populations anglophones et francophones 12
Services de garde à but non lucratif 39
Sida 23
Suicide 20
Supplément au revenu gagné 52
Système correctionnel provincial 62, 63, 64
Système d'Éducation public - Représentation des femmes 61

T

Tabagie 21
Taux de grossesse chez les adolescentes 9
Taux de grossesse chez les adolescentes selon le comté 10
Taux de natalité 8
Taux de natalité chez les adolescentes 9
Taux de natalité chez les adolescentes selon le comté 10
Taux d'avortement chez les adolescentes 9
Travail indépendant 42, 46
Travail non rémunéré 37
Travailleuses en garderies 38

V

VIH / Sida 23
Violence - personnes âgées 71
Violence faite aux femmes - Incidents rapportés 65